

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

Titre de la consultation :

**IDENTIFICATION, CADRE D'INTERVENTION ET DE
TRAVAIL DES ONG EN ÉDUCATION EN HAÏTI**

**Rapport final présenté par
STECMA CONSULTING
Firme**

Port-au-Prince, le 22 septembre 2016



Publié en 2017 par
Office National de Partenariat en Education
ONAPE, Haïti

L'ONAPE retient des Firmes et des Consultants individuels pour la réalisation des travaux sur le système éducatif en Haïti, dans sa mission d'appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Par conséquent, les idées et les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément la vision de l'Office.

**IDENTIFICATION,
CADRE D'INTERVENTION ET DE
TRAVAIL DES ONG EN
ÉDUCATION EN HAÏTI**

Contrat No. DG-PRO 0001-1

Etude préparée pour
L'OFFICE NATIONAL
DE PARTENARIAT EN EDUCATION
ONAPE



Par
la Société-Conseil



Port au Prince
Juin 2016
Version révisée : 9 août 2016

RAPPORT FINAL

Les points de vue exprimés dans cette étude représentent ceux de son auteur et pas nécessairement ceux de l'institution commanditaire ou de la firme de conseil. Cette étude a été préparée, pour le Cabinet-Conseil Stecma Consulting, par Sergot Jacob, PhD, Consultant.



Stratégie

Economie &

Management

20, ave Lamartinière
Bureau 9B
BP 19188
Port-au-Prince
HAITI, WI, HT6110 stecmaconsulting@gmail.com
+(509) 37 32 02 20
+(509) 40 21 14 68

Remerciements

Je remercie le Directeur Général de l'ONAPE, Dr Délima Pierre, et Wilson Saint Fort pour les discussions que nous avons eues au moment du démarrage de l'étude. Les discussions avec Dr Creutzer Mathurin ont permis de mieux interpréter les termes de référence de l'étude, et de développer les instruments de collecte de données. Le rapport final a également bénéficié de ses commentaires. Michelène Lamothe, Aline Sainsoivil, Marie-Claire Charles, Lunes Ducarmel, Rocherly Léandre, Fito Léandre, Arisma Jean Pierre, Sandy Larose, Lus-Herna Rosimar et Efrène Joseph ont collaboré à cette étude, notamment dans la phase de collecte de données sur le terrain. Wilford Souffrant a saisi et procédé au traitement préliminaire des données quantitatives. Dany Selmé a fourni l'assistance de recherche nécessaire aux chapitres I et II. Michelène Lamothe a procédé à la révision linguistique du texte. Je souhaite leur dire, à tous et à toutes, sans engager leur responsabilité, mes remerciements chaleureux.

Le rapport ayant fait l'objet d'une restitution publique le 15 juillet 2016, je remercie tous les participants qui ont pu poser des questions ou faire des remarques pour enrichir les discussions.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	Error! Bookmark not defined.
SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
AVANT-PROPOS	xi
RESUME EXECUTIF	xiii
INTRODUCTION	16
§ Un bref retour au passé récent	16
§ Deux questions cruciales émergent de la compréhension du mandat par la firme de conseil	18
§ Démarche méthodologique	19
§ Déroulement de l'étude	20
§ Restitution de l'étude	20
§ Contenu du rapport	21
CHAPITRE I. HAÏTI, LE SYSTEME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LE CADRE D'INTERVENTION DES ONG	23
1.1 Evolution de l'aide officielle à Haïti	23
1.2 L'APD et le secteur de l'éducation	25
1.3 Tentative de typologie des ONG opérant en Haïti	27
1.4 Cadre juridico-institutionnel et de coordination des ONG en Haïti	28
1.5 Vers une meilleure coordination de l'aide ?	31
1.6 Conclusion du chapitre	32
CHAPITRE II. LES ONG RECONNUES ET LE SECTEUR DE L'EDUCATION : UNE VUE GENERALE	33
2.1 La réalité des ONG reconnues en chiffres	33
2.2 Statut, nationalité et expérience des ONG en Education	35
2.3 La situation des ONG en éducation en 2016	39
2.4 Conclusion du chapitre	44
CHAPITRE III. ACTEURS ET MECANISMES DE GOUVERNANCE DES ONG EN EDUCATION: REALITES ET DEFIS	45
3.1. Le GSE, entre discontinuité et affaïssement institutionnels	45
3.2 Mécanismes de coordination des ONG par elles-mêmes	47
3.3 La perception de l'Etat à travers la DAEPP	48
3.4 Quels rôles pour l'Etat ?	49
3.5 Conclusion du chapitre	50
CHAPITRE IV. IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES ONG ACTIVES EN EDUCATION: LES RESULTATS DE L'ENQUETE	51
4.1 Des relations peu systématisées entre les ONG et les DDE	51

4.2 Perception et attentes des acteurs institutionnels locaux	52
4.3 Les résultats de l'enquête auprès des ONG	54
4.3.1 Localisation et nationalité des ONG	55
4.3.2 Expérience en Haïti et dans le secteur de l'éducation	56
4.3.3 Domaines et zones d'intervention	57
4.3.4 Processus d'intervention et de pérennisation des actions des ONG	58
4.3.5 Source de financement des ONG	61
4.3.6 ONG reconnues et non reconnues rencontrées	62
4.4 Réalité des ONG déjà implantées mais non reconnues : Survol de deux cas	64
4.5 Conclusion du chapitre	65
CHAPITRE V. PROPOSITION DE MECANISMES DE CONCERTATION ET DE COORDINATION DES ACTIONS DES ONG EN EDUCATION	66
5.1 Le Constat	66
5.2 Pour un partenariat dynamique MENFP-ONG	66
ANNEXES	70
ANNEXE I. DONNEES STATISTIQUES ADDITIONNELLES	71
ANNEXE II. QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ONG	77
ANNEXE III. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA DAEPP/MENFP	81
ANNEXE IV. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION	82
ANNEXE V. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INFORMATEURS-CLES AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS	83
ANNEXE VI. PROTOCOLE DE FOCUS GROUP AVEC LE CLIO ET LE CCO-ONG	93
ANNEXE VII. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC L'UNESCO (EN TANT QUE COORDONNATEUR DU GSE)	85
ANNEXE VIII. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES CADRES DE L'UCAONG	86
ANNEXE IX. GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES REPRESENTANTS DES ONG N'AYANT PAS EU DE STATUT LEGAL EN HAÏTI	87
ANNEXE X. LISTE DES 20 MEMBRES DU GSE	88
ANNEXE XI. LISTE DES INFORMATEURS-CLES RENCONTRES	89
ANNEXE XII. REPERTOIRE DE ONG ACTIVES EN EDUCATION AYANT PARTICIPE A L'ETUDE	92
ANNEXE XIII. WEBOGRAPHIE DE QUELQUES ONG ACTIVES EN EDUCATION	Error! Bookmark not
ANNEXE XIV. TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	Error! Bookmark not defined.
ANNEXE XV. A PROPOS DE LA FIRME STECMACONSULTING	Error! Bookmark not defined.

ANNEXE XVI. A PROPOS DE L'AUTEUR DU RAPPORT **Error! Bookmark not defined.**

APPENDICE I. EXTRAIT DE L'OFFRE TECHNIQUE DE LA FIRME EN REPONSE A
L'APPEL A PROPOSITION DE L'ONAPE **Error! Bookmark not defined.**

APPENDICE II. VERBATIM INTEGRAL DES ECHANGES LORS DE L'ATELIER DE
RESTITUTION DE L'ETUDE **Error! Bookmark not defined.**

APPENDICE III. LISTE DES 61 ONG ACTIVES SELON LE REGISTRE 2016 DU
MPCE **Error! Bookmark not defined.**

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAED	Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CCO-ONG	Comité de Coordination des ONG en Haïti
CDCSAONG	Conseil Départemental de Coordination et de Supervision des activités des ONG
CEE	Communauté Economique Européenne
CLIO	Comité de Coordination Cadre de Liaison Inter-ONG
COSPE	Consortium des organisations du secteur privé de l'éducation
DCAONG	Direction de Coordination des Activités des ONG
FMI	Fond Monétaire International
GSE	Groupe Sectoriel Education
IMOA	Initiative de mise en œuvre accélérée
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la formation Professionnelle
MENJS	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
MGAE	Module de Gestion de l'Aide Externe
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
ONAPE	Office national de partenariat en éducation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PNEF	Plan National d'Education et de Formation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDH	Plan stratégique pour le développement d'Haïti
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
TDR	Termes de Référence
UEP	Unité d'études et de programmation

UCAONG	Unité de Coordination des Activités des ONG
UCD	Unités de coordination départementales
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International

AVANT-PROPOS

Cette étude constitue, à notre connaissance, la première lancée par l'ONAPE et s'inscrit dans le cadre des premières actions structurantes de cet organisme au cours de sa première année de fonctionnement en vue de la mise en place d'un partenariat public/privé innovant et fonctionnel avec les acteurs intervenant dans le monde de l'éducation. Et comme dans toute première fois, un processus d'apprentissage a sans doute démarré, et devrait permettre à l'institution d'inscrire sa présence dans le paysage de l'éducation, de mener sa mission, et, par conséquent, de contribuer à la résolution des problèmes qui ont justifié sa création.

Les conditions de déroulement du contrat à la base de cette étude n'ont pas permis des échanges approfondis entre l'ONAPE et la société de conseil, ce qui aurait permis une meilleure appropriation des éléments contenus dans le présent rapport, d'une part ; et, des observations faites sur le terrain, d'autre part. La firme en appelle, quoi qu'il en soit, à la meilleure utilisation et exploitation possible de ce rapport.

Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un atelier de restitution tenu le vendredi 15 juillet à l'Hôtel Royal Oasis à Pétiion Ville. Les participants ONG nationales et étrangères, représentants de Ministères publics (Planification, Education, Economie), firmes de conseils, consultants, et professionnels de la société civile venus nombreux à cette activité, témoignent de l'intérêt pour la question des ONG. Consciente des enjeux et de la problématique, l'assistance a participé avec beaucoup d'intérêt. Cet intérêt est le reflet des problèmes que les ONG elles-mêmes rencontrent sur le terrain ; par exemple, la problématique du financement des ONG haïtiennes par rapport aux ONG internationales ; l'impact de la mise en place du Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO) sur les financements auxquels ne semblent plus accéder les ONG haïtiennes ; le cout réel et monétaire des franchises douanières accordées par le Ministère de l'économie et des finances (MEF) aux ONG nationales et internationales. S'agissant de ce dernier aspect, il y a là en réalité une dépense collective que le contribuable finance pour permettre à la population d'accéder à des services que l'Etat ne peut pas forcément fournir lui-même. Il s'agit, là encore, d'une raison supplémentaire pour que l'action des ONG sur le terrain soit efficace au maximum.

Mais, toutes ces problématiques qui environnent la question des ONG méritent débats et concertations. Ces débats et concertations ne pourront être utiles que s'ils se font dans un cadre élargi, dans le respect mutuel et avec professionnalisme pour que le produit puisse servir le pays. Contrairement à ce que l'on peut facilement penser, ce n'est pas tant d'une régulation stricte des actions des ONG qu'il faut que d'un mécanisme de travail en commun qui permet à chaque acteur de se sentir obligé (et non contraint) d'aller dans le sens des engagements pris. La salle de classe et les apprentissages devraient être les lieux d'appréciation des efforts déployés.

La grande expérience des ONG dans le secteur l'éducation en fait des alliées importantes pour l'Etat. C'est à ce dernier de prendre le leadership de l'action sur le terrain, mais aussi de se donner les moyens de sa politique. Au-delà du secteur de l'éducation, un cadre d'intervention est nécessaire pour mieux accompagner les ONG dans leurs actions sur le terrain. Ce rapport en

donne le matériau. Mais, il ne peut pas remplacer le travail que doivent faire les Ministères de la Planification, et les différents autres ministères concernés par la question. Plus que jamais, le dialogue et la concertation sont nécessaires. Le cadre de partenariat, signé en 2013 entre le Ministère de l'Éducation et ses partenaires techniques et financiers, constitue un pas important dans la bonne direction. Il suffit de lui donner le souffle nécessaire pour, déjà, marquer une certaine différence.

StecmaConsulting
Port-au-Prince, le 9 août 2016

RESUME EXECUTIF

Dans l'écosystème des organisations qui interviennent dans le développement de l'éducation en Haïti, les ONG constituent un groupe d'acteurs institutionnels important. Leur présence au pays remonte aux années 50, mais la chute du régime des Duvalier, en 1986, ayant éliminé les verrous qui brimaient l'expression de la société civile, a facilité l'émergence et la prolifération de beaucoup d'ONG qui tentent d'agir surtout là où l'Etat est impuissant ou manque les moyens de son action. Leurs interventions couvrent de nombreux domaines : la santé, l'agriculture, les infrastructures, l'assainissement, l'action humanitaire, et surtout, l'éducation.

Le tremblement de terre de 2010 a offert aux ONG l'opportunité de venir apporter leurs expertises. Dans le secteur de l'éducation, elles ont été regroupées au sein du « Cluster Education » et ont aidé le Ministère de l'Education Nationale à gérer la phase d'urgence. Mais au-delà de cet aspect d'urgence, les ONG, par leurs actions sur le terrain, sont activement impliquées dans la mise en œuvre de la scolarisation universelle promue par le gouvernement. En 2016, elles sont 207 à être habilitées, par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), à opérer dans le secteur de l'éducation. Mais celles qui sont actives sur le terrain représentent seulement 29.5%, soit 61 ONG.¹

La mise en place de l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE) offre au MENFP une occasion de plus pour dynamiser ses relations avec les ONG. Cette étude, déroulée dans les 10 départements scolaires, s'inscrit dans cette perspective, et a comme finalité d'examiner les conditions d'une harmonisation et de mise en synergie des actions de ces acteurs en vue d'atteindre l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité accessible à tous les enfants en tout point du territoire.

En tant que telle, cette étude s'édifie sur des données collectées auprès d'une multitude d'acteurs: d'abord, le groupe des bailleurs de fonds (GSE), les plateformes de coordination des ONG (CCO-Haïti, CLIO), et le MENFP au niveau central (représenté par la DAEPP étant donné son rôle dans le domaine du partenariat), la Direction de Coordination des Activités des ONG (DCAONG) du MPCE, ce qui a permis d'alimenter les chapitres II, III, IV et V ; ensuite, au niveau du terrain, les DDE, les maires, les délégués départementaux, les inspecteurs d'éducation, les autorités religieuses, les bureaux régionaux du MPCE, les directeurs d'écoles, etc.), et les ONG elles mêmes. Cette diversité d'acteurs nous donne une vue également large de la réalité sur le terrain, mais aussi des difficultés spécifiques, et des pistes de solution possibles.

Cette diversité d'acteurs et de situations a nécessité le recours à une méthodologie hybride alliant les approches qualitative et quantitative. Outre les ONG elles-mêmes dont il fallait examiner notamment l'historique, la vision, la mission, et les objectifs poursuivis ; leur structure de fonctionnement et de gestion ; le processus d'intervention sur le terrain ; les modalités de financement ; les difficultés rencontrées sur le terrain ; la viabilité des actions menées sur le terrain, etc. l'étude a laissé une place importante aux autres acteurs institutionnels de proximité

¹ La base comporte 207 ONG au total, mais deux ONG (ADEMA : Ansanm pou yon demen miyò; et Mission des pêcheurs d'Hommes) y figurent à la fois comme actives et inactives. Nous publions, en Appendice III, la liste des ONG actives selon le MPCE.

dont la perception est importante en vue de la mise en place de relations harmonieuses et efficaces entre l'Etat et les ONG.

Il ressort des échanges que chaque acteur (DDE, Maires, MPCE) revendique un rôle dans la coordination des actions des ONG sur le terrain ; car pour eux le déficit d'informations sur les actions des ONG est tel qu'il nuit à l'efficacité des interventions sur le terrain. Cette situation fait ressortir au moins deux choses : d'abord une confusion au niveau des instances de l'Etat elles-mêmes ; et, ensuite un défaut d'harmonisation au niveau des actions menées sur le terrain au sein de l'Etat. La perception de toutes ces parties prenantes internes et externes était importante non seulement pour la compréhension qu'elle permettait d'avoir de la situation ; mais aussi pour apprécier leur sentiment par rapport à ce qui marche ou ne marche pas, et d'en tenir compte dans ce que pourrait être une meilleure collaboration future avec les partenaires techniques et financiers.

L'enquête auprès des ONG a pu toucher 40 actives² sur le terrain dont 18 sont communes avec la base officielle des 61 ONG actives du MPCE, mais la diversité des acteurs et parties prenantes rencontrées donne à l'étude une dimension exploratoire extraordinairement riche. Elle offre une large gamme d'informations susceptibles de montrer la voie en vue de l'harmonisation et la coordination des actions en éducation sur le terrain.³ De plus, elle s'est bornée, faute de ressources et de temps, aux villes chefs-lieux des départements et aux arrondissements importants. Or, des ONG nationales peuvent bien s'installer dans les communes et non dans les villes chefs-lieux des départements ou des arrondissements.⁴

Les 40 ONG rencontrées sont pour l'essentiel des ONG haïtiennes (52.5%) et américaines (20%), localisées surtout dans l'Ouest (42%), et opérant aussi dans d'autres secteurs (74%). Elles sont, dans la majorité des cas (87.5%), reconnues par le MPCE. Leur financement vient surtout des bailleurs de fonds (84%) mais ont aussi d'autres sources de financement.

L'étude permet un certain nombre de constats majeurs :

- Toutes les ONG repérées sur le terrain n'ont pas pu être rencontrées faute de temps et de ressources appropriées. De plus, parmi celles rencontrées, toutes n'ont pas pu, ou pas souhaité répondre au questionnaire. Dans ces conditions, l'étude n'a pas une valeur d'exhaustivité. Mais la masse des informations collectées, auprès d'une écologie aussi diversifiée de parties prenantes, traitées et analysées ici, en fait un vaste réservoir d'informations et un outil précieux pour la discussion avec les partenaires et avec les ONG elles-mêmes ;
- Les ONG rencontrées - et réputées actives sur le terrain - ne sont pas, pour l'essentiel, celles (actives) sur la liste officielle 2016 du MPCE. Seulement 18 d'entre elles sont

² Douze autres—9 localisées surtout dans l'Ouest et trois dans l'Artibonite—n'ont pas pu, dans le temps imparti, ou pas souhaité répondre au questionnaire qu'elles ont néanmoins reçu à leur demande. Mais, quoi qu'il en soit, il y a plus d'ONG sur le terrain que l'étude n'avait ni le temps ni les moyens de toucher, ou que le registre du MPCE ne comporte.

³ A l'avenir, l'Etat pourra envisager d'étudier non seulement les ONG, mais aussi les fondations, les associations, etc. c'est-à-dire toutes les organisations qui contribuent au développement de l'éducation en Haïti.

⁴ La Fondation Bienfaisance de Pignon ou le Groupe d'appui au développement rural intégré (à Mont Organisé) en sont des exemples.

communes entre la liste officielle. Or, 35 des 40 ONG rencontrées participantes déclarent être dument enregistrées au MPCE, c'est-à-dire elles se conforment aux exigences que leur fait l'Etat, toutefois ne sont pas sur la liste officielle des ONG actives.

C'est dans un contexte d'hypercentralisation des centres décisionnels dans la zone métropolitaine qu'opèrent aussi les ONG dont on peut comprendre que le fonctionnement ne peut que refléter cette situation générale de dysfonctionnement. Davantage d'autorité et de responsabilités confiées aux DDE auraient permis une meilleure coordination des actions sur le terrain. Or, une telle démarche passe nécessairement par le renforcement des DDE en vue de leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le développement du système éducatif et de mieux travailler avec les structures déconcentrées de coordination.

A ce stade, des mécanismes de coordination et de concertation doivent être mis en place pour dynamiser les relations Etat-ONG. Ils sont articulés, de façon opérationnelle, au chapitre V. Les recommandations générales qui émanent des observations sur le terrain sont :

- i. Activer et, surtout dynamiser, la Table Sectorielle Education qui prend ici toute son importance autant pour relayer, harmoniser les interventions et les aligner sur la vision de l'action gouvernementale en matière d'éducation.
- ii. Activer les Tables départementales d'éducation pour donner aux DDE un forum nécessaire à une meilleure coordination de leurs actions et de celles des ONG sur le terrain.
- iii. Harmoniser le temps des processus administratifs et le temps des processus de développement en vue de mieux introduire des actions durables sur le terrain et impliquer les communautés bénéficiaires ;
- iv. Renforcer la DAEPP et les DDE et transférer en leur sein le pouvoir suffisant leur permettant de jouer un rôle plus actif dans le développement du système éducatif ;
- v. Revoir la structure de fonctionnement des DDE de façon qu'elle soit plus à même de prendre en compte et traiter les situations de terrain qui concerne le développement de l'éducation, sans être spécifiquement scolaires ; et
- vi. Finaliser la carte scolaire pour faciliter l'harmonisation des actions des partenaires.

INTRODUCTION

▪ Un bref retour au passé récent

Il y a bientôt une trentaine d'années, la communauté internationale a, une nouvelle fois, pris conscience du manque de résultats de plusieurs décennies antérieures d'aide au développement expérimentées depuis la fin des années 50 quand la décolonisation s'était suffisamment bien implantée en Asie alors qu'elle venait de commencer en Afrique. La démonstration était alors faite que ni l'aide-projet, ni l'aide-programme (dont les Programmes d'Ajustement Structurel en étaient les fers de lance) ne changeaient ni la situation dans les pays du Sud, ni les perspectives de développement. La « bonne gouvernance » est alors apparue, dans les années 90, comme l'une des conditionnalités de l'octroi de l'aide au développement. Et comme les gouvernements se sont montrés assez peu sensibles au sort de leurs populations soit parce qu'ils n'avaient pas les mécanismes institutionnels, soit parce qu'ils n'en avaient pas la préoccupation, il fallait alors trouver, au sein de la société civile, des acteurs crédibles vers qui canaliser directement l'aide destinée aux populations. Cette évolution de l'aide publique au développement a fait des ONG des acteurs privilégiés du déploiement de l'aide sur le terrain.

Depuis les années 50 en effet, Haïti expérimente l'appui de la communauté internationale. Dans Haïti: L'invasion des ONG, Sauveur Pierre-Étienne décrit la trajectoire d'établissement des ONG en Haïti.⁵ Les premières ONG à y établir leur base sont la Coopération for American Relief Everywhere (CARE), la Catholic Relief Service (CRS), le Service Chrétien d'Haïti (SCH) et la Coopération Haïtiano-Néerlandaise (COHAN) suite notamment au cyclone Hazel en 1954. La décennie suivante fut celle de la prolifération des ONG confessionnelles liées aux églises protestantes Nord-Américaines.

Dans les années 1970, c'est au tour de l'église catholique avec l'appui de la Caritas, de contribuer à la création d'ONG assistancielles en vue de freiner la progression du protestantisme. Mais, depuis 1986, on assiste littéralement à une véritable prolifération des ONG.⁶ De 300 en 1984, leur nombre est passé, selon Pierre Etienne, à 800 au total (légalement établies ou non) en 1997. Depuis lors, leur nombre a considérablement augmenté. Certains (officiels notamment) avancent le chiffre de 10 000, mais en réalité personne ne semble connaître le nombre exact.⁷

La nouvelle conjoncture créée en 1986 avec le départ des Duvalier a facilité l'expression libre de la société civile qui s'est alors organisée pour apporter son expertise dans différents aspects de la vie en société. Les ONG Haïtiennes sont dès lors apparues, mais les ONG internationales se sont aussi multipliées sur le terrain. Le tremblement de terre de 2010 a permis à beaucoup d'ONG de venir offrir leur expertise en Haïti. Leur nombre a de ce fait considérablement augmenté.

L'éducation était l'un des principaux secteurs à avoir été investi par ces ONG qui venaient mettre à contribution leurs expériences diverses en matière de gestion post-désastre et appuyer ainsi l'action des acteurs locaux (toutes catégories comprises). Malgré le caractère sans précédent de la situation. Le

⁵ Pierre-Étienne, S. (1997). Haïti : L'invasion des ONG. Les éditions du CIDIHCA. Port-au-Prince : Imprimerie Le Natal SA.

⁶ Outre le départ des Duvalier, cette période coïncide également avec l'apparition remarquable des politiques d'ajustement structurel qui visaient à redéfinir le rôle de l'État pour donner une plus grande place à la société civile et au secteur privé. Le Président Ronald Reagan—par le biais de l'Agence Américaine de Développement International (USAID) — a canalisé une Grande partie de l'aide américaine à Haïti vers les ONG établies dans le pays. Cette situation a à son tour entraîné la création de nouvelles ONG.

MENFP, à travers sa cellule de crise et avec le concours de ses partenaires, avait réussi à éviter la dispersion des efforts en favorisant la mise en place du « cluster éducation » qui permettait de prendre en compte les initiatives, de les canaliser et d'en assurer le suivi avec l'implication des directeurs départementaux d'éducation dans les trois principaux départements directement affectés par la catastrophe.⁸ Près de six ans après ce tragique événement, le MENFP, engagé dans la refondation du système éducatif et reconnaissant l'énorme défi qui a été alors relevé, entend profiter de la mise en place de l'ONAPE pour redynamiser ses relations avec les ONG en se dotant d'un document de coordination et d'encadrement de la participation de ces acteurs au développement de l'éducation.

Depuis que les ONG sont devenues, il y a une trentaine d'années, des partenaires privilégiés pour canaliser l'aide au développement sur le terrain, jamais il n'y a eu, en Haïti, autant de préoccupations pour « inventorier », « cartographier », et « examiner » leurs actions sur le terrain en vue de se faire une meilleure idée non seulement des actions menées sur le terrain, mais aussi des moyens financiers mobilisés, de la localisation de ces actions sur le territoire ou encore du degré d'avancement des travaux. Dans le secteur de l'éducation, cette préoccupation a pris une certaine ampleur depuis les années 2000, plus précisément en 2005, sous le Gouvernement intérimaire. Le cadre de Coopération Intérimaire (CCI) avait permis, en effet, à l'aide internationale suspendue à cause de la crise politique qui finira par emporter le Président Aristide, de se redéployer.⁷ Le Gouvernement provisoire s'était préoccupé de faire le bilan des financements et des réalisations avant de transmettre le pouvoir aux nouvelles autorités élues.⁸ Depuis, l'exercice s'est renouvelé plusieurs fois : en 2006-2007, au moment de la préparation de la Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous (SNA-EPT)⁹ ; en 2010, au moment de la préparation du Plan Opérationnel 2010-2015 (PO);¹⁰ en 2013, lors de la première tentative de revue conjointe du PO ; en 2015, à l'initiative du Groupe Sectoriel Education (GSE) en vue de faire le Bilan cartographique des interventions des PTF au cours de la période 2010-15. Le MENFP lui-même a fait le même exercice en 2014. Ces initiatives, entreprises surtout auprès des bailleurs, donnaient surtout la mesure des investissements, engagements et décaissements selon les axes des documents de politique ou du Plan en vigueur. Mais elles ne renseignent pas, selon une approche cartographique, sur les interventions des ONG elles-mêmes. Une telle démarche serait pourtant importante pour mieux coordonner les interventions sur le territoire, d'une part ; mais aussi pour mieux harmoniser le développement territorial, d'autre part.

La préoccupation de coordonner l'action des acteurs sur le terrain n'est pas absente de la démarche gouvernementale. Le Gouvernement a en effet organisé, en octobre 2013, le premier forum national sur les ONG d'aide au développement. L'une des résolutions de ces premières assises était de «

⁷En 2008, pourtant la base de données fournie par le MPCE—en charge de coordonner l'action des ONG—faisait état de 406 ONG, au total, établies dans la légalité, tous secteurs d'intervention et nationalités confondus. C'est dire que les autres organisations opèrent sur le terrain en dehors du cadre de régulation défini par l'État qui leur aurait été utile à une action efficace.

⁸Il est vrai que ce ne sont pas toutes les interventions des ONG dans le secteur qui s'inscrivent toujours dans un cadre de collaboration ou de complémentarité ; car, bien des fois, le MENFP est appelé à prendre en charge des écoles suite à la fin des financements de projets initiés par ces dernières.

⁹Pourtant, pendant les 18 mois de transition, les engagements financiers pour le secteur de l'éducation, montés à USD 86M, n'ont été décaissés qu'à 26%. Voir MENJS (2006). Cadre de Coopération Intérimaire : Bilan des financements et des réalisations. Juin 2004-décembre 2005.

Port-au-Prince : MENJS.

¹⁰Voir MENJS (2006). Op. cit.

¹¹Voir MENJS (2007). Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation pour Tous. Port au Prince : MENJS.

¹² Voir MENFP (2011). Vers la Refondation du Système Éducatif Haïtien : Plan Opérationnel 2010-2015 des Recommandations de la Commission Présidentielle Éducation et Formation. Port-au-Prince : MENFP.

continuer le dialogue au niveau des Ministères ». En effet, le MENFP devait organiser, vers 2014, un forum sectoriel Education-ONG dédié au « renforcement du partenariat Gouvernement-ONG ».

Une telle préoccupation est proprement justifiée pour le secteur de l'Education, car il s'agit d'un secteur pour lequel beaucoup d'ONG ont sollicité et obtenu leur accréditation. Or, l'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, le rôle important des initiatives privées dans l'offre d'éducation, et le devoir de l'État de « garantir à la société des services éducatifs de qualité ont conduit les pouvoirs publics à créer l'ONAPÉ, un organisme fédérateur autour du MENFP des initiatives en matière d'éducation ». ¹¹ Le MENFP est résolu à collaborer avec les partenaires pour que les efforts déployés puissent atteindre toutes les couches de la population haïtienne. Selon les termes de référence (TDR), l'ONAPE, au cours de la première année de son fonctionnement, « privilégie des actions structurantes favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au pays une éducation de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement ». Et cette étude rentre dans cette préoccupation.

- Deux questions cruciales émergent de la compréhension du mandat par la firme de conseil

La capacité du MENFP à réguler le système éducatif dépend, en effet, en grande partie des systèmes d'informations qu'il se dote et de la maîtrise de ceux-ci par son personnel dédié à la prise de décision. La création, par la loi en 2007, de l'ONAPE, offre au MENFP un outil supplémentaire pour rationaliser son pilotage du système éducatif, car l'ONAPE se veut « un espace de concertation et d'échanges entre le MENFP et les partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public-non public en éducation ». ¹² Or, dans le paysage institutionnel des acteurs appuyant la fourniture des services éducatifs sur le territoire, il faut compter avec les ONG déployées sur tout le territoire. La vague d'ONG qui est venue aider Haïti au lendemain du tremblement de terre de 2010—qui est encore dans tous les esprits—met désormais le MENFP, au moins selon la compréhension du Cabinet StecmaConsulting, devant une double nécessité, celle de savoir : Quelles ONG font quoi, où, comment, pourquoi, avec quelles ressources, et selon quel processus ? Et, comment les encadrer pour mieux appuyer la délivrance d'une éducation universelle de qualité sur l'étendue du territoire de la République? ¹³ Telles sont les deux questions cruciales dont les réponses sont importantes en vue de dynamiser les relations avec ces partenaires, mais aussi de définir un cadre d'harmonisation de leurs actions. Une telle démarche doit contribuer aux efforts d'éducation universelle notamment en ce qui concerne la fourniture d'une éducation de qualité en tout point du territoire national.

En d'autres termes, le mandat de cette étude consiste en la fourniture au MENFP d'un répertoire identifiant les ONG œuvrant dans le secteur de l'éducation ; ensuite, sur la base de cette connaissance, à proposer des mécanismes de coordination devant permettre d'assurer la complémentarité des initiatives de ces partenaires de développement avec les actions du MENFP en vue de contribuer à la réussite de la politique d'éducation universelle de qualité. C'est sur la base de cette compréhension du mandat que le Cabinet StecmaConsulting a développé et proposé son offre de services.

¹²Voir Le Moniteur No. 102 (Lundi 19 novembre 2007). « Loi créant et organisant l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE) ». Pétiion Ville « : Le Moniteur.

- Démarche méthodologique

Sur la base de cette compréhension du mandat, le Cabinet a laissé une large place aux méthodes qualitatives de collecte de données privilégiant l'approche semi-directive : entretiens individuels et entretiens de groupe. Ces techniques ont permis d'obtenir les informations les plus riches et les plus objectives possibles en limitant les risques d'influence de toute sorte.²¹ Elles ont aussi permis d'explorer et de comprendre, plutôt que de quantifier et de mesurer. Toutefois, la collecte de données auprès des ONG s'est largement édifiée sur une approche plus individualisée qui, elle, a permis la quantification des observations et de pouvoir disposer des éléments d'appréciation suffisants en vue de répondre aux objectifs de l'étude.

Cela étant, l'étude s'est appuyée sur trois piliers-clés : la multidisciplinarité, la triangulation, et la flexibilité. La multidisciplinarité, car les différentes dimensions de l'étude invitaient à un décloisonnement disciplinaire pour rendre possible un dialogue entre plusieurs disciplines. La triangulation, car il fallait capter les réalités par diverses techniques de collecte de données : examen de la documentation disponible,²² entretiens individuels semi-directifs, entretiens de groupes, discussions libres avec divers informateurs-clés et parties prenantes (internes et externes) ou d'acteurs dans les communautés ; observations prenantes internes et externes (s'agissant de leur satisfaction). Mais au-delà de cette démarche méthodologique, la considération sur glissement relativement au focus de l'étude vaut aussi pour les objectifs no. 7 (en ce qu'il s'agit d'« indiquer [...] les résultats obtenus » par les ONG) ; no. 9 (en ce qu'il s'agit des « critères de transparence, de responsabilité et de prise de décision dans les ONG » ; no. 10 (sur les « mécanismes de reddition de compte des ONG » ou encore no. 11 (sur « Etablir le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG et les objectifs fixés par les ONG elles-mêmes ». Ce multiple glissement, dans les TDR, dans l'envergure de l'étude, et même dans les concepts utilisés ne sont pas de nature à faciliter la compréhension précise des préoccupations du commanditaire. D'autant que vouloir atteindre 15 objectifs dans une seule et même étude, et de le faire en 60 jours, ne peut que mettre les entités (ou toute partie prenante) dans une situation que l'une et l'autre ne peut gérer. Tout ceci oblige la firme à s'en tenir le plus que possible de deux pièces primordiales : (1) les termes de référence transmis à la Cour des Comptes par l'ONAPE, et (2) son offre détaillée de services déposée le 29 décembre 2015 et acceptée par l'ONAPE (voir un extrait de l'offre de services à l'Appendice I). D'ailleurs, les informations sur le budget constituent pour beaucoup d'acteurs rencontrés des éléments discrets qui ne peuvent être communiqués, ce qui empêche toute analyse sur la cohérence des ressources allouées.

²¹Voir, à ce sujet, Caumont, D. (1998). Les sondages d'opinions. Paris : Dunod.

²²Cette documentation concerne le système d'aide et de projets, la littérature spécialisée, les documents transmis par l'UCAONG, et les bases de données du MPCE, etc.

Différents outils, préparés à la faveur de cette étude et soumis à la validation préalable de l'ONAPE, ont permis de conduire les entretiens sur le terrain avec les différentes catégories d'informateurs-clés ciblés au niveau stratégique—le Groupe Sectoriel Education (GSE), le Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO), le Cadre de Coordination des ONG (CCO-ONG), la Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (DAEPP), et au niveau opérationnel (les Directeurs départementaux d'éducation, des Inspecteurs d'éducation, des Bureaux départementaux du MPCE, des Maires, des Délégués départementaux, des Autorités religieuses, des Directeurs d'écoles); tandis qu'un questionnaire spécifique a été adressé aux ONG elles-mêmes.¹⁴ Ce sont d'ailleurs ces informateurs-

¹⁴L'ensemble de ces outils utilisés sont fournis aux Annexes II à IX.

clés qui ont aidé, en plus de la base de données 2016 du MPCE, à identifier les ONG sur le terrain. Dans ces conditions, l'étude a visé une plus grande couverture s'agissant de l'identification des ONG sur le terrain. Cependant, le taux de couverture n'est pas total dans la mesure où, dans l'Ouest et dans l'Artibonite, 12 ONG n'ont pas répondu au questionnaire. L'enquête a permis d'interroger 40 ONG actives sur le terrain ; mais 18 seulement se recoupent avec les 61 ONG réputées actives en éducation dans la base de données officielle du MPCE.¹⁵ Ce sont les informations relatives à ces 40 ONG qui sont fournies au chapitre IV.¹⁶

▪ Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée sur le terrain à un moment difficile (février-mars-avril 2016) qui coïncidait avec un certain nombre des problèmes de nature différente, mais dont le résultat final est le même s'agissant de cette étude dans le sens qu'ils ont rendu indisponibles un certain nombre d'acteurs-clés (directeurs départementaux d'éducation, délégués de ville, maires, etc.). Ces phénomènes se sont révélés des facteurs permissifs à l'allongement de la durée de l'étude elle-même. Il s'agit entre autres :

- des tractations politiques en vue de nommer un gouvernement provisoire ;
- de la grève des enseignants (à Jérémie, aux Cayes, à Hinche) pour les salaires impayés dans le cadre du Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO) entre autres qui bloquaient l'entrée dans les bâtiments administratifs de l'éducation;
- des responsables éducatifs fraîchement nommés en poste et non encore au fait de certaines réalités, etc.

Mais déjà, travailler sans passion et préjugés, sur la question des ONG n'est jamais une chose facile en Haïti. Toutefois, il est à remarquer aussi l'accueil favorable qu'a reçu l'équipe de recherche sur le terrain auprès des acteurs et des ONG elles-mêmes dont la collaboration de nombre d'entre-elles a été exemplaire. Cela contraste proprement avec les réticences, la passivité, l'absence des titulaires du système public déconcentré qui, après que plusieurs rendez-vous formels aient été arrangés, ont refusé de collaborer dans la collecte de données sur le terrain ; des cas isolés certes, mais significatifs dans les deux ministères les plus concernés par la problématique en question, Education et Planification. En cette occurrence, les bailleurs de fonds, les plateformes de coordination des ONG, ou le MENFP lui-même au niveau central, se sont même montrés plus ouverts au partage d'informations que certaines entités de l'Etat ou certaines ONG elles-mêmes pour lesquelles souvent les cadres sur le terrain ne semblent ni disposer des informations, ni habilités à les donner le cas échéant. Autrement dit, le système et les bureaux centraux de Port-au-Prince sont, dans beaucoup de cas, les seuls à disposer des informations nécessaires ou à être habilités à les partager.

▪ Restitution de l'étude

Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un atelier de restitution tenu le vendredi 15 juillet à l'Hôtel Royal Oasis à Pétion Ville. La présence d'une diversité de participants—ONG nationales et étrangères, représentants de Ministères publics (Planification, Education, Economie), firmes de conseil, consultants, et professionnels de la société civile, venus nombreux à cette activité—témoigne de l'intérêt pour la question des ONG. Cette assistance, quant à elle, est réellement consciente de l'existence d'une vraie problématique des ONG.¹⁷ En témoignent d'ailleurs ses questions et

¹⁵ Il existe ici manifestement un problème que les deux ministères (Plan et Education) doivent chercher à résoudre. Nous y reviendrons plus loin.

¹⁶ Des statistiques supplémentaires sont fournies en Annexe I.

commentaires.²⁷ Par exemple, la problématique du financement des ONG haïtiennes par rapport aux ONG internationales, soulevée par le Fonds de Parrainage National, est une question forte que cette étude n'avait pas pour objet de traiter, et que d'autres études doivent examiner; car la mise en place du Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO)—qui promeut la gratuité de l'éducation—semble désormais priver les ONG haïtiennes de leurs financements habituels. Dans cette même veine, le représentant du Ministère de l'économie et des finances (MEF), ayant attiré l'attention de la contribution importante de son Ministère pour financer les franchises douanières accordées aux ONG nationales et internationales, pose en réalité la question de la quotepart du Gouvernement d'Haïti, en tant que cout monétaire supporté par la collectivité nationale elle-même, au financement des actions des ONG sur le terrain. Une telle contribution représente un « manque à gagner » (cout d'opportunité) pour le trésor ; car elle aurait pu être utilisée autrement dans l'économie et la société. Il s'agit, là encore, d'une raison supplémentaire pour que l'action des ONG sur le terrain soit efficace au maximum questions de deux participants relatives aux « résultats » ou aux « impacts » des actions des ONG sur le terrain ne semblent s'expliquer, au meilleur des cas, que par un déficit d'informations sur l'étude elle-même et sa finalité, ou par la communication trop tardive des éléments d'information. D'ailleurs, les deux concepts sont différents dans leur contenu et leur signification comme en atteste une vaste littérature spécialisée depuis les années 60 et surtout 70, et ne sauraient être traitées dans une étude de type « Identification et analyse du cadre d'intervention des ONG ».

Malgré les mises en garde préalables de la firme et son offre de services qui constitue partie intégrante du contrat signé (voir Appendice I), ces aspects malheureusement échappent au Commanditaire au point que, dans ses commentaires au rapport préliminaire soumis par la firme, celui-ci demande d'« étudier l'impact des interventions des ONG dans leur axes d'intervention ». Pourtant, un tel objectif ne figure pas dans les TDR de l'étude. Pour toutes ces raisons, nous publions non seulement les TDR de l'étude (Annexe XIV), mais aussi un extrait notre offre technique soumise le 29 décembre 2015 (Appendice I). Cette communication insuffisante d'informations aux participants semblent aussi expliquer les questions sur la « pertinence et le réalisme des objectifs des ONG par rapport aux besoins du secteur » (Objectif No. 6) qui a pourtant été traitée dans l'étude sous trois angles complémentaires : (i) la connaissance et l'utilisation du PO comme outil de référence, car les besoins du secteur y sont déjà finement diagnostiqués (voir Chapitre IV); mais aussi, conformément à la littérature spécialisée, la pertinence s'entend aussi, (ii) de la participation des bénéficiaires directs aux différentes phases du cycle d'intervention (voir Chapitre IV), car autrement, ils s'y seraient opposés ; et (iii) de la satisfaction des communautés bénéficiaires, ce que la mosaïque des parties prenantes internes et externes rencontrées ont pu confirmer (voir Chapitre IV). ²⁷ Nous en reproduisons, à l'Appendice II, le verbatim intégral des échanges en vue de les rendre disponibles pour la recherche académique, l'opinion objective, et aussi l'action future.

Ces interventions ont toute leur importance, car elles enrichissent le débat ; mais elles ne nécessitent pas de changements en tant que tels dans le rapport. Celle du Directeur de l'UEP/MENFP, signalant que le forum Education ONG, devant se réaliser, ne s'est pas encore tenu, est une précision utile, car la documentation existante est de nature à induire en erreur.¹⁸ La phrase en question a été corrigée.

- Contenu du rapport

Le présent document s'articule autour de cinq chapitres. Le premier analyse l'évolution et la situation de l'aide publique au développement (APD) en Haïti. Le deuxième analyse les ONG, leur cadre

d'intervention en Haïti, et leur situation dans le secteur éducatif à partir de bases de données fournies par le MPCE et d'enquêtes complémentaires auprès de l'UCAONG. Le troisième chapitre examine les acteurs institutionnels et les mécanismes de gouvernance des ONG en éducation. Le quatrième chapitre rapporte les résultats de l'enquête au niveau des 10 départements géographiques. Enfin, le cinquième chapitre propose des mécanismes de concertation et de mise en synergie des actions des ONG sur le terrain.

CHAPITRE I

HAÏTI, LE SYSTEME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET LE CADRE D'INTERVENTION DES ONG

L'histoire de l'économie haïtienne au cours de ces dernières décennies est profondément marquée par : des déficits chroniques du budget et de la balance des paiements, le déclin de la production nationale, une forte croissance démographique, l'instabilité politique et institutionnelle et les catastrophes naturelles à répétition. L'aide internationale est devenue dans ces conditions partie intégrante de la vie politique et économique du pays autant dans les périodes d'urgence que pour le processus de développement lui-même. Ainsi, Haïti fait-elle l'objet des flux considérables d'aide et attire une grande affluence d'ONG. L'aide fournie à Haïti couvre plusieurs secteurs (santé, éducation, environnement, assainissement, gouvernance économique, infrastructures, action humanitaire, etc.) et transite par différents canaux (l'Etat, les ONG, les agences internationales, etc.). Dans ce chapitre, l'intérêt est porté particulièrement à l'appui destiné au secteur d'éducation dont les déficiences sont déjà diagnostiquées par différents documents de plans ou de stratégies.¹⁹

1.1 Evolution de l'aide officielle à Haïti

L'APD devrait, en théorie, venir en complément à l'effort national en vue d'aider à la formation brute du capital fixe nécessaire à la croissance. Elle est définie par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, comme « des courants d'aide (flux financiers) en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'Etat et les autorités locales ou de leurs agents d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères de promotion de développement économique ».²⁰

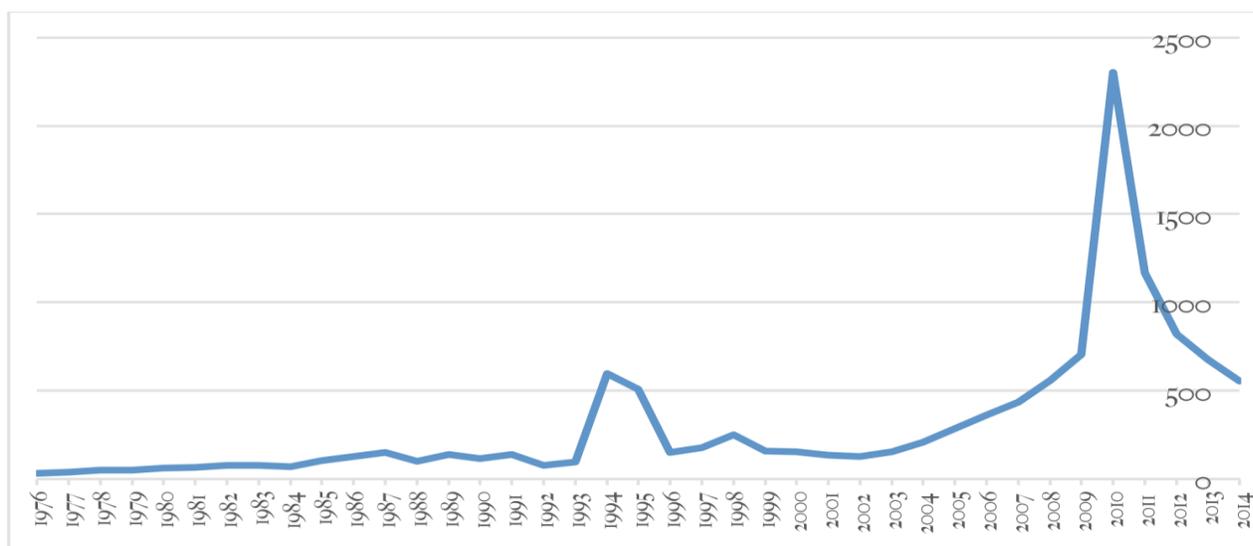
Depuis plus de cinq décennies, Haïti bénéficie de l'appui financier de la communauté internationale sous forme d'aide officielle au développement. Cet appui s'effectue sous forme bilatérale et multilatérale.²¹ L'APD a commencé à affluer dans l'économie Haïtienne à partir de la seconde moitié des années 70. Au cours de la période 1976-2014, les mouvements de l'aide ont connu différentes dynamiques. La première correspond à la manifestation de la crise économique haïtienne au début des années 80. A cette époque, la communauté internationale a jugé bon d'aider le pays à s'en sortir. Cette crise s'est présentée dès 1980 sous la forme d'un déficit budgétaire alimenté notamment par des chocs externes.²² En réponse à la crise, Haïti a adopté le premier programme de stabilisation qui s'est traduit d'abord dans un timide succès (1982-1983); et ensuite dans un cuisant échec (1983-1984).

¹⁹Voir en particulier le Plan National d'Education et de Formation (PNEF), la SNA-EPT, le Plan Opérationnel 2010-2015 ou encore le rapport du Groupe présidentiel de Travail sur l'Education et la Formation (GTEF).

²⁰ Voir OCDE (2003). Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité. Ouvrage de référence du CAD. Paris.

²¹ Les principaux partenaires d'Haïti dans le cadre de l'aide bilatérale sont: les Etats-Unis, le Canada, la France, le Japon. L'aide multilatérale est matérialisée par la contribution des institutions internationales comme la Banque Mondiale (BM), la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le Fonds Monétaire International, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou encore l'Union Européenne.

Figure 1. Evolution de l'APD à Haïti (USD Mns), 1976-2014



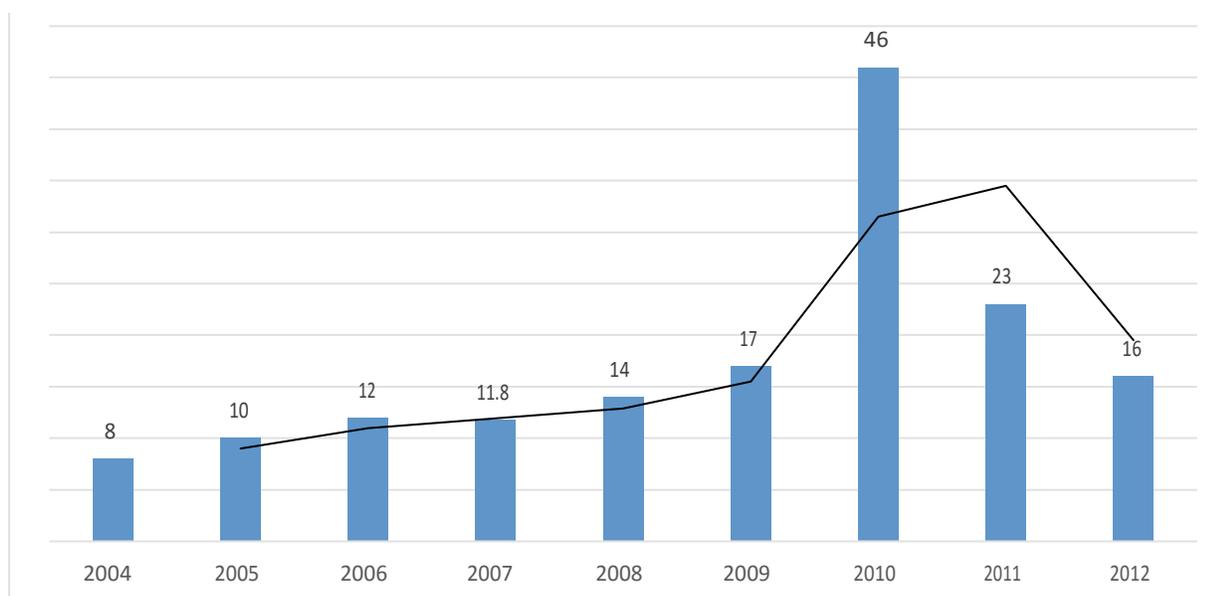
Source : OCDE

L'aide a évolué avec des aspérités qui sont elles-mêmes calquées sur la situation politique (voir figure 1). Son niveau le plus bas depuis les années 1980 est atteint en 1992 avec USD 76.86M, tous secteurs et toutes sources confondus. Ceci s'explique par le coup d'Etat militaire de 1990 qui a entraîné l'arrêt de la coopération internationale, et l'application de l'embargo économique et commercial décrété contre le pays entre 1991 et 1994.

La deuxième dynamique est fondamentalement socio-économique et met l'accent sur la réforme et les relances des activités après les trois années d'embargo. L'aide a alors connu un nouvel essor entre 1994 et 1995 en s'élevant à USD 597.33M (soit une augmentation de plus de 500% par rapport à l'année précédente). Ces engagements importants traduisent la volonté de la communauté internationale d'accompagner financièrement le retour à l'ordre constitutionnel.

En 1995-2003, une troisième dynamique s'observe. Elle est caractérisée par un retrait de l'aide et un conditionnement de sa reprise à des progrès dans le domaine de la gouvernance politique. Ainsi, les institutions internationales ont redéfini leur approche de l'aide à Haïti. L'appui international s'est limité au strict minimum et s'est orienté prioritairement vers les secteurs sociaux. Ainsi, l'aide a affiché une tendance baissière continue.

Figure 2. Ratio APD/PIB (en %), 2004-2012



Source : Données de l'OCDE.

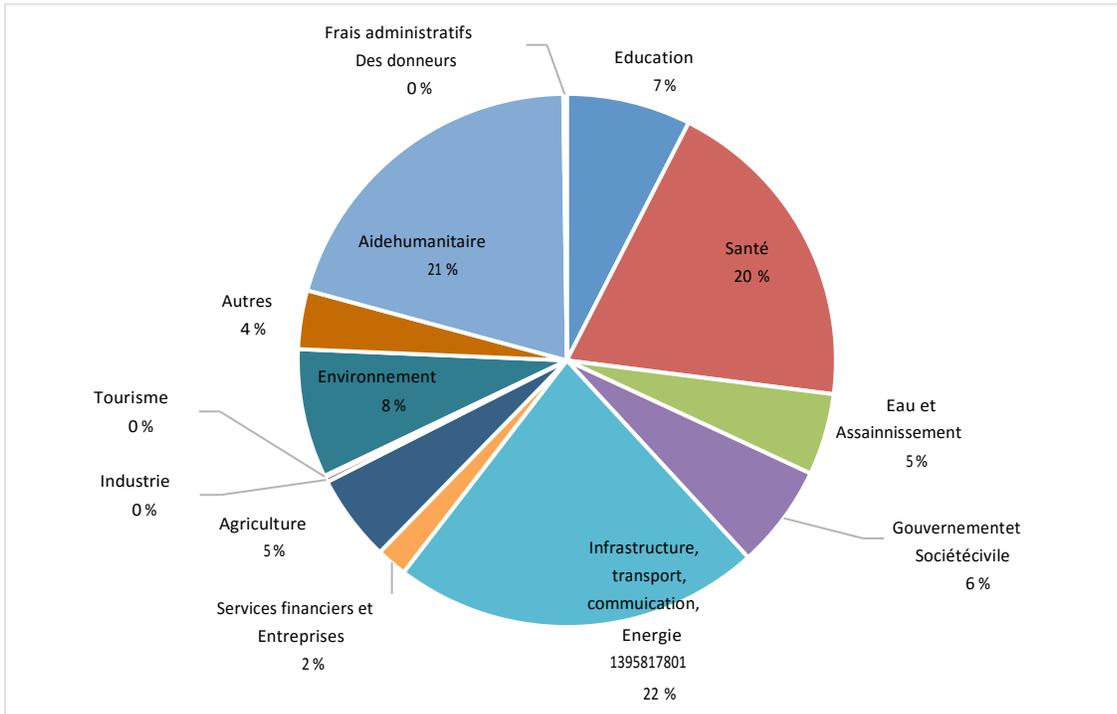
Notes : Tendence : Le tracé représente la courbe des moyennes mobiles sur 2 ans.

La dernière phase identifiée se traduit par un plan d'appui mis en place en 2004 à travers le CCI. Elle est renforcée par la déclaration de Paris (2005) et le programme d'Action d'Accra (2008) sur l'efficacité de l'aide. Ce plan est axé sur le renforcement de la gouvernance du pays tout en établissant un cadre de partenariat pour le développement entre l'Etat Haïtien et la communauté internationale. Depuis 2004, l'APD octroyée à Haïti est en constante augmentation pour atteindre son point culminant en 2010 avec USD 2 302M (soit 46% du PIB ; voir figure 2). Il s'agit, en effet, de la manifestation de la solidarité de la communauté internationale suite au terrible tremblement de terre. Puis le cours de l'aide est revenu à sa tendance normale en se situant en moyenne autour de USD 684 millions de dollars US par an après 2010. Durant les quatre dernières années (2011-2014), l'aide a repris sa régularité habituelle en tendant vers 13 % du PIB en moyenne (voir figure 2), soit l'équivalent de la pression fiscale. Tout concourt, en effet, à montrer la grande dépendance de l'économie haïtienne par rapport à l'aide externe.

1.2 L'APD et le secteur de l'éducation

Durant la période 2010-2015, les données montrent que l'aide fournie à Haïti couvre majoritairement 3 secteurs : santé, aide humanitaire, et infrastructure ; respectivement 20%, 21% et 22%. Ces allocations se justifient à cause de la période post-séisme en vue de faire face à l'urgence et le relogement des personnes déplacées.

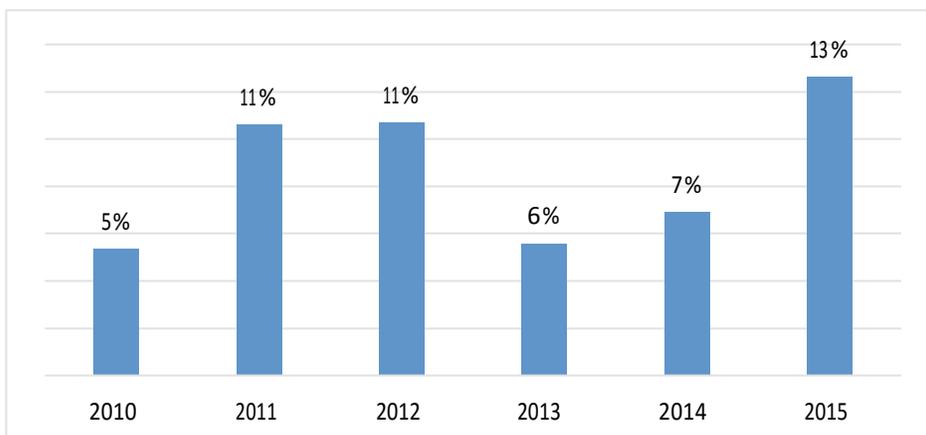
Figure 3. APD décaissée par secteur, 2010-15



Source : MPCE/MGAE

Sur cette période, comme le montre la figure 3, en moyenne 7% des crédits totaux décaissés sont dédiés à des projets en Education. En 2010, l'éducation représentait 5% du décaissement total effectué durant l'année du séisme ; puis 11% en 2011 et 2012 (figure 4). Ces décaissements sont effectués principalement pour l'octroi de bourses d'études supérieures et la construction d'établissements scolaires dévastés par le séisme.²³

Figure 4. L'éducation dans les crédits totaux décaissés, 2010-15



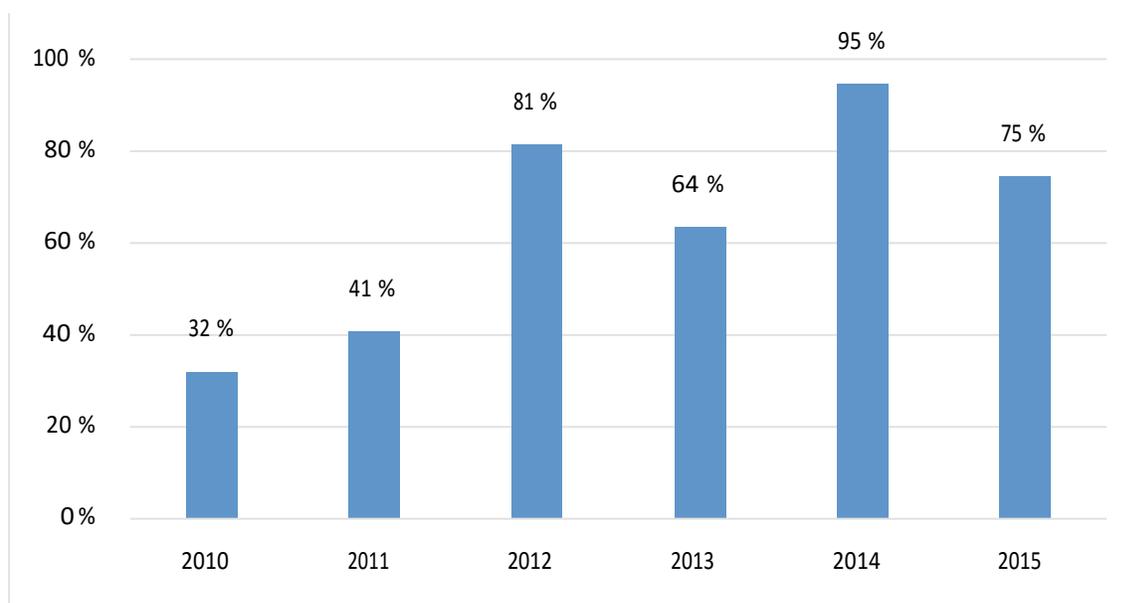
Source : MPCE/ MGAE

²³ S'il est vrai que le PSUGO a été initié en 2011, il faut noter qu'il est financé uniquement à partir de ressources domestiques. Auquel cas, sa présence dans le décor n'explique pas l'accroissement de l'aide dédiée au secteur éducatif.

Puis en 2013 et 2014, les crédits décaissés dans l'enseignement supérieur, et l'éducation de base ont été réduits de moitié et, l'appui à l'enseignement secondaire est réduit de près de deux tiers. Ce qui entraîne que le pourcentage des décaissements en éducation est d'environ 5% et 7% respectivement pour les années 2013 et 2014. Et en 2015, il est passé à 13%. Au cours de cette année, l'appui donné était destiné particulièrement à l'assistance technique pour l'amélioration et la restructuration du système éducatif.

Il est clair que l'arbitrage en faveur du secteur éducation est faible (7% en moyenne des crédits décaissés) par rapport aux autres secteurs, mais l'éducation, prise uniquement, fait partie des rares secteurs où les fonds engagés sont décaissés à 80% en moyenne (mise à part les années 2010 et 2011 où ce ratio était, au plus, 41%²⁴, figure 5)²⁵. C'est dire que la capacité d'absorption du secteur de l'éducation est parmi les plus élevées, et s'est probablement améliorée depuis 2005; car, sur les 18 mois de la période intérimaire (2004-2005), USD 86M ont été programmés, mais seulement 26% ont été décaissés à la fin de la période²⁶. Mais on sait aussi que ces genres de performance sont le résultat de dispositifs complexes qui n'ont pas forcément une seule explication.

Figure 5. Décaissements (en % des engagements) dans le secteur de l'Education, 2010-15



Source : MPCE/ MGAE

1.3. Tentative de typologie des ONG opérant en Haïti

Les ONG intervenant en Haïti sont différentes dans leur nature et leurs actions. Plusieurs tentatives de typologie ont été déjà imaginées. Celle la plus connue est proposée par Sauveur Pierre Etienne en 1997 :

²⁴ Possiblement, la phase de reconstruction des écoles n'avait pas encore commencé étant donné que l'APD finance majoritairement les infrastructures scolaires.

²⁵ Il reste à savoir si ces décaissements de 80% ont pu donner lieu à des résultats pérennes et à une amélioration de la qualité de l'éducation fournie dans les salles de classe.

²⁶ Voir MENJS (2006). Op. cit.

- Selon leur nationalité : les ONG peuvent être classées en ONG nationales ou ONG étrangères. Les premières sont fondées en Haïti et y ont leur siège social, peu importe leur source de financement et la nationalité de leurs administrateurs. Tandis que les secondes sont des filiales d'agences ayant leur siège à l'extérieur même si leurs administrateurs sont des nationaux.
- Selon leur vision du développement, les ONG peuvent être classifiées en : celles qui expliquent le sous-développement en fonction des problèmes internes des pays du Sud (ONG assistancielles, ONG de développement communautaire); ou celles qui considèrent le sous-développement en termes de rapport de domination et d'exploitation entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ces ONG luttent en faveur des réformes dans les relations Nord-Sud ; ou en faveur des transformations au niveau des rapports centre-périphérie, ainsi que des changements dans les structures politiques économiques et sociales des pays du Sud.
- Ensuite sur la base de leur stratégie et vision du développement, les ONG peuvent être divisées en quatre types :
 - Type I : le projet est conçu, élaboré et mis en œuvre pour les groupes de base sans leur participation. (La dépendance est totale) ;
 - Type II : une certaine participation des groupes-cibles est permise mais dans des limites fixées par l'ONG. (La dépendance est réduite) ;
 - Type III : la participation des groupes-cibles est encouragée au niveau du choix, de la conception, de l'élaboration et de l'exécution des projets et une prise en charge quasi-totale du projet par les groupes concernés est assurée tout en leur fournissant les appuis qu'ils nécessitent. (Les groupes cibles sont donc autonomes) ;
 - Type IV: la stratégie est identique au type III mais la seule intervention de l'ONG est pour évaluer les résultats et analyser avec les parties prenantes les causes de leurs échecs ou de leurs réussites. (Les groupes cibles sont complètement indépendants à moyen terme).

Cette typologie est rappelée ici de manière informative, mais elle ne sera pas utilisée dans le rapport ; car elle implique un travail colossal de collecte de documents primaires émanant des ONG elles-mêmes (statut, présentations, projets exécutés ainsi que les évaluations de ces activités réalisées) pour ensuite les analyser. Or, tel n'est pas le projet de la présente étude.

1.4. Cadre juridico-institutionnel et de coordination des ONG en Haïti

L'émergence et le positionnement des ONG sur la scène internationale ont débuté en 1945 lorsque l'ONU a décidé d'officialiser le travail déjà accompli par des personnes extérieures aux relations entre États. Toutefois, il n'y a pas de définition exacte et universellement acceptée de ce type d'organisme. Pour le moment, on considère que la définition donnée par l'Union des associations internationales est la plus appropriée. Elle définit une ONG comme « une association composée de représentants appartenant à plusieurs pays et qui est internationale par ses fonctions, la composition de sa direction et les sources de son financement. Elle n'a pas de but lucratif et bénéficie d'un statut consultatif auprès d'une organisation intergouvernementale »²⁷ On utilise bien aussi d'autres appellations pour désigner

²⁷ Voir le site <<http://www.mondialisations.org/>>. (Consulté le 28 avril 2016).

ce type d'organisme, comme « Association de solidarité internationale » dans le cas de la France, par exemple.

L'évolution historique d'Haïti depuis 1980, marquée par une suite continue de crises socioéconomiques, politiques et naturelles, jointes aux ressources matérielles limitées, allait donner au pays un attrait pour le développement et l'arrivée de ce type d'organisation. En effet, la présence des ONG en Haïti a pris un essor au début des années 80 correspondant à la première manifestation de la crise socio-économique. Et depuis, le nombre d'ONG ne cesse de grossir dans le pays. Le phénomène se justifie bien évidemment par la capacité limitée de l'Etat Haïtien à mener ses propres actions de développement et le manque de ressources financières propres. Dès lors, les ONG se trouvent à assurer un rôle de plus en plus important. Ce phénomène va prendre une ampleur sans précédent à partir du tremblement de terre en 2010, catastrophique à tous les points de vue. D'importants flux d'aide externe passent alors par le canal des ONG. Les dernières estimations suggèrent que plus du quart de l'aide extérieure passe par le truchement des ONG.²⁸ Il reste à savoir si les actions de celles-ci sont efficaces. Or une telle efficacité n'est pas en soi un phénomène isolé. Elle dépend de l'environnement et du cadre d'intervention offert en Haïti, mais aussi des types de relations qu'offrent les institutions publiques (Ministères et entités autonomes).

Aujourd'hui, nombreux sont les déclarations et articles de journaux qui affirment que le nombre des ONG existant en Haïti se chiffre à environ 10.000 après le tremblement de terre.²⁹ Dans ces conditions, que les ONG soient reconnues, c'est-à-dire, enregistrées au MPCE—ou non, alors qu'elles sont très présentes dans les collectivités locales, il est important de comprendre le cadre juridico-institutionnel qui habilite et encadre leurs interventions en Haïti.

Pour régler le fonctionnement des ONG sur son territoire, la République d'Haïti a passé deux décrets : le premier, daté du 13 décembre 1982, a été modifié par celui du 14 septembre 1989 qui est encore en vigueur. Dans ce décret, une ONG (Organisation non gouvernementale d'aide au développement) est définie comme « toute institution ou organisation privée, apolitique sans but lucratif, poursuivant des objectifs de développement aux niveaux national, départemental ou communal et disposant de ressources pour les concrétiser ». Elle peut être locale ou étrangère³⁰. D'après le décret, une structure est reconnue comme ONG en Haïti si elle est : (1) officiellement enregistrée au MPCE ; et (2) soumise aux obligations faites par le décret en vigueur.

Selon le décret, la reconnaissance du statut d'ONG « est de la compétence conjointe des Ministères de la Planification et de la Coopération Externe ; de l'Intérieur et de la Défense Nationale ; et des Affaires Etrangères et des Cultes. En d'autres termes, cette reconnaissance est consacrée par un Acte Officiel signé conjointement par les titulaires des instances susmentionnées sur rapport de l'Unité de Coordination des activités des ONG (UCAONG), lequel acte est publié sous la forme d'un avis dans le Journal Officiel de la République ainsi que les Statuts de l'ONG concernée.

En vue de la reconnaissance d'une Organisation privée d'Aide au Développement comme ONG habilitée à fonctionner sur le territoire national, ses responsables doivent remplir obligatoirement les formalités suivantes :

²⁸ Voir Otramerica. (2012). « Le grand business de la reconstruction d'Haïti ». Disponible à : < <http://otramerica.com/solo-texto/especiales/haiti-ingles-frances/le-grand-business-de-lareconstruction-dhaiti/1332>>. (Consulte le 5 mai 2016).

²⁹ Voir Le Nouvelliste (Nov. 2012). « La République ONG d'Haïti ».

³⁰ Filiale d'une ONG légalement constituée dans un pays étranger et reconnue par l'Etat Haïtien.

- « Produire par écrit au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe une demande de reconnaissance ;
- Soumettre :
 - a) Trois exemplaires des statuts de l'Organisation rédigés sous forme d'acte authentique notarié en français ou en créole ;
 - b) Une lettre de garantie délivrée par deux ONG reconnues et fonctionnant en Haïti ou par une agence bilatérale ou multilatérale ;
 - c) Le permis délivré par l'Administration Communale de la zone d'intervention prévue ;
 - d) Des programmes et projets de développement à exécuter dans une ou plusieurs communes et localités du territoire national susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations des zones choisies.
- Produire en trois exemplaires : une référence de garantie non inférieure à CINQUANTE MILLE GOURDES (Gdes 50.000.-) délivrée par une Banque établie en Haïti sur présentation d'une autorisation délivrée par le Ministère de la Planification et de la Coopération (MPCE) ;
- Indiquer les noms, prénom, domicile, résidence, nationalité et profession des membres du conseil de direction ainsi que leurs fonctions ;
- Remplir et signer le formulaire d'engagement préparé par le MPCE ;
- Dans le cas d'une ONG étrangère, soumettre en trois exemplaires l'acte de reconnaissance délivré par les autorités du pays d'origine et légalisé par un Consulat de la République d'Haïti.
- Pour une ONG étrangère, l'exigence est faite à ce que 1/3 des membres du conseil de direction en Haïti soit de nationalité haïtienne. » Pour garder le statut d'ONG sur le territoire national, on oblige principalement aux ONG de se conformer aux lois Haïtiennes en vigueur et aux dispositions du décret de 1989 qui prescrit aux ONG de :
 - « Soumettre des rapports réguliers (à date précise) au MPCE relatifs à son Programme ; son budget d'investissement prévu pour le prochain exercice, des rapports financiers (bilan financier, liste des employés) ;
 - Informer le MPCE des changements opérés au sein des organes de direction, de l'interruption dans l'exécution du programme ».

Les ONG peuvent aussi bénéficier de l'exonération d'impôts et de la franchise douanière à l'importation de tous biens, dons et équipements relatifs à la réalisation de leurs projets. Ainsi, au vu du décret de 1989, une ONG reconnue peut avoir l'une ou l'autre des statuts suivants :

- « Active » : si elle est reconnue, respecte les dispositions du décret de 1989, et soumet régulièrement les rapports exigés au MPCE ;
- « Inactive » : si elle est reconnue, respecte les dispositions du décret, n'a pas soumis son programme et ses rapports d'activités, ou a notifié le MPCE de l'interruption de ses activités ;
- « Suspendue » : si elle est reconnue, mais ne soumet pas son programme et ses rapports dans le délai imparti, ou ne satisfait pas les prescriptions prévues par le décret ;
- « Fermée » : si elle est reconnue, mais a cessé toutes activités sur le territoire ; et
- « Fautive » : si elle est reconnue, mais a violé les dispositions du décret en vigueur.

Sur cette base, dans le secteur de l'éducation, 207 ONG sont reconnues, c'est-à-dire habilitées à travailler dans ce secteur, et existent actuellement dans la base de données 2016 du MPCE.³¹ Les activités des ONG en Haïti sont coordonnées par le MPCE à travers son unité centrale dénommée UCAONG. Sa principale mission est de « coordonner le processus d'enregistrement légal des ONG et

³¹Nous en ferons une exploitation au chapitre suivant.

[de] superviser et coordonner les activités des ONG en Haïti ». La coordination des activités des ONG se fait suivant trois niveaux : national, géographique et sectoriel. Les principaux organes qui interviennent dans la coordination sont :

- a. L'UCAONG qui assure le suivi au niveau national ;
- b. le Conseil Départemental de Coordination et de Supervision des activités des ONG (CDCSAONG), mis en place depuis 2011, assure les suivis sur le plan géographique. Il est représenté dans les 10 départements ; et
- c. les ministères sectoriels qui suivent les activités des ONG de leur domaine respectif.

1.5 Vers une meilleure coordination de l'aide ?

Depuis 1989, l'Etat d'Haïti s'est préoccupé de cadrer les interventions des ONG. Il a alors créé, au sein du MPCE, l'UCAONG dont les attributions principales consistent à : « recommander, après analyse concluante des dossiers, la reconnaissance officielle des Organisations bénévoles fonctionnant dans le pays et de déterminer en collaboration avec les Ministères concernés les zones d'intervention et les domaines d'activités de ces organisations et de les superviser ». ³² Récemment, l'UCAONG a évolué en Direction de Coordination des Activités des Organisations Non Gouvernementales (DCAONG). Dans la foulée des préoccupations relatives à l'efficacité de l'aide, suite à la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008), le MPCE, pour lutter contre la fragmentation de l'aide, a mis en place une structure de coordination générale, le CAED (Cadre de coordination de l'aide externe au développement). Sa finalité est d'éviter tout décalage entre les priorités de l'Etat et la programmation des agences de développement conformément aux principes reconnaissant la nécessité pour les pays bénéficiaires d'assurer la définition de leurs projets, de l'alignement des bailleurs sur les priorités des pays bénéficiaires et de prendre en compte les résultats des projets. Le CAED se fixe pour objectif de « mettre sur pied des modes de fonctionnement permettant à l'aide externe d'appuyer les priorités de développement économique et social du pays à travers le leadership responsable du gouvernement, l'engagement des partenaires de développement et l'adhésion des acteurs non étatiques aux objectifs des projets et programmes de développement ». ³³

Dans cette optique, un outil supplémentaire a été créé en vue d'assurer la transparence des deux côtés dans le suivi de l'aide : le MGAE (Module de gestion de l'aide externe). Le MGAE est un outil national unique de collecte, d'analyse et de suivi des flux d'investissements extérieurs en Haïti. Cet outil permet d'harmoniser les informations et suggère à chaque acteur de partager les informations relatives à l'aide. Il est actuellement opérationnel et permet de collecter, mettre à jour les informations sur l'APD et surtout de mieux suivre les projets. ³⁴ Pour une meilleure coordination des activités des ONG, l'UCAONG a surtout mis en place, à partir de 2011 des Unités de coordination départementales (UCD). Ces dernières ont la charge de suivre plus efficacement les activités des ONG dans les différents départements. Il reste à ces organes de coordination des ONG de consentir encore des efforts pour : mettre en place un système efficace de collecte d'informations ; dynamiser la

³² Voir le site du MPCE à : <<http://www.mpce.gouv.ht/fr/unite-de-coordination-des-activitesdes-organisations-non-gouvernementales-ucaong>> (Consulté le 20 février 2016).

³³ Voir MPCE (septembre 2012). Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED). Port-au-Prince: MPCE.

³⁴ Cependant, dans le cas des ONG qui sont également financées par des fonds privés, le dispositif CAED n'affecte pas (encore) le processus de suivi de leurs activités.

coordination au niveau sectoriel ; travailler de concert avec les ministères sectoriels pour mieux suivre les activités des ONG.

1.6 Conclusion du chapitre

Ce chapitre a permis de voir comment a évolué l'aide officielle à Haïti au cours des dernières décennies, et le poids de la conjoncture politique et accessoirement, du tremblement de terre de 2010 sur le comportement des flux financiers. Dans le secteur de l'éducation, la situation n'est guère plus reluisante quant on juge par les ratios de décaissement : entre 5% et 10% entre 2010 et 2015. Les ONG restent l'un des canaux privilégiés de déploiement de cette aide sur le terrain. L'environnement général du pays et le cadre d'intervention qui leur sont offerts sont déterminants pour leur efficacité. Ceux-ci sont entre autres régis par le décret de 1989 qui prescrit le statut des ONG sur le territoire. Sur cette base, le chapitre suivant se propose de faire un état de la situation des ONG dans le secteur de l'éducation.

CHAPITRE II.

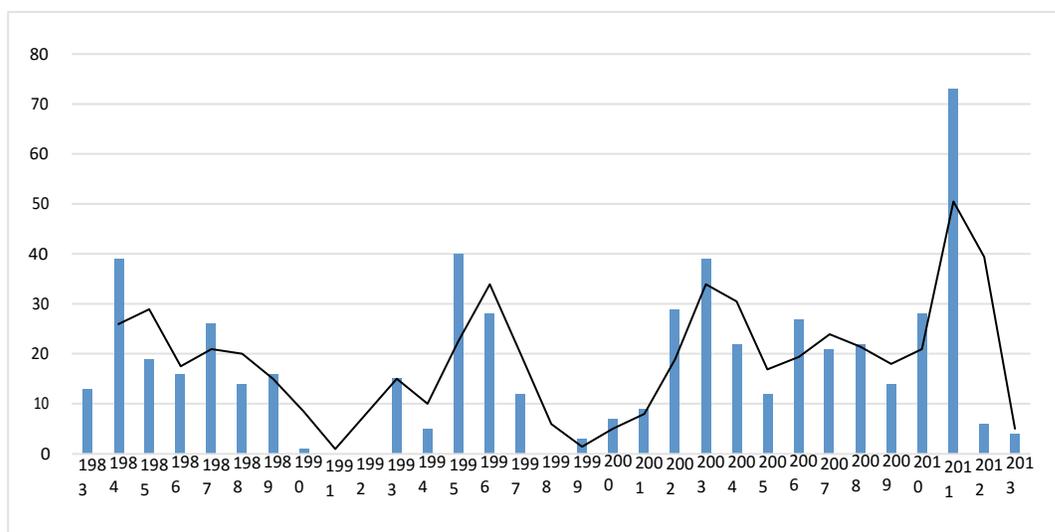
LES ONG RECONNUES ET LE SECTEUR DE L'EDUCATION : UNE VUE GENERALE

Il existe très peu de données spécifiques sur les ONG en Haïti. Celles disponibles sont pour la plupart difficiles à exploiter, car non-numérisées, et incomplètes. Toutefois, différentes bases de données fournies par le Ministère de la Planification et des discussions avec l'UCAONG nous permettront de capter quelques régularités et dynamiques à l'œuvre.

2.1 La réalité des ONG reconnues en chiffres

En juillet 2010, un répertoire des organisations de la société civile travaillant dans le secteur éducatif en Haïti avait été produit par le « American Institutes for Research (AIR) » à la demande du Président Clinton.³⁵ Ce travail a fait suite au tremblement de terre et devait permettre une meilleure coordination de l'action de ces entités. Son mérite était aussi de prendre en compte, au delà des ONG, internationales et haïtiennes, les fondations et associations alors « engagées dans le soutien à l'éducation aux niveaux primaire et secondaire et aux activités sanitaires menées dans le cadre des écoles » (p. iii). Ce répertoire avait établi à 155 le nombre d'ONG, de fondations et d'associations nationales et internationales œuvrant dans le secteur de l'éducation.

Figure 6. ONG officiellement créées, 1983-2013



Source : Données UCAONG/MPCE. Notes : Ligne de tendance : Moyenne mobile sur 2 ans en vue de lisser les aspérités conjoncturelles d'une année sur l'autre.

³⁵ Voir AIR (2010). Soutenir l'éducation en Haïti. Répertoire des Organisations de la Société Civile Travaillant dans le Secteur Educatif en Haïti.

Selon la base de données disponible à l'UCAONG, pour l'exercice fiscal 20122013, 562 ONG sont officiellement enregistrées depuis 1976. Ces ONG évoluaient pour la plupart principalement dans les domaines suivants : éducation, santé, assistance sociale, agriculture, etc.³⁶

Il existait, d'après le registre du MPCE de 2013, 2 ONG avant 1980 : CARE, en 1971 ; et la mission Baptiste conservatrice d'Haïti, en 1976. La prolifération des ONG va s'accélérer sous l'effet conjugué de la conjoncture internationale et de la situation socio-économique et politique interne d'Haïti. Le gouvernement Duvalier a lancé une politique de libération économique qui favorisait l'initiative non-étatique. L'église catholique a saisi cette occasion pour concurrencer l'église protestante³⁷. Cela allait donner naissance à une prolifération d'ONG intervenant dans le secteur éducatif avec un pic de 29 ONG enregistrées seulement en 1984 (voir figure 7) alors que pour l'ensemble des secteurs, c'est moins d'une quarantaine au total qui a été créée durant cette même année (voir figure 6). La chute du régime des Duvalier en 1986 va créer l'ouverture permettant à la communauté internationale l'opportunité d'intervenir directement à travers les ONG au nom de la formule consacrée « éviter la corruption ».

Jusqu'en 1990, selon les données du MPCE, on ne comptait que quelque 145 ONG reconnues légalement. Puis le rythme de l'enregistrement des ONG s'est pratiquement arrêté durant la période 1990-1992, période correspondant à l'embargo international contre Haïti suite au coup d'État militaire de septembre 1990. Une seule ONG a alors été officiellement enregistrée. Ensuite, il y a eu une reprise en 1995-1997 où le nombre d'ONG officiellement enregistrées atteint 40 en 1995 après la levée de l'embargo et le retour à l'ordre constitutionnel. C'est le plus grand nombre d'ONG enregistré en une année avant 2011.

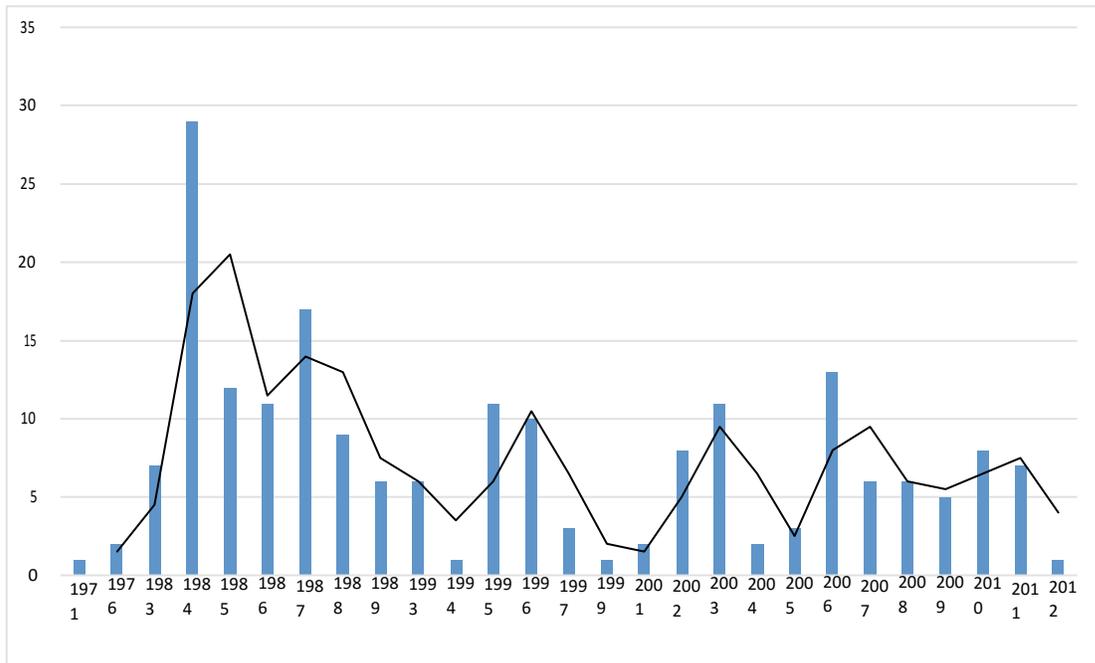
Entre 1997 et 2000, période politiquement agitée ayant entraîné le retrait de l'aide, il y a eu un ralentissement de la demande au niveau de création légale d'ONG. Puis, le phénomène a repris sur la période 2000-2009 (non sans quelques aspérités) où 202 nouvelles ONG ont été ajoutées à la liste qui comptait, jusqu'en 1999, 249 ONG. Cette période est caractérisée par deux sous-périodes : 2000-2003, et 2005-2009. La première, marquée par la contestation du pouvoir du Président Aristide, est riche en événements socio politiques qui ont certainement marqué le développement des ONG. La deuxième s'achève sur des catastrophes naturelles majeures qui, elles-mêmes aussi, ont marqué le développement des ONG. En effet, le passage de plusieurs ouragans, cyclones et tempêtes tropicales ont causé des dégâts énormes tant au niveau de la production agricole que des infrastructures scolaires ou de production, qui eux ont exigé une réponse appropriée.³⁸

³⁶ Nous avons déjà rappelé le chiffre de 406 ONG en 2008, tous secteurs d'intervention confondus.

³⁷ Voir Castor, A. (Mars 2008). Actions et limites des ONG, l'exemple d'Haïti. Haitian Resource Development Foundation.

³⁸ En été 2008, pas moins de quatre cyclones et tempêtes tropicales (Fay, Gustav, Hanna et Ike) se sont abattus sur Haïti et ont causé de lourds dégâts. Voir Gouvernement d'Haïti (novembre 2008). Rapport d'évaluation des besoins après désastre—Cyclones Fay, Gustav, Hanna et Ike. Rapport préparé avec le support de la communauté internationale.

Figure 7. ONG créées dans le secteur éducatif, 1971-2012



Source : Données UCAONG/ MPCE

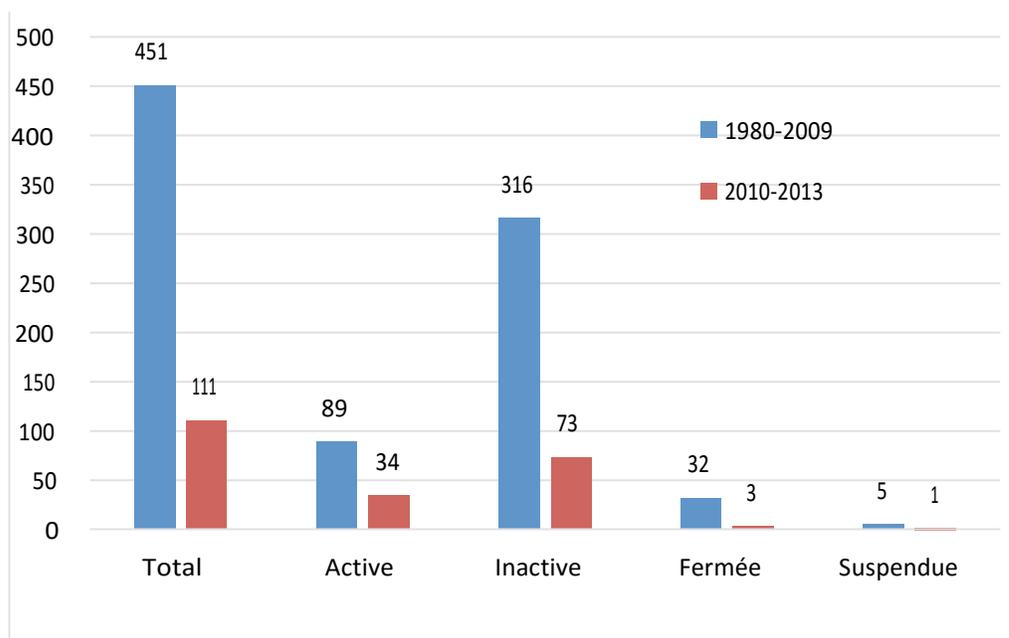
Puis en 2010-2013, en seulement 4 ans, 111 nouvelles ONG ont été enregistrées avec un pic en 2011 (après le séisme) où 71 ONG ont été créées (figure 6). Il s'agissait sans doute d'ONG voulant s'impliquer activement dans la phase de reconstruction post-séisme. Or, à ce moment déclenchait aussi l'épidémie de choléra qui appelait à davantage d'interventions dans les domaines de la santé et de l'assainissement. Cela offrait d'autres opportunités pour des interventions sociales.

2.2 Statut, nationalité et expérience des ONG en Education

Il faut aussi noter que dans le registre de 2013, toutes les 562 ONG enregistrées n'étaient pas en activité. Pour des raisons administratives ou de financement, elles étaient soit actives, inactives, suspendues ou fermées.³⁹ En 2013, environ 20% des ONG enregistrées avant 2010 étaient en activité contre 30% de celles créées après 2010. La figure 8 renseigne sur le statut actuel des ONG reconnues avant ou après 2010.

³⁹ Il est de même des 460 ONG habilitées dans le secteur de l'éducation en 2014.

Graph 8. Statut des ONG enregistrées avant et après 2010



Source : Données UCAONG/ MPCE

En 2013, 207 ONG, légalement reconnues, étaient habilitées à intervenir dans le domaine d'éducation. Quelque 87% sont enregistrées avant 2010 contre seulement 13% de 2010 à 2013. Sur ces 207 ONG reconnues jusqu'en 2013, 61 (30%) sont actives (figure 9). Parmi ces 61 ONG actives, 51% sont d'origine haïtienne. Il est, dès lors, important de chercher à comprendre comment ces ONG fonctionnent réellement (leur niveau d'intervention dans le secteur, leur source de financement, leur budget, etc.). C'est essentiellement à cette tâche que s'est attelée l'enquête de terrain restituée au chapitre IV.⁴⁰

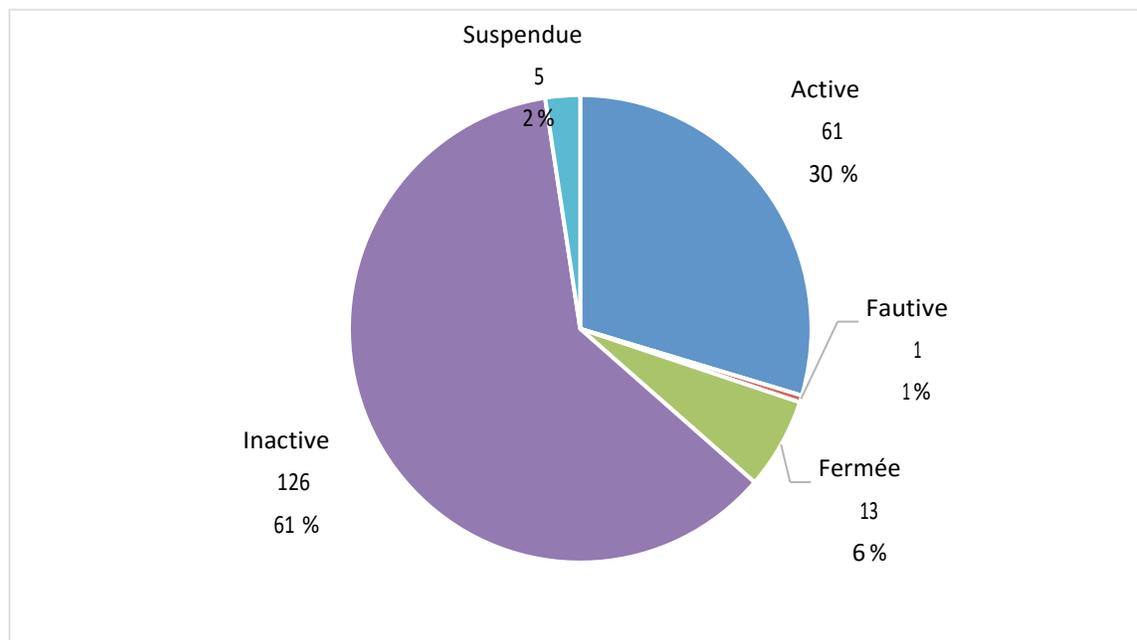
Table 1. Statut des ONG enregistrées, avant et après 2010

Statut	1976-2009		2010-2013		Total
Enregistrée	451	100%	111	100%	562
Active	89	19.7%	34	30%	123
Inactive	316	70%	73	65.7%	389
Fermée	32	7%	3	2.7%	35
Suspendue**	5	1%	1	0.9%	6
Fautive	3	0.6%	0	0%	3

Sources : Données UCAONG/MPCE. Notes. —**De façon générale, d'après la responsable de l'UCAONG, une ONG est suspendue, généralement pour avoir été en activité, et ne pas avoir soumis ses rapports d'activités.

⁴⁰ L'enquête a permis d'interroger 40 ONG actives sur le terrain et reconnues pour la plupart d'entre elles par le MPCE. Neuf ONG dans l'Ouest, et trois dans l'Artibonite, soit 11 au total, n'ont pas donné suite à nos demandes réitérées d'entretien.

Figure 9. Statut des ONG reconnues en éducation, 2013



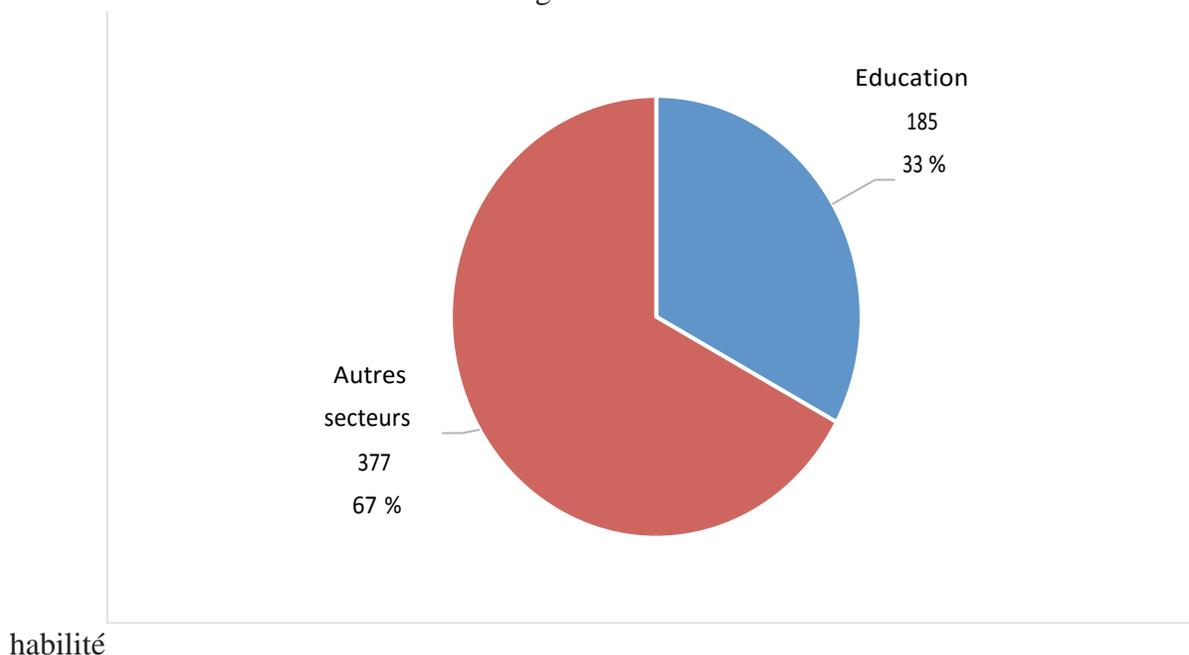
Source : Données UCAONG/ MPCE

Une ONG en général exécute à la fois plusieurs projets couvrant des secteurs différents. L'éducation reste un domaine d'intervention très prisé par les ONG. Parmi les 562 enregistrées jusqu'en 2013 au MPCE, environ 185 sont habilitées dans le domaine d'éducation, soit 33%. De ces 185, environ 60 sont actives, soit 32% est en éducation en 2013.

Plus de la moitié des ONG reconnues jusqu'en 2013 est d'origine Haïtienne (56%). Puis, viennent celles des Etats Unis (24%), voir figure 11.⁴¹ En 2013, on compte encore 49 ONG haïtiennes actives (soit 40% des ONG actives au total).

⁴¹ Comme on le verra plus loin, la situation n'est pas très différente en 2016.

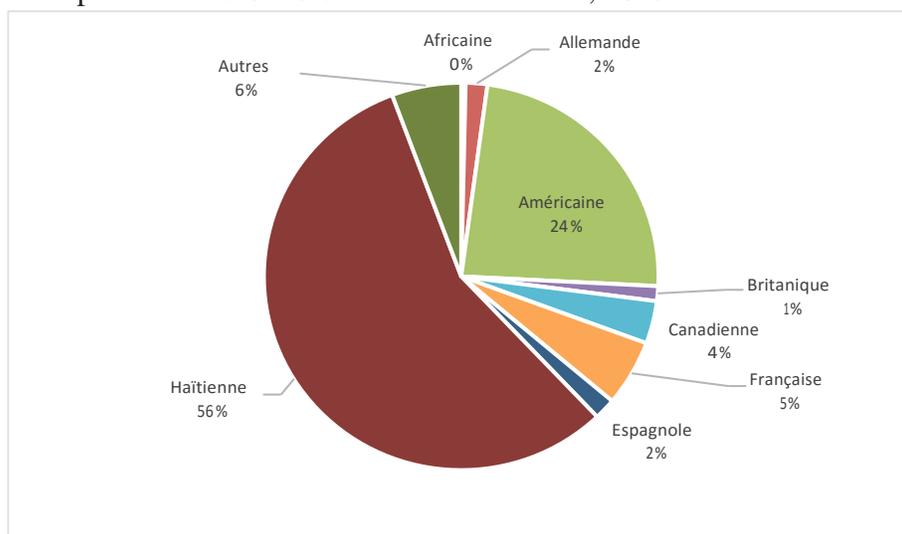
Figure 10. ONG



Source : Données cumulées MPCE / UCAONG ; N=562.

Quant aux différents niveaux d'enseignement où interviennent les ONG, nous avons passé en revue la fiche technique de 38 des 61 ONG actives pour identifier les segments du système éducatif dans lesquels elles interviennent.⁴² Il en ressort que la majorité des projets est orientée vers l'éducation de base (48%), puis vient l'enseignement secondaire (15%), et la formation professionnelle (13% ; voir figure 12). Comparativement à ces deux niveaux du système éducatif, le pourcentage de projets

Figure 11. Répartition des ONG selon leur nationalité, 2013

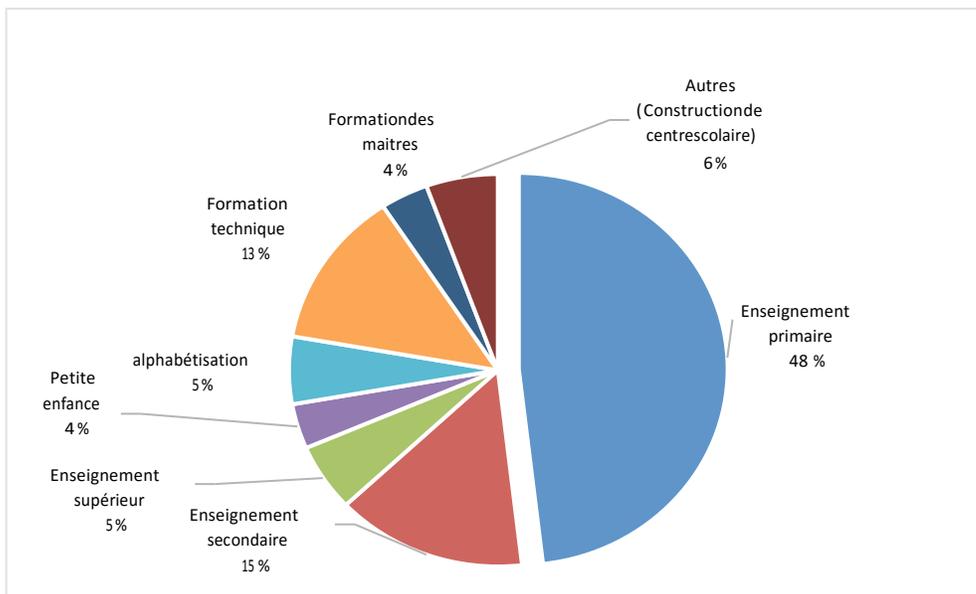


Source : Données UCAONG/MPCE

⁴² Voir la webographie à l'Annexe XIII.

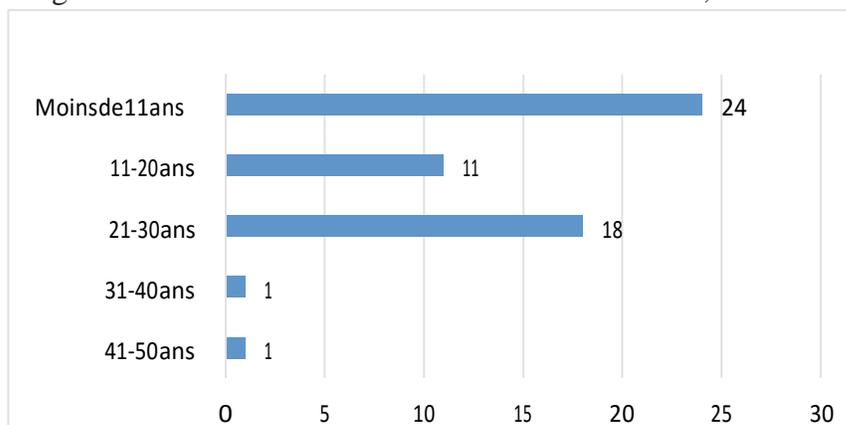
En 2013, plus de 56% des ONG actives en éducation interviennent dans le pays depuis plus de 10 ans (figure 13). Il s'agit là d'un indicateur précieux pour interroger la pérennité des interventions des ONG œuvrant dans un secteur qui requiert des actions à impacts durables. Mais une telle préoccupation déborde le cadre de cette étude.

Figure 12. Interventions des ONG actives selon le segment d'enseignement



Source : Site d'internet de 38 ONG en éducation. (Voir Webographie en Annexe XIII).

Figure 13. Ancienneté des ONG actives en éducation, 2013



Source : Données UCAONG/MPCE ; N=55.

2.3 La situation des ONG en éducation en 2016

En 2014, lors du premier forum « Education-ONG », le MPCE avait recensé 201 ONG « légalement reconnues » et habilitées à travailler dans le secteur de l'éducation ; mais seulement 64 de ces ONG

étaient actives, mais peu d'entre elles étaient connues par les services du MENFP.⁴³C'est dire que le MENFP n'était pas au courant de toutes les interventions qui se faisaient dans le secteur.

Tableau 2. Organisations actives en éducation et connues du MENFP, 2013-14

Département	Toutes organisations confondues	ONG
Artibonite	4	4
Centre	7	7
Nippes	1	1
Grand'Anse	3	2
Nord	1	
Nord-Est	3	2
Nord-Ouest	3	2
Ouest	10	7
Sud	12	8
Sud-Est	10	6
Ensemble	54	39

Source : UEP/MENFP

En 2016, 207 ONG sont officiellement enregistrées pour le domaine de l'éducation, c'est-à-dire, sont reconnues conformément aux dispositions du décret de 1989 sur la base de données du MPCE, mais ces ONG sont pour la plupart inactives (61% ; tableau 3) en ce sens qu'elles n'ont pas d'activités sur le terrain. Les 61 ONG réputées actives ne représentent que 29.5% de celles formellement enregistrées, et ne transmettent pas toutes de rapports annuels à l'Etat ; d'autres sont fermées (6%) ou suspendues (2%) pour fautes administratives.

Tableau 3. Répartition des ONG habilitées en éducation selon leur statut, 2016

Statut	Effectif	%
Active	61	29.47
Fautive	1	0.48
Fermée	13	6.28
Inactive	126	60.87
Suspendue	5	2.42
Total	206	100.00

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Selon le tableau 4, les ONG intervenant dans le secteur de l'éducation sont essentiellement Haïtiennes puisqu'elles constituent 61%, suivies des ONG américaines (24%), puis des ONG françaises qui y comptent pour 5%. Celles originaires d'ailleurs n'atteignent même pas chacune les 2%. Parallèlement, il y a lieu de noter que les ONG enregistrées au MPCE ne sont pas de création récente, moins de 20% ont vu le jour durant les 5 et 10 dernières années (Tableau 5). Cela voudrait-il dire que la vague importante d'ONG qui est accourue vers Haïti après le tremblement de terre, n'a pas été formellement

⁴³ Voir MENFP et MPCE (Mai 2014). "Termes de Reference du Forum Education. Renforcement du Partenariat Gouvernement-ONG."

enregistrée au MPCE ? Le secteur de l'éducation ne serait certainement exempt de ce constat. Le cas échéant, la coordination de leur travail sur le terrain a dû être autrement difficile pour les structures publiques déjà mises à mal par l'absence de moyens appropriés au pilotage et à la coordination des interventions.

Tableau 4. Répartition des ONG œuvrant en éducation suivant leur pays d'origine

Nationalité des ONG	Effectif	%
Africaine	1	0.48
Allemande	3	1.45
Américaine	49	23.67
Britannique	3	1.45
Canadienne	4	1.93
Espagnole	4	1.93
Finlandaise	1	0.48
Française	10	4.83
Hàitienne	126	60.87
Hollandaise	2	0.97
Italienne	1	0.48
Suisse	1	0.48
Total	205	100.00

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Tableau 5. Nombre d'années de reconnaissance des ONG en éducation

Ancienneté	Effectif	%
Moins de 5 ans	9	4.5
Entre 5 et 10 ans	38	19.1
Entre 11 et 20 ans	39	19.6
Plus de 20 ans	113	56.8
Total	199	100

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Le registre de 2016 du MPCE (tableau 6) indique que plus de 35% des ONG du secteur interviennent uniquement en Education et que les autres, dans une proportion de plus de 63% se consacrent en même temps à d'autres secteurs (comme la santé, l'agriculture, le développement communautaire, etc.). Ceci semble laisser entendre a priori que, dans certains cas, l'éducation serait incorporée dans un paquet de services.

La base de données permet également d'observer que les ONG du secteur de l'éducation sont essentiellement basées à plus de 75% dans la zone métropolitaine (Tableau 7), c'est-à-dire les sept villes chefs-lieux (Delmas, Port-au-Prince, Pétiion Ville, Carrefour, Tabarre, Croix-des-bouquets et Cité Soleil), preuve d'une demande sociale plus intense dans ces villes qui mobilisent déjà, en 2015,

68%⁴⁴ de la population urbaine du pays ; mais ce sont aussi les villes de concentration des écoles. Ceci aide à expliquer pourquoi dans la plupart des départements, comme on le verra dans le chapitre IV, ce sont des missions des ONG qui s'y déplacent. Tout se décide dès lors à Port-au-Prince, sauf pour les ONG dont le siège se trouve dans les départements périphériques.⁴⁵ Alors que les activités des ONG sont généralement de niveau opérationnel, leur localisation tend à épouser la logique centralisatrice de l'administration publique, comme celle du secteur éducatif.

Tableau 6. Répartition des ONG en éducation selon leurs domaines d'intervention

Domaine d'intervention	Effectif	%
Education	74	35.7
Education et santé	51	24.6
Education et agriculture	8	3.9
Éducation et développement communautaire	2	1
Sans réponse	1	0.5
Education, santé et agriculture	39	18.8
Education, santé et développement communautaire	16	7.7
Education, santé et environnement	7	3.4
Education, agriculture et environnement	4	1.9
Education, santé, agriculture et développement communautaire	5	2.4
Ensemble	207	100

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Tableau 7. Répartition des ONG suivant la localisation de leur siège social

Localisation du siège social	Fréquence	%
Port au Prince	51	24.6
Delmas	45	21.7
Pétion-Ville	35	16.9
Cap-Haitien	11	5.3

⁴⁴ Voir IHSI. (2009). Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des Départements et de Communes 2000-2015. Port-au-Prince : Ministère de l'Economie et des Finances.

⁴⁵ Une telle réalité est d'ailleurs révélée par l'enquête de terrain (voir Chapitre IV).

Jérémie	3	1.4
Gonaïves	7	3.4
<hr/>		
Saint-Marc	3	1.4
Tabarre	11	5.3
Croix-Des-Bouquets	6	2.9
La Gonâve	1	.5
Hinche	1	.5
Petit-Goave	2	1.0
Léogane	4	1.9
Grand-Goave	1	.5
Carrefour	9	4.3
Jacmel	3	1.4
Cayes	3	1.4
Cite-Soleil	4	1.9
Arcahaie	1	.5
Miragoane	2	1.0
Sans Réponse	4	1.9
	207	100.0
	Total	

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Tableau 8. Répartition des ONG suivant leur statut et leur nationalité

Nationalité	Statut					Total
	Active	Fautive	Fermée	Inactive	Suspendue	
Africaine	0	0	0	1	0	1
Allemande	1	0	0	2	0	3
Américaine	22	0	1	24	2	49
Britannique	1	0	0	2	0	3
Canadienne	2	0	0	2	0	4
Espagnole	1	0	1	2	0	4
Finlandaise	0	0	0	1	0	1
Française	2	0	0	8	0	10
Haïtienne	31	1	10	81	3	126
Hollandaise	0	0	1	1	0	2
Italienne	0	0	0	1	0	1
Suisse	0	0	0	1	0	1
Total	60	1	13	126	5	205

Source : Données UCAONG/ MPCE, 2016

Le registre de 2016 du MPCE permet enfin d'observer que sur les quelques 571 ONG habilitées à opérer sur le territoire national en 2016, 207 le sont pour le secteur de l'éducation. Mais seulement 60 d'entre elles (essentiellement haïtiennes et américaines) sont actuellement actives, 13 sont fermées, 126 sont inactives, et 5 sont suspendues (tableau 8). Plus de 67% des ONG enregistrées pour le

secteur de l'éducation sont soit inactives, soit fermées. Et, les actives sont les ONG haïtiennes et américaines. Ces données font écho aux autres bases de données des années antérieures.

2.4 Conclusion du chapitre

Ce chapitre analyse la dynamique de création des ONG en général et dans le secteur de l'éducation en particulier. Ce secteur mobilise en effet l'attention de beaucoup d'ONG. Mais, tout en y étant actives, les ONG conduisent aussi des projets dans les autres secteurs. Plusieurs pics de création sont d'ailleurs observés : au début des années 80 ; après le retour à l'ordre constitutionnel en 1995 ; au moment de la crise politique du début des années 2000 qui avait paralysé la coopération avec le Gouvernement ; et après le tremblement de terre de 2010. La plupart de ces ONG sont basées dans le département de l'Ouest, preuve d'une forte concentration des centres décisionnels dans ce département qui est le lieu de concentration de la population mais aussi de la clientèle scolaire. Plus de la moitié de ces ONG est d'origine haïtienne. Actuellement, selon le registre de 2016 du MPCE, 207 ONG (sur les 571 au total) sont habilitées à travailler en éducation, mais 61 seulement (29.5%) sont actives. Leurs interventions sont concentrées surtout dans l'éducation de base (48%). Le prochain chapitre analyse les mécanismes mis en place par les acteurs eux-mêmes pour se coordonner en mettant en exergue les défis auxquels ils font face.

CHAPITRE III.

ACTEURS ET MECANISMES DE GOUVERNANCE DES ONG EN EDUCATION : REALITÉS ET DEFIS

Ce chapitre s'édifie sur des entretiens avec différentes entités au niveau stratégique : le groupe des bailleurs de fonds (GSE), les plateformes de coordination des ONG (CCO-Haïti, CLIO), et le MENFP au niveau central à travers la DAEPP. Il présente la réalité institutionnelle dans laquelle les acteurs évoluent et les défis qui doivent être surmontés pour que leurs actions soient efficaces.

3.1. Le GSE, entre discontinuité et affaïssement institutionnels

La multiplicité des partenaires techniques et financiers (PTF) qui s'intéressaient au secteur de l'éducation dans la foulée du Cadre d'actions de Dakar pour l'éducation pour tous (EPT) les a convaincus de la nécessité de mettre en place des structures pour se coordonner et faciliter leur coopération avec le MENFP. C'est d'abord le cas pour les bailleurs qui, face à une conjoncture politique difficile, ont mis en place, dès 2003, leur propre structure de coordination et de représentation de leurs actions, le GSE. Il compte actuellement 20 membres.⁴⁶ La signature, en 2012 par 14 membres du GSE (alors au nombre de 15) du cadre de partenariat proposé par le MENFP, à la faveur du Plan opérationnel, a offert un outil qui devait permettre une meilleure structuration des mécanismes de coordination, mais surtout d'harmoniser et aligner les interventions dans le secteur de l'éducation.⁴⁷ Deux années plus tard, en mai 2014 plus précisément, 54 projets et programmes se trouvaient en cours d'exécution dans le secteur de l'éducation.⁴⁸ Bien entendu, le chiffre 54 contraste fortement avec les 197 ONG enregistrées au MPCE et habilitées par celui-ci à travailler dans le secteur de l'éducation quand on sait que l'action des ONG se déploie essentiellement par le biais des projets et directement sur le terrain. En 2016, les ONG reconnues et habilitées à travailler dans le secteur de l'éducation sont, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, de 207 ; mais toutes ces ONG ne sont pas en activité.

Haïti a une relation de collaboration avec ses partenaires de la coopération au développement qui remonte à plusieurs décennies. Toutefois, cette collaboration n'est pas sans poser quelques difficultés qui tiennent aux instabilités politiques que connaît le pays. Celles-ci génèrent une situation « stop-and-go », comme le constate un PTF ; c'est-à-dire la coopération démarre, s'arrête quand il y a une crise au niveau politique susceptible d'être un obstacle au processus de construction de la démocratie, et se remet en place quand les temps redeviennent apaisés pour s'arrêter à nouveau. Dans ces situations, l'aide financière des partenaires, qu'elle soit sous la forme d'appui budgétaire, ou de projet, peut se trouver réduite à sa plus simple expression, ou alors les activités se poursuivent au

⁴⁶Voir la liste des membres du GSE en Annexe X.

⁴⁷ Le Cadre Partenarial est un outil de coordination de l'aide dans la concertation entre le MENFP et les PTF en éducation à travers les Revues conjointes. Cet outil élaboré suite au tremblement de terre de 2010 émane des principes de la Déclaration de Paris et les Accords d'Accra où les PTF sont d'accord pour agir dans la transparence et faire connaître au MENFP toutes les ONG qu'ils financent et s'assurer de la justesse des informations qui devraient apparaître dans le budget de l'éducation sous le leadership du Ministère qui s'engageait à faire de même dans le suivi de ses objectifs éducatifs. Cet outil, n'ayant aucun caractère contraignant, les engagements de part et d'autre sont purement moraux.

⁴⁸ Toutes sources de financement confondues, ces projets et programmes totalisaient quelques USD 961.3M dont la moitié sur financement du trésor public. L'enseignement fondamental, avec 22 projets, mobilisait 66% des crédits engagés, tandis que l'enseignement supérieur ne mobilisait que 1% (pourcentage identique pour l'alphabétisation et les infrastructures qui bénéficiaient chacun de 9 projets). Voir le rapport de Jacques Ried (2014).

ralenti. Par exemple, les périodes électorales débouchent souvent sur des situations de crise en raison des contestations des résultats qui ne trouvent pas rapidement des solutions de sortie ; la persistance de cette crise peut entraîner un arrêt de la coopération, quitte à repartir avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle administration si les modalités d'accès correspondent aux conditions du jeu électoral accepté par les partenaires.

D'autre part, les assistants techniques qui fournissent leur expertise au titre de l'aide à Haïti sont eux-mêmes assujettis à un « turn-over » élevé du fait du trop court laps de temps (trois ans en général) que leur permet leur contrat de services au pays. Une telle situation est « pénalisant pour le pays dans la mesure où il laisse peu de place pour une mémoire institutionnelle et un historique suffisants qui facilitent la coopération efficace » se plaint le coordonnateur du GSE. Enfin, l'administration Haïtienne se base beaucoup sur des « personnes » et non sur des entités bien insérées au sein des institutions. Et souvent, « il manque des porteurs de dossiers qui auraient pu servir d'interlocuteurs au-delà d'une administration ».

Le GSE qui, en tant que Forum des Bailleurs, s'est donné comme mission « d'accompagner le développement de la qualité de l'éducation »⁴⁹, se trouve assujetti à cette triple contrainte, certes, alourdissant pour son action. Mais il s'est donné pour tâche, confirme son Coordonnateur, de « servir d'élément de continuité institutionnelle pour mieux collaborer avec l'Etat ; et, d'aider les partenaires techniques et financiers à s'auto-discipliner pour mieux rester dans le cadre de la déclaration de Paris ». En cela, cette structure, coordonnée par l'Unesco, si elle peut être vue comme un acquis, beaucoup de défis persistent et gênent également l'action des différents partenaires et de l'Etat lui-même. Les entretiens conduits permettent d'en sérier un certain nombre de ces difficultés :

«

- La trop grande discontinuité des actions ; la mémoire institutionnelle affaissée ;
- L'absence de dispositifs et de mécanismes de suivi au niveau de l'appareil d'Etat ;
- Une déconnexion des différentes parties du système éducatif ; ou défaut d'application des règles de fonctionnement de l'Etat lui-même ;
- L'absence de la société civile dans le dispositif de concertation en éducation, et ;
- Une trop faible institutionnalisation du MENFP lui-même dont le mode de gouvernance repose davantage sur les personnes que le dispositif institutionnel lui-même ».

Dans cet univers éclaté, marqué par la discontinuité et le dysfonctionnement tout semble se passer comme si les niveaux de responsabilité du système éducatif et les acteurs sociaux œuvraient de manière quasi isolée dans le secteur de l'éducation. En effet, alors que l'Administration est encore exagérément concentrée dans la capitale, les DDE doivent assurer la délivrance et la supervision des services éducatifs à la population à l'échelle de leur juridiction administrative. La table sectorielle Education dont la mission est d'offrir un espace de dialogue, d'échanges et de concertation entre les différents acteurs institutionnels (le ministère, les PTF) et la société civile, ne fonctionnent, depuis quelques temps, que par vague épisodique.

C'est dans ce contexte d'hypercentralisation et d'éclatement qu'opèrent aussi les ONG. Il va sans dire que cette situation générale ne manquera pas d'influencer leur fonctionnement. Davantage d'autorité et de responsabilités confiées aux DDE auraient permis une meilleure coordination des actions des ONG sur le terrain. Or, une telle démarche passe nécessairement par le renforcement des DDE en vue de leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le développement de l'éducation et de mieux assurer la coordination des acteurs intervenant au niveau déconcentré des activités éducatives.

⁴⁹ L'Unesco accompagne le MENFP dans cinq domaines majeurs : la gouvernance ; la révision du curriculum ; la formation des maîtres ; la formation professionnelle ; et l'enseignement supérieur.

3.2 Mécanismes de coordination des ONG par elles-mêmes

Depuis peu, les ONG, face à l'absence de coordination par les structures étatiques, des intervenants directement impliqués dans les opérations de service tentent de se coordonner elles-mêmes. Deux plateformes distinctes, impulsées par les ONG elles-mêmes, ont vu le jour afin d'assurer une certaine coordination de leurs actions sur le terrain. Il s'agit d'abord du Cadre de Liaison des ONG (CLIO), créé en 2005, avec pour objectif de « partager les expériences ». Le CLIO regroupe aujourd'hui 44 ONG nationales et internationales travaillant dans les différents domaines du développement. En son sein, quatre commissions (Education, Agriculture, Santé, et Décentralisation) permettent de mieux interagir avec les acteurs des différents secteurs, mais aussi avec les non-membres.⁵⁰ La commission Education est la plus ancienne ; car même avant 2005, un petit noyau existait déjà. Elle compte aujourd'hui 36 membres dont 25 sont plus actifs que les autres. Au sein de cette commission opère un Groupe Stratégique composé de trois ONG nationales et de trois ONG internationales. Le CLIO présente annuellement, à son assemblée générale, un plan d'action qui lui permet de mieux baliser ses interventions.

La seconde plateforme, le Cadre de Coordination des ONG en Haïti (CCOHaïti), de création plus récente, est né au lendemain du séisme de 2010 dans la perspective de « promouvoir l'humanitaire et le développement ». Cette structure regroupe aujourd'hui 53 membres. Elle s'attaque à des problématiques auxquelles font face les communautés (le choléra, l'insécurité alimentaire, etc.) notamment par le plaidoyer et l'implication des organisations de la société civile dans le mouvement humanitaire.

Les deux plateformes ont mis en place un groupe commun de travail pour « partager les bonnes pratiques ». Elles expriment toutes une volonté ferme de « travailler avec l'Etat, et d'accompagner la mise en application des politiques nationales dans leurs différents domaines d'intervention ». D'ailleurs, elles travaillent déjà en commun accord avec les collectivités territoriales et les inspections scolaires.

Les discussions avec ces acteurs révèlent leur intérêt manifeste pour la démarche de coordination ; car le manque de dynamisme et de ressources publiques a longtemps freiné l'action coordonnée de l'ensemble de ces partenaires qui sont pourtant tous intéressés à une nouvelle dynamique de partenariat. Pendant trop longtemps en effet, les entités publiques ont « donné l'impression de réactiver les structures de concertation et de dialogue seulement dans les périodes d'urgence », ce qui semble donner à ces dernières un rôle de « pompier ». A titre illustratif, durant les dernières années, la Table Sectorielle Education ne s'est pratiquement pas réunie.

N'étant ni bailleurs ni ONG, le CLIO et le CCO-ONG, en tant que structures de coordination, sont inscrits à la Mairie de leur juridiction et non au MPCE, mais « les ONG-membres ont des rapports réguliers avec le MPCE, et y soumettent leurs rapports d'activités périodiquement », confirment ces structures de coordination.

Il reste que si les relations entre l'Etat et ces structures de coordination sont « harmonieuses », il manque, au niveau du MENFP, de points focaux ou de correspondants pour le suivi des projets. La pratique habituelle consistant en un management fondé sur les personnes, et non sur les structures institutionnelles, rendent souvent difficile la disponibilité des cadres en poste, déjà insuffisants, et ralentit la collaboration. Par exemple, l'homologation de la formation des maîtres, alors même que le MENFP a récemment fait du permis d'enseigner un levier majeur pour infléchir la qualité de

⁵⁰ Cette démarche est facilitée par des réunions systématiques et des assemblées générales mensuelles.

l'éducation, impliquerait une plus grande réactivité et une meilleure performance de la Direction technique en charge. Car, « quand les formations ne sont pas validées, il est difficile pour les bailleurs d'investir davantage dans la formation des maîtres » reconnaît une représentante d'ONG.

3.3 La perception de l'Etat à travers la DAEPP

Dans le paysage institutionnel du monde éducatif, la Direction de l'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (DAEPP) du MENFP est une structure importante dans le sens qu'elle a la charge de l'opérationnalisation du partenariat. Sa perception des relations avec les ONG était de ce fait importante à capter dans le cadre de cette étude, notamment sur la façon dont les ONG sont accueillies dans le système éducatif. En effet, le MENFP « considère les ONG comme des partenaires pouvant contribuer au renforcement du système éducatif dans au moins quatre piliers : i) la gouvernance, ii) la qualité des services éducatifs offerts, iii) l'accès aux services éducatifs, et iv) l'efficacité des interventions de tous les acteurs en Education ». Dans ce cadre, les attentes du MENFP à l'égard des ONG, telles qu'exprimées par la DAEPP, sont grandes.

La DAEPP s'attend d'abord à ce que « les ONG respectent [...] les directives et les normes établies par l'Etat dans le domaine de l'Education [...] ; produisent des réflexions et réalisent des études pouvant aider à l'amélioration du système éducatif ». En toute vraisemblance, il s'agit ici d'un rôle stratégique que l'Etat aurait du assumer lui-même, même si ses partenaires peuvent y contribuer sous une forme ou une autre. Il est clair néanmoins que « vu la faiblesse de l'Etat (absence de gestion de proximité effective, et de synergie entre les différents ministères sur l'intervention des ONG) », le rôle de coordination devient plus difficile. Même si le MENFP « partage les documents stratégiques, les plans d'action avec les ONG en éducation », le suivi et le contrôle, si essentiels, demeurent problématiques.

L'une des forces des ONG intervenant en Education, reconnaît la DAEPP, est « une certaine rigueur dans la gestion de leurs projets en suivant un plan d'actions établi avec des jalons à accomplir et une obligation de rendre compte ». Mais « le manque de connaissance du terrain et de la culture du pays couplé à un défaut de coordination des interventions (des différentes ONG du secteur) ou le manque d'implication de la communauté bénéficiaires » peuvent agir comme des irritants à l'efficacité de ces projets. Une meilleure gestion des relations de proximité avec les directions départementales et la communauté en général pour une implémentation efficace des projets trouve ici toute son importance.

A travers le Service d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (SAEPP), qui constitue son bras technique au niveau des directions départementales, la DAEPP essaie de faire appliquer les 12 mesures récemment adoptées par le MENFP. Elle essaie notamment de catégoriser les ONG et de (re) diriger leurs actions sur le terrain, même si « le système de contrôle n'est pas encore assez bien huilé pour donner les résultats escomptés ».

La mission principale de la DAEPP consiste en l'accréditation des écoles, instituts, centres de formation, etc. tout en faisant un travail de renforcement du système dans le sens « de la bonne gouvernance ». Toutefois, à travers les Bureaux d'Inspection de Zone (BIZ), les DDE mettent en œuvre leur mandat qui est la gestion de proximité avec les parties prenantes intervenant en Education (les ONG, les écoles, les communautés, etc.). Un projet de formation des inspecteurs départementaux est en cours d'élaboration au niveau des DDE en vue de mieux leur faire connaître la mission qui est la leur en vue d'une meilleure collaboration avec les ONG.

Selon la DAEPP, certaines ONG fournissent des rapports au MENFP et/ou à la DAEPP ; mais n'étant

pas dotés d'un système de suivi systématique, la DAEPP (et/ou le MENFP) « ne sont pas réactifs sur les rapports soumis » par les ONG. De ce fait, ils n'ont pas moyens institutionnels de persuasion sur celles qui ne fournissent aucun rapport.

Le MENFP, à travers la DAEPP, entend collaborer étroitement avec les ONG en vue d'« un meilleur développement des services éducatifs », notamment à travers le Service d'Appui au Développement des Ecoles (SADE) et le Service de Gestion de Proximité (SGP). Ce dernier a été instauré afin de rendre les directions départementales réellement opérationnelles dans une perspective de renforcement du système éducatif. La DAEPP songe même à placer une cellule de travail avec les ONG au sein des directions départementales « en vue de resserrer les liens de collaboration entre DDE et ONG ».

3.4 Quels rôles pour l'Etat ?

Dans un tel contexte, le dialogue et la concertation apparaissent aux yeux des acteurs de tous bords comme des mécanismes pouvant jouer un rôle de premier plan. La carte scolaire, en chantier depuis plusieurs années, devient primordiale comme outil de planification pour mieux articuler les interventions.

Beaucoup d'ONG sont prêtes à un nouveau partenariat avec l'Etat, mais restent au « starting block » en ce sens que les interventions souhaitées et inscrites dans les documents de politique ne sont pas initiées. D'ailleurs, comme l'établissent les discussions avec la DAEPP, si l'Etat s'est bien donné des objectifs, il ne s'est pas préoccupé de se donner les moyens et les mécanismes nécessaires à leur atteinte.

Les structures de coordination des ONG reconnaissent que « c'est à l'Etat de donner un cadre, et les acteurs suivront », car ceux-ci « sont tous prêts ». Mais la volonté politique semble le principal ingrédient susceptible de dynamiser la réactivité du MENFP et de ses services. Le style de gestion reposant sur une seule personne (souvent absente), au lieu de structures institutionnelles bien rodées, constitue la principale force d'inertie dans la coopération actuellement à l'œuvre. Et ceci est sans compter avec l'instabilité institutionnelle caractérisant le pays.

Le Plan Opérationnel 2010-2015—que les acteurs, au niveau central au moins, semblent bien connaître au point d'en avoir aidé à la diffusion auprès de leurs membres, avait proposé un cadre de partenariat que 14 PTF ont signé en 2013. Mais la confusion créée par le Plan d'Investissement Prioritaire en Education (PIPE, 2013-2016), alors même qu'il était prévu simplement pour absorber les crédits de USD 23M au titre d'une deuxième tranche suite à l'admission, en 2008, d'Haïti à l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (IMOA : FastTrack Initiative, FTI) devenue le Partenariat Mondial pour l'Education (PME), en a fait un document de substitution au PO, ce qui a semble-t-il détourné l'attention des mécanismes prévus dans le PO lui-même pour sa mise en œuvre efficace et efficiente.

Mais, le seul effort systématique en vue de faire le bilan, à mi-parcours, du PO remonte à février 2013 (la collecte des données s'arrêtant à décembre 2012) en vue de la préparation de la première tentative de revue conjointe. Cet exercice a révélé que la mise en œuvre du PO est lente et inefficace : 10% des activités prévues étaient réalisées ; 15% des fonds engagés étaient décaissés (USD 648M dont 48% du trésor public, 9% des ONG et le reste de la part des bailleurs). Autrement dit, il n'y a aucune information systématique disponible sur la mise en œuvre du PO plus récente que celle de décembre 2012. La cartographie des interventions des bailleurs pourrait être vue comme le bilan de leurs actions

au titre du PO.⁵¹ Il reste bien entendu que le financement de l'éducation en Haïti est un véritable défi. Il reste aussi que les mécanismes institutionnels proposés dans le PO tant pour faciliter la mise en œuvre du PO lui-même que pour dynamiser la collaboration avec les partenaires n'ont pas été mis en œuvre.

Les coordinations des ONG sont elles-mêmes conscientes que le système de financement des projets en place « ne laisse pas assez de temps aux évaluations préalables ». Dans un tel contexte, sans des interventions parfaitement coordonnées, les effets risquent d'être tenus sur le système éducatif, d'autant qu'une carte scolaire ne permet pas encore de mieux cadrer les interventions.

3.5 Conclusion du chapitre

Ce chapitre a cherché à montrer que le déficit de coordination des actions des ONG par les structures publiques sur le terrain a contraint les partenaires à mettre en place des mécanismes pour se coordonner eux-mêmes, et mieux coopérer avec l'Etat dont la discontinuité au niveau de ses institutions alourdit et rend inefficace la collaboration. Le mode de gestion étatique actuellement à l'œuvre ne se fonde pas sur les institutions en tant que telles, mais sur des personnes. Cela aussi gêne la coopération qui ne trouve pas des entités publiques avec une mémoire institutionnelle susceptible de faciliter l'action de partenariat. Certes, des documents sont partagés avec les ONG, mais le suivi et la coordination des leurs actions sur le terrain restent problématiques. Le MENFP ne se donne, en effet, pas de moyens institutionnels en ce sens. Toutefois, les PTF sont prêts à travailler avec l'Etat et à accompagner les politiques nationales qu'il définit. Quelle est la situation des ONG elles-mêmes sur le terrain ? Quelles sont les perceptions et les attentes des différents acteurs institutionnels locaux ? C'est à ces deux questions que tentera de répondre le chapitre IV.

⁵¹ Voir le rapport préparé, pour le GSE, par James Logiste (2015).

CHAPITRE IV

IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES ONG ACTIVES EN EDUCATION : LES RESULTATS DE L'ENQUETE

Les données présentées dans ce chapitre proviennent d'une diversité d'acteurs rencontrés sur le terrain : les Directeurs Départementaux d'Education (DDE), les bureaux régionaux du MPCE, des maires, des délégués départementaux, des inspecteurs d'éducation, des responsables des bureaux de districts scolaires (BDS), les autorités religieuses, etc.). La perception de ces acteurs est importante, car non seulement elle permet d'avoir une vue plus large de la réalité sur le terrain, mais aussi de prendre connaissance des difficultés spécifiques et des pistes de solution. Par le biais de ces entretiens, la dimension qualitative de l'étude a pu prendre toute son ampleur. Au surplus, l'enquête auprès des ONG elles-mêmes a offert à l'étude sa dimension quantitative. Elle révèle aussi l'étendue du gap informationnel entre les données officielles et les données de terrain. Cela appelle les deux Ministères (Planification et Education) à conjuguer leurs efforts en vue de faire face à la situation et permettre de meilleures relations Etat-ONG.

4.1 Des relations peu systématisées entre les ONG et les DDE

Parce qu'elles sont les bras actifs du MENFP sur le terrain pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'éducation, les directions départementales d'éducation (DDE), ont constitué un groupe d'acteurs prioritaires pour cette étude. Elles auraient dû, en effet, être des interlocuteurs importants pour les ONG elles-mêmes dans les départements. Mais les entretiens ont vite montré que les relations ne sont pas systématisées entre ces acteurs de proximité.

Les DDE reconnaissent que les ONG apportent une aide précieuse là où les DDE elles-mêmes « ne peuvent pas intervenir [c'est-à-dire en termes de ...] : formation des enseignants, constructions et réhabilitations, encadrement des enfants dans certaines écoles, mobiliers scolaires, etc. ». Elles déplorent tout de même le manque d'informations parvenues à leur niveau ; et que l'action des ONG « ne dépend pas directement de la DDE, et ... ne reflète pas [toujours] sa vision ». Dès lors, leurs attentes s'expriment surtout en termes « d'appui à l'Etat en vue de faciliter l'accès à l'éducation de qualité surtout dans les endroits reculés » du territoire. Certains directeurs départementaux voient même leur propre « participation active dans l'exécution des projets d'éducation » mis en place par les ONG, ce qui leur « permettrait de corriger les écarts avant même l'exécution des projets ».

Or, le meilleur moment pour donner un cap définitif aux interventions est celui de leur planification à proprement parler. Il se trouve que les DDE, selon leurs propres discours, soient « rarement sollicitées par les ONG au moment de l'élaboration de leur projet. » Cela étant, si les DDE souhaitent jouer un rôle pour le moins actif, c'est par la mise en place d'un espace et d'un mécanisme de concertation dynamique et fonctionnel en amont des interventions, c'est-à-dire au moment de la planification, et non quand les plans d'action se mettent déjà en place. Car, à ce moment, il est déjà trop tard et le résultat final risque d'être décevant. La Table Sectorielle Education (TSE) et les tables départementales prennent ici toute leur importance autant pour relayer, harmoniser les interventions et les aligner sur la vision de l'action gouvernementale en matière d'éducation.

D'ailleurs, pour que les attentes des DDE soient satisfaites dans le cadre des interventions des ONG, il aurait fallu que celles-ci en soient parfaitement imbuës. Et pour le faire, des espaces d'échanges et de capitalisation (comme la TSE ou les tables départementales) deviennent cruciaux. Les entretiens avec

les DDE permettent de s'apercevoir que seule la DDE du Sud Est recourt au document-cadre du secteur, en cette occurrence : le Plan Opérationnel 20102015 (PO), comme un «outil-boussole » dans les échanges avec les ONG.⁵² Le PO prévoit en effet les actions-phares à mener pour qu'une éducation de qualité soit accessible en tout point du territoire.

Quoi qu'il en soit, les DDE perçoivent les ONG comme des entités « pratiquement autonomes » qui « viennent avec leur propre capital pour investir dans un lieu donné, ce qui fait échec à la coordination de la DDE » elle-même qui, au final, préfère ne pas perdre les bénéfices des projets même lorsqu'ils n'ont pas été conçus de façon participative. Dans ces conditions, les DDE ne se trouvent dans une posture ni pour encadrer les ONG, ni pour superviser leurs actions. C'est probablement ce qui explique l'attentisme de certaines DDE qui s'attendent tout simplement « à ce qu'elles [les ONG] ne se dupliquent pas sur le terrain ». Une exception pourrait être la Direction du Génie Scolaire dans le Département du Sud Est qui supervise activement les constructions exécutées par les ONG, tandis que les BDS et les inspecteurs s'informent et dressent des rapports à l'attention de la DDE s'agissant des autres dimensions des projets. Autrement, les informations sont partagées sur demande ou lors des réunions élargies, ou alors au moment de livrer les lots.

Au sein des DDE existe pourtant un dispositif, le Service d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (SAEPP) qui est une excroissance de la DAEPP. C'est ce dispositif qui est censé contrôler les actions des ONG sur le terrain, mais la trop forte concentration des moyens et des décisions au niveau central fait que « la DDE est limitée dans ses actions, ... [et] ne fait que constater (malheureusement) ». Une telle situation « biaise la collaboration » avec les partenaires. Ceci aide à expliquer pourquoi très peu d'ONG fournissent des rapports périodiques d'activités en tant que tels aux DDE. Et, comme l'a noté la DAEPP elle-même, le manque « de moyens institutionnels, humains et logistiques » prive le MENFP de l'énergie nécessaire à son action en termes de régulation et de suivi-évaluation.

4.2 Perception et attentes des acteurs institutionnels locaux

Sur le terrain, dans la sphère publique, il n'y pas que les DDE. Il existe aussi les délégués départementaux, les maires, les autorités religieuses qui peuvent être considérées comme des parties prenantes externes, mais directement concernées par la chose éducative. Il y a aussi des parties prenantes internes (dont la mission est directement liée au secteur de l'éducation) : ce sont les directeurs d'écoles, les inspecteurs d'éducation, les ingénieurs des DDE, les Responsables de BDS, les responsables des centres d'enseignement supérieur, le Consortium des organisations du secteur privé de l'éducation (COSPE), et d'autres notables, etc.) dont la connaissance et la perception sur le rôle et les actions des ONG, comme associations de solidarité, est importante pour l'Etat pour un meilleur rapport partenarial.

LES MAIRES (OU AGENTS MUNICIPAUX INTERIMAIRES), actuels ou anciens, constituent une catégorie de parties prenantes externes dont la perception est importante étant donné le rôle qu'ils jouent dans la gestion de leur ville, et leur pratique de travail avec les ONG intervenant dans leur département. Peu de maires étaient en fait disponibles au moment de la collecte des données sur le

⁵² On ne peut, bien entendu, s'empêcher de voir dans cette observation l'effet de la mise en place, dans ce département, du PREMOSE (Plan de Restructuration et de Modernisation de l'Offre des Services Educatifs dans le Sud-Est), censé expérimenter le PO dans au moins trois composantes : infrastructures, gouvernance et qualité. L'évaluation finale de ce programme, conduite en janvier-mars 2015 par la société de conseil Gecades SA, a permis de se rendre à l'évidence de la dynamique et des attentes créées par ce programme dans son aire d'intervention.

terrain.⁵³ Mais, les maires des villes chefs-lieux de Jacmel, des Gonaïves, de Ouanaminthe, de Port-de-Paix, de Port-au-Prince, ou l'ex-maire des Cayes étaient en effet, disponibles au moment de la collecte des données et ont pu apporter un éclairage important.⁶⁴ Ces acteurs sont quasi unanimes à reconnaître « l'aide importante des ONG dans leur communauté d'implantation dans les domaines de la construction, de la réhabilitation des écoles » notamment ; mais aussi dans « la formation des enseignants », et dans « l'amélioration de beaucoup d'autres choses », surtout à un moment où l'Etat est si « faible ». Mais, tous les maires ne disent pas autant de toutes les ONG, car certaines « ne signalent même pas leur présence dans le département » ou « ne consultent pas le plan de développement des communautés » dans lesquelles elles interviennent.

D'ailleurs, le défaut de coordination est aussi, au vu de ce groupe d'acteurs, patent : par exemple, dans une école « une demande peut s'exprimer pour une bibliothèque, deux à trois ONG vont s'y intéresser, alors que des problèmes de sanitation se posent dans cette même école », mais ne seront pas adressés. Certains maires incriminent le « manque de rigueur et [...] de ciblage » ou le manque « de respect des procédures » dans les actions menées ; ou encore le caractère trop « isolé » de celles-ci. Ce qui va se traduire dans « une perte de temps et d'énergie », mais surtout le « manque de satisfaction » ou l'« insatisfaction » des acteurs-clés qui ne tarissent pas de recommandations en vue d'améliorer la situation (comme : le renforcement de la coordination de la part de l'Etat ; la participation des populations bénéficiaires dans le choix des projets mis en œuvre dans leur communauté ; une meilleure prise en compte des besoins réels des communautés ; une plus grande attention à la viabilité des interventions ; le renforcement de la collaboration Etat-ONG par la mise en place d'une relation fonctionnelle, et plus de dialogue avec les autorités publiques de proximité, etc.).

Il ressort aussi des échanges que chaque groupe d'acteurs (DDE, Maires) revendique un rôle dans la coordination des actions des ONG sur le terrain, car pour eux « trop de choses se passent à leur insu ». Par exemple, « travailler directement avec les directeurs d'écoles » apparaît, aux yeux des maires, comme une démarche à éviter. Ce discours fait ressortir au moins deux choses : d'abord une confusion au niveau des instances de l'Etat elles-mêmes ; et, ensuite, un défaut d'harmonisation au niveau des actions menées sur le terrain.

LES RESPONSABLES DES CENTRES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR locaux ou des universités publiques en région (UPR), installées depuis peu en périphérie pour fournir à une jeunesse provinciale l'accès à l'enseignement supérieur, se trouvent eux-aussi au cœur d'un nouveau paradigme, celui de la refondation territoriale mais aussi de la refondation sociale exprimée dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Dès lors, le personnel dirigeant des UPR devient des informateurs-clés dont la perception du cadre d'intervention des ONG est aussi importante. Ce personnel dresse un constat « mitigé » de l'action des ONG. Tout en reconnaissant le rôle crucial et « bénéfique » de leurs actions, ils notent que ces « (...) actions ne sont pas coordonnées » au point qu'une « concurrence » s'installe entre les ONG elles-mêmes, ce qui a pour conséquence d'« affaiblir les organisations locales ». Des lors, les entités publiques doivent être en mesure d'assurer leur rôle de « planification, coordination et contrôle », de sorte que « les actions des ONG soient intégrées dans un plan plus global » qui tient compte des besoins locaux réels « au lieu de la réalisation coûte que coûte

⁵³ La conjoncture politique des mois de février-mars-avril 2016 peut bien expliquer cette indisponibilité, car les résultats des municipales n'étaient pas encore définitifs, d'une part ; et l'intérim assuré par ces agents intérimaires était pratiquement arrivé à son terme, d'autre part. ⁶⁴ Le CASEC de la 3e section Agnate, Dionde, Rive Droite (Hinche) a aussi été interrogé utilement à titre comparatif.

de projets ». En d'autres termes, il revient à l'Etat d' « encadrer l'action des ONG et [de] leur proposer un cadre de référence clair », mais « la formation des enseignants doit être réservée à l'Etat ».

Le rôle, plus que centenaire, des AUTORITES RELIGIEUSES dans le domaine de l'éducation en Haïti leur donne également une grande légitimité quand il est question de traiter la chose éducative. Leurs constats ne sont pas différents de ceux faits par d'autres acteurs. Car, pour elles, les « interventions des ONG ne répondent pas souvent aux besoins de la population », et souvent, « les statistiques à générer, pour les sièges des Agences, l'emportent sur les vraies réalisations nécessaires », ce qui ne garantit « aucune forme de pérennité aux interventions » menées sur le terrain. Mais la « faute revient surtout à l'Etat » qui n'est pas en « mesure d'indiquer la marche à suivre dans le secteur ».

Le CONSORTIUM DES ORGANISATIONS DU SECTEUR PRIVE DE L'EDUCATION (COSPE), souvent consulté d'ailleurs par certains bailleurs de fonds sur les meilleures orientations à donner à leurs actions sur le terrain, est l'une des parties prenantes importantes dont la perception sur les actions en cours dans le secteur éducation ne doit pas être éludée. Son constat est à peu près le même que les autres parties prenantes sur les interventions des ONG : « manque de coordination, ... répétitions des actions ». En effet, « certaines zones peuvent être mal desservies, tandis que d'autres aient plusieurs acteurs à faire le même travail, avec peu de souci de pérennité ». La présence de l'ONAPE vient dès lors à point nommé pour faciliter la concertation et l'harmonisation des actions. Pour cet organisme, l'apport des ONG peut être vu sous plusieurs angles ; l'un d'entre eux étant l'emploi fourni « aux cadres et aux techniciens nationaux », par exemple. Mais pour que des relations harmonieuses puissent exister entre l'Etat et les ONG en éducation, c'est « à l'Etat de définir les grandes interventions et les priorités ; cela facilitera la supervision et l'harmonisation » des actions. La perception de toutes ces parties prenantes (religieux, maires, inspecteurs, Directeurs d'écoles, DDE, etc.) était essentielle non seulement pour la compréhension qu'elle permet d'avoir de la situation ; mais aussi pour apprécier ce qui marche ou ne marche pas, et d'en tenir compte dans ce que pourrait être une meilleure collaboration future dans la coopération avec les partenaires techniques et financiers.⁵⁴ Le chapitre V s'en inspirera pour proposer les mécanismes de concertation et de coordination des actions des ONG sur le terrain.

4.3. Les résultats de l'enquête auprès des ONG

Les données présentées au deuxième chapitre ont deux caractéristiques essentielles : Elles sont disparates et imprécises. Disparates, car chaque source donne des informations différentes ; imprécises, car trop d'informations manquent sur les ONG elles-mêmes et sur les organisations de la société civile qui interviennent dans le processus de développement de l'éducation. Or, c'est à partir de ces informations que le MENFP peut logiquement mieux comprendre la situation et dynamiser ses relations avec ces partenaires.

L'enquête sur le terrain avait pour vocation première d'informer sur la réalité de terrain. Ce faisant, elle contribue à combler le gap informationnel entre les données disponibles au MPCE ; car, toutes les ONG n'ont pas de relations formelles avec ce Ministère d'une part ; et, la liste que le MPCE considère comme actualisée, en 2016, comporte beaucoup d'ONG qui sont soit inactives (activités en arrêt depuis plusieurs années), soit suspendues (pour fautes administratives le plus souvent), soit fermées.

⁵⁴ Cela ne doit pas passer sous silence le fait surprenant que certaines parties prenantes ignorent totalement la présence des ONG et ce qu'elles font comme travail dans leur département.

Celles qui sont officiellement actives ne représentent qu'un faible pourcentage (29.5%, soit 61 ONG; voir supra).⁵⁵

De plus, les discussions avec les DDE sur le terrain ont vite établi qu'elles ne disposent que de peu ou pas d'informations sur leurs partenaires de proximité sur le terrain. Car, d'une part, la plupart des grandes ONG internationales, actives dans le secteur de l'éducation, n'ont pas de bureaux dans les départements. Elles siègent à Port-au-Prince et font des missions régulières au niveau des départements. D'autre part, aucune information n'existe, au niveau des DDE, sur les ONG nationales. Dès lors, la base du MPCE reste la seule référence officielle, mais elle s'avère incomplète quand on la compare avec les données collectées sur le terrain.⁶⁷

Notre enquête a été conduite dans les 10 départements géographiques au cours des mois de février-mars-avril 2016. Quelque 40 ONG nationales et internationales ont accepté d'y participer. Certaines ont fourni des réponses à toutes les questions (voir le questionnaire utilisé en Annexe I) ; d'autres ont préféré répondre soit aux questions pour lesquelles elles disposent les réponses, soit aux questions dont les réponses sont susceptibles, au sens du répondant, d'être communiquées. De ce point de vue, l'étude ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle est dès lors exploratoire, mais offre une large gamme d'informations pour au moins montrer la voie en vue de l'harmonisation et la coordination des actions en éducation sur le terrain.⁶⁸ De plus, elle s'est bornée, faute de ressources et de temps, aux villes chefs-lieux des départements et aux arrondissements importants. Or, des ONG nationales peuvent bien s'installer dans les communes et non dans les villes chefs-lieux des départements ou des arrondissements.⁶⁹

4.3.1 Localisation et nationalité des ONG

L'enquête auprès des ONG elles-mêmes était nécessaire non seulement pour compléter le panorama des données secondaires, mais aussi et surtout pour avoir des informations sur chaque ONG active sur le terrain. Elle a permis de révéler que, dans le domaine de l'éducation, les 40 ONG nationales et internationales, actuellement actives sur le terrain, qui ont répondu au questionnaire,⁵⁶ sont localisées essentiellement dans le département de l'Ouest (42%)⁵⁷, dans le Centre (17%) et dans le Sud Est (21%), voir tableau 9.⁵⁸ C'est dire que les ONG ont, pour diverses raisons, leur siège implanté dans le département de l'Ouest.⁵⁹ Et, comme elles interviennent dans plusieurs départements, elles réalisent des missions sur le terrain sans avoir un bureau fixe sur place. Cela révèle la forte concentration des

⁵⁵ D'ailleurs, si l'on exclut les 12 ONG (9 dans le département de l'Ouest, et 3 dans l'Artibonite) qui n'ont pas été en mesure de, ou n'ont pas souhaité, répondre au questionnaire au moment de l'enquête ; et les deux ONG analysées en étude de cas, il y a 18 ONG communes entre la base officielle du MPCE et les 40 que nous avons rencontrées sur le terrain. Autrement dit, 22 ONG ne sont pas sur le registre 2016 fourni par le MCPE. Or, comme on le verra au tableau 20, 35 des 40 ONG participantes (87.5%) déclarent être reconnues officiellement par le MPCE. Sur la base de ce constat, il est clair que les ONG, pour la plupart, se conforment aux exigences que leur fait l'Etat. Il y a là manifestement un problème, car les services du MPCE fournissent des données, pourtant actualisées, mais qui ne correspondent pas totalement avec la réalité de terrain. Le MPCE a donc intérêt à s'y pencher utilement pour mieux desservir les intérêts d'une action concertée au niveau de l'Etat.

⁵⁶ Auxquelles doivent s'ajouter les deux ONG internationales prises en études de cas pour tenter de comprendre leur fonctionnement, pendant le temps des formalités appropriées pour avoir leur reconnaissance officielle. A leur demande, l'identité de ces deux ONG n'est pas révélée.

⁵⁷ C'est aussi dans ce département que le plus d'ONG, neuf au total, se sont révélées défailtantes dans le sens qu'elles n'ont pas répondu au questionnaire, ou n'ont pas pu respecter les rendez-vous pourtant plusieurs fois planifiés avec leur accord.

⁵⁸ Dans les Nippes, les ONG internationales donnent un appui mais ne sont pas stables sur place. La réalité est la même dans le département de la Grand'Anse.

⁵⁹ A titre d'exemples, seulement deux ONG—ADEMA (Ansanm pou yon demen miyo an Ayiti) et Compassion internationale interviennent dans l'éducation dans le Département du Nord Ouest, mais leur siège est à Port au Prince.

centres décisionnels dans l'Ouest, et les moyens humains, financiers, et logistiques qui y sont consacrés.

Tableau 9. Répartition des ONG enquêtées selon le département de leur siège

Département		Effectif	%	% valide
Valide	Ouest	10	25.0	41.7
	Artibonite	1	2.5	4.2
	Centre	4	10.0	16.7
	Sud-Est	5	12.5	20.8
	Nord	2	5.0	8.3
	Sud	2	5.0	8.3
	Total	24	60.0	100.0
Valeur manquantes	Invalide	13	32.5	
	Sans-réponse	3	7.5	
	Total	16	40.0	
Total		40	100.0	

Comme le révèlent déjà les bases de données de 2013 et de 2016 du MPCE analysées plus haut, les ONG Haïtiennes dominent les ONG actives dans le secteur de l'éducation. Plus d'une ONG sur deux (52.5%) dans le secteur de l'éducation est de nationalité haïtienne. Viennent après, celles des pays de l'Amérique du Nord (Etats Unis, 20% ; et Canada, 10% ; voir tableau 10).

Tableau 10. Répartition des ONG suivant leur pays d'origine

Nationalité	Effectif	%
Américaine	8	20.0
Française	1	2.5
Canadienne	4	10.0
Anglaise	2	5.0
Haïtienne	21	52.5
Italienne	1	2.5
Sans réponse	3	7.5
Total	40	100.0

4.3.2 Expérience en Haïti et dans le secteur de l'éducation

Le tableau 11 fait ressortir de manière évidente que les ONG en éducation travaillent sur le terrain depuis de longues années, 85% d'entre elles existent depuis plus de 10 ans. Seulement 7.5% de l'ensemble des ONG rencontrées au cours de l'enquête ont été créées durant les 10 dernières années. Cette observation tend à indiquer que la très grande majorité des ONG œuvrant en éducation y ont une présence continue sur plusieurs décennies, ce qui porte à croire qu'elles ont pu, avec le temps au moins, développer une bonne connaissance des réalités et des problèmes auxquels elles tentent d'apporter des réponses. Cela est d'autant plus essentiel si cette connaissance doit être à l'origine des

projets pour lesquels elles obtiennent du financement qui leur permet, en retour, de raffiner leurs stratégies d'intervention et d'être plus efficaces dans les réponses qu'elles formulent aux problèmes identifiés. Autant d'éléments qui devraient militer en faveur d'une plus grande et plus étroite collaboration avec les structures de terrain du MENFP.

Tableau 11. Répartition des ONG suivant le nombre d'années de fonctionnement en Haïti

Années de Fonctionnement en Haïti	Effectif	%
Moins de 10 ans	3	7.5
Entre 11 ans et 20 ans	14	35.0
Entre 21 ans et 30 ans	5	12.5
Entre 31 ans et 40 ans	5	12.5
Entre 41 ans et 50 ans	8	20.0
Plus de 50 ans	2	5.0
<u>Sans réponse</u>	<u>3</u>	<u>7.5</u>
Total	40	100.0

L'enquête montre aussi que 62.55% des ONG, intervenant en éducation ont une expérience de plus de 10 ans dans le secteur. A priori, ce constat confirme qu'elles sont des partenaires expérimentées pour accompagner, sur le terrain, la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'éducation (tableau 12). Une telle perspective requiert que les DDE soient en mesure de pouvoir dynamiser leurs relations avec les ONG à cet effet, mettant ainsi à contribution ce capital d'expérience déjà disponible et mobilisable pour la cause de l'éducation.

Tableau 12. Répartition des ONG suivant le nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'éducation

Années d'expérience en Haïti	Effectif	%
Moins de 10 ans	7	17.5
Entre 11 ans et 20 ans	12	30.0
Entre 21 ans et 30 ans	5	12.5
Entre 31 ans et 40 ans	3	7.5
Entre 41 ans et 50 ans	4	10.0
Plus de 50 ans	1	2.5
Sans réponse	8	20.0
Total	40	100.0

4.3.3 Domaines et zones d'intervention

Les ONG qui œuvrent en éducation ne consacrent pas leurs ressources uniquement à ce secteur. Elles s'intéressent aussi, pour plus de la moitié d'entre elles (55%), à la santé, mais aussi à l'environnement (18%), à l'agriculture (33%), au développement communautaire (13%) ; voir tableau 13. De même, elles ne concentrent pas tous leurs efforts dans un seul département. L'Ouest, l'Artibonite ou encore le Sud-Est bénéficient d'un maximum de présence (Tableau 14).

Tableau 13. Domaines parallèles d'intervention des ONG en éducation

Domaines	Effectif parmi les 40 participantes	% par rapport à l'effectif enquêté
Santé	22	55%
Environnement	7	17.5%
Agriculture	13	33
Développement communautaire	5	13%

Lecture : Parmi les 40 ONG intervenant en éducation sur le terrain et ayant participé à l'enquête, 22 interviennent également en santé, 7 en environnement, etc. Les tableaux 13 et 14, visent à mettre en évidence la diversité des champs d'intervention des ONG qui contribuent au secteur de l'éducation. Il en est de même des tableaux 16 et 17. Comme cela ressort, une même ONG peut exécuter simultanément des projets en éducation, en santé, en environnement et en développement communautaire ; et cela dans 2 ou 3 départements administratifs à la fois. Étant donné qu'il s'agit du même groupe des 40 ONG œuvrant en éducation, les valeurs absolues comme les pourcentages indiquent celles qui en plus du secteur de l'éducation interviennent dans un autre, ainsi pour chaque domaine mentionné le dénominateur est toujours 40 (100%), soit le total des ONG concernées par l'enquête. Pour cette raison, la sommation des colonnes ou des lignes ne peut s'appliquer ici.

Tableau 14. Départements d'intervention des ONG

Zone	Effectif parmi les 40 ONG participantes	%
Ouest	19	50%
Nord	12	32%
Sud	9	24%
Sud-Est	15	40%
Grand'Anse	7	18.4%
Nippes	7	18.4%
Nord Est	8	22%
Nord Ouest	10	26.3%
Artibonite	15	39.5%
Centre	10	26.3%

Lecture : Parmi les 40 ONG rencontrées sur le terrain, 19 interviennent non exclusivement dans l'Ouest. Autrement dit, sur le total des 40, il y a 19 dans l'Ouest, 12 dans le Nord, 9 dans le Sud, par exemple, mais leurs interventions ne se limitent pas à ces seuls départements.

4.3.4 Processus d'intervention et de pérennisation des actions des ONG

L'enquête révèle aussi que 70% des ONG en éducation, conduisent des actions à la fois humanitaires et de développement sur le terrain (tableau 15). La vulnérabilité du pays semble rendre possible une telle flexibilité d'intervention dictée par les circonstances et les urgences qui se succèdent.

Tableau 15. Répartition des ONG suivant le type d'action priorisé

Type d'action	Effectif	%
L'humanitaire	2	5.0
Le développement	10	25.0
Les deux, en fonction des urgences	28	70.0
Total	40	100.0

Par ailleurs, à peine une ONG sur deux (48.6%) avouent que la collaboration est facile avec les acteurs et les institutions dans leurs zones d'intervention au point que 45% des ONG s'y rabattent pour définir comment et où ils interviennent sur le terrain (tableau 16); alors que quelque 75% d'entre elles avouent conduire elles-mêmes des enquêtes et études préalables pour mieux cibler leurs zones d'intervention contre 27% qui se réfèrent à des diagnostics déjà faits par des institutions nationales ou internationales. Ces enquêtes permettent de mieux prendre en compte les besoins exprimés par les potentiels bénéficiaires, mais les priorités de l'ONG et de ses bailleurs sont aussi prises en compte. Il en est de même s'agissant du choix des projets à mettre en œuvre. Même si les priorités des ONG comptent pour beaucoup (47.5%), les ONG en majorité (67.5%) font un effort pour que les besoins des bénéficiaires soient pris en compte (tableau 17).

Tableau 16. Processus d'intervention et choix de la zone

Modalités de choix des zones	Effectif	%
Partenariat avec les organisations alliées	18	45.0
Enquête, étude préalable, ciblage géographique réalisé à l'interne	30	75.0
Enquête, Etude, ciblage géographique réalisé par une institution nationale ou non (IHSI, CNSA, PNUD, etc.)	11	27.5
Suivant les priorités/directives des bailleurs de fonds	6	15.0

Tableau 17. Processus de choix des projets conduits sur le terrain

Modalités de choix des projets	Effectif	%
Suivant les besoins exprimés par les potentiels bénéficiaires	27	67.5
Après entente avec les bailleurs	11	27.5
En fonction des priorités de l'ONG	19	47.5
En fonction des priorités du gouvernement	4	10.0

Mais au-delà de ces dimensions, le management du cycle des projets mis en œuvre est aussi important pour garantir une certaine efficacité. Les ONG semblent en effet faire un effort pour impliquer les populations bénéficiaires à différentes phases du cycle de leurs interventions : conception (65%) ; planification (45%) ; mise en œuvre (67.5%) ; évaluation (37.5%). De plus, près de 8 ONG sur 10 avouent transférer systématiquement, par le biais de formations notamment, des compétences

au personnel recruté localement. Une vérification de ces différents aspects déborde le cadre de cette étude, mais constitue à fortiori des avenues d'investigation prometteuses pour une meilleure compréhension des modalités d'intervention des ONG et faciliter ainsi avec l'Etat un partenariat efficace, dynamique et mutuellement instructif.

Dès lors, les ONG sont bien placées pour mener des actions en complémentarité à celle de l'Etat en vue de la fourniture des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire. Mais, la réussite d'une politique publique dépend en grande partie de sa maîtrise par les acteurs censés s'impliquer dans sa mise en œuvre sur le terrain. Haïti a pendant longtemps préparé ses politiques publiques, plans et programmes en vase clos, c'est-à-dire par les administrateurs et technocrates sans nécessairement impliquer les représentants des différents groupes de la société. La société civile se trouve alors souvent absente des débats et délibérations. Pourtant, s'agissant des trois derniers documents de stratégie du secteur éducatif (en l'occurrence, le PNEF, la SNA-EPT, et le Plan Opérationnel 2010-2015), un effort majeur a été fait pour impliquer la société civile autant dans les débats préalables que dans les discussions et restitutions finales. Il en reste que sur le terrain, plus d'une ONG sur deux (56%) n'ont pas connaissance du Plan Opérationnel ; et, seulement 25% d'entre elles en détiennent une copie.⁶⁰ Il est difficile dans ces conditions que les ONG puissent, sous une forme ou une autre, contribuer à la mise en œuvre d'un plan qu'elles ne disposent pas, ou encore s'y référer pour choisir leurs actions et leur zone d'intervention en concertation avec la représentation publique. Ce défaut dans la circulation et la dissémination des documents de politique finit par créer un fossé entre les acteurs de la société civile et l'État, ce qui, plus particulièrement dans le cas des ONG, n'aidera pas au développement de la confiance nécessaire pour mettre fin à la fragmentation des actions sur le terrain, et arriver à établir la coordination recherchée par les deux parties afin que leurs interventions se complètent et répondent le plus effectivement aux besoins de la population. D'autre part, ce défaut de dissémination des politiques de l'État fait obstacle à toute appropriation par la population des actions envisagées par l'État et qui auraient pu conduire à des solutions durables aux problèmes ciblés.

La question de l'évaluation indépendante des actions des ONG sur le terrain est cruciale pour l'action en ce sens qu'elle peut permettre un regard plus objectif sur les actions menées, c'est-à-dire, une appréciation réaliste des résultats du travail réalisé, ce qui généralement aide au raffinement des stratégies d'intervention et facilite un meilleur ciblage des objectifs au regard des besoins souvent multiples de la population desservie. Malheureusement, les données montrent qu'un tiers des ONG rencontrées n'y recourent « jamais » ou que « rarement » (Tableau 18). Les autres deux tiers, le faisant « souvent » ou « toujours », font la part belle à une démarche de pérennité de leurs actions dans la mesure où l'objectivité que l'on pourrait prêter à une évaluation indépendante est susceptible de permettre à une ONG, qui applique les recommandations, de mener des actions plus durables sur le terrain. La pratique de l'évaluation contribue en général à développer la culture de la responsabilité et permet d'éviter l'autosatisfaction à laquelle s'expose tout intervenant, autre que l'État, dans la délivrance des services de base aux populations délaissées. Sur cet aspect, un partenariat dynamique entre le MENFP et les ONG ne peut qu'être doublement bénéfique aux deux parties.

Tableau 18. Répartition des ONG suivant la fréquence des évaluations indépendantes

⁶⁰ Voir les tableaux A1 et A2 en annexe I. Cette annexe fournit aussi d'autres statistiques pour mieux comprendre la problématique des ONG.

		Effectif	%	% valide
Valide	Toujours	7	17.5	19.4
	Souvent	17	42.5	47.2
	Rarement	9	22.5	25.0
	Jamais	3	7.5	8.3
	Total	36	90.0	100.0
Valeurs manquantes	Systeme	4	10.0	
Total		40	100.0	

4.3.5 Source de financement des ONG

La question du financement est peut-être objectivement la plus délicate pour au moins deux raisons évidentes. D'abord, elle apparaît comme « interne » aux ONG qui doivent développer des stratégies multiples pour s'assurer des entrées, des écoutes auprès des bailleurs que seul un niveau de performances répété semble pouvoir garantir. Ensuite, du fait de la compétition très exigeante, car elles sont souvent plusieurs à solliciter des fonds toujours limités, ce qui les contraint à redoubler d'efforts et de dynamisme puisque la qualité du projet n'est pas un critère suffisant dans ce monde où le niveau de formation paraît souvent au-dessus de la moyenne. Voilà pourquoi les ONG elles-mêmes sont généralement avares de paroles sur cet aspect de leur existence au point d'être l'objet de secret gardé à certain niveau de la structure de l'organisation.

Par conséquent, le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG et les objectifs fixés par celles-ci comme cela a pu apparaître comme l'un des objectifs du mandat de l'étude est en soi pratiquement impossible à apprécier. Quelques rares ONG ont tout de même fourni des précisions importantes sur les montants qu'elles gèrent et investissent, mais restent insuffisantes pour être rapportées ici. Il est bien entendu plus aisé de renseigner sur les sources de financement auxquelles ont accès les ONG. Comme le montre le tableau 19, 84% des ONG rencontrées sont financées par les bailleurs (PTF). Le recours aux levées de fonds ou aux ressources des Gouvernements concerne respectivement 21% des ONG. Les fondations privées ont une présence relativement faible, comparée à celle des PTF, dans le financement des ONG du secteur de l'éducation, seulement 10% de celles-ci sont financées par ces structures privées.

Tableau 19. Sources (non exclusives) de financement des ONG enquêtées

Source de financement	Nombre d'ONG	%
Bailleurs de fonds	32	84%
Fondations privées	4	10,5%
Gouvernement	8	21.1%
Levée de fonds	8	21.1%
Autres	8	21.1%

Cependant, il convient de noter qu'une partie des ONG n'a pas une seule et unique source de financement. C'est d'ailleurs ce qui explique le format du tableau 19 où la sommation des colonnes ne peut s'appliquer. Sur la base de ce constat, il y a lieu de souligner que les ONG pratiquent le financement multiple. Cela témoigne non seulement du dynamisme, mais aussi de la flexibilité d'organisation, car souvent chaque source de financement a ses exigences spécifiques de rapport d'utilisation des fonds obtenus.

4.3.6 ONG reconnues et non reconnues rencontrées

La plupart des ONG enquêtées (87.5%) sont enregistrées au MPCE ou sont en voie de le faire (tableau 20), c'est-à-dire se conforme aux exigences que leur fait l'Etat, celles notamment de s'enregistrer sur la base officielle.⁶¹ Quelques 29 d'entre-elles (72.5%) avouent soumettre périodiquement leur rapport au MPCE (tableau 21). Si le fait d'être enregistré constitue une sorte d'habilitation légalisant les ONG à intervenir, développer et déployer des activités sur le territoire, il va s'en dire qu'elles souhaiteraient toutes obtenir cette reconnaissance. Et quand ce statut n'est pas encore concrétisé, les ONG semblent rechercher, au moins une certaine forme de reconnaissance à travers les regroupements ou plateformes, en plus des aspects pratiques que ceux-ci apportent à leurs membres.

De fait, une ONG sur deux rencontrées (55%) est membre d'un regroupement d'organisation de même nature.⁶² Mais cette appartenance leur offre également des opportunités supplémentaires. En plus de la concertation lorsqu'elles interviennent dans un même secteur, un même département administratif et par rapport aux politiques de l'État, l'appartenance à une plateforme promeut et développe aussi le partage d'expériences, ce qui, tout en facilitant l'insertion dans le milieu permet à chacune de tirer des leçons de l'expérience des autres et renforce ainsi la capacité de chacune à surmonter les difficultés rencontrées pour pouvoir mener à terme leurs projets respectifs.

Tableau 20. Répartition des ONG suivant qu'elles soient enregistrées (ou non) au MPCE

		Effectif	%	% valide
Valide	Non	3	7.5	7.9
	Oui	35	87.5	92.1
	Total	38	95.0	100.0
Valeurs manquantes	Système	2	5.0	
Total		40	100.0	

Tableau 21. Répartition des ONG suivant qu'elles soumettent (ou non) leurs rapports d'activités au MPCE

⁶¹ Mais, comme on l'a vu, moins de la moitié (18) de ces ONG se trouve sur la base officielle 2016 du MPCE. Les Ministères du Plan et de l'Education doivent dès lors travailler en ensemble pour pouvoir disposer d'une base unifiée et actualisée.

⁶² Voir tableau A9 en Annexe I.

		<u>Effectif</u>	<u>%</u>	<u>% valide</u>
Valide	Non	3	7.5	9.4
	Oui	29	72.5	90.6
	Total	32	80.0	100.0
Valeurs manquantes	Système	8	20.0	
Total		40	100.0	

Les difficultés auxquelles font face les ONG sont de divers types. Le défaut de financement pour continuer les activités une fois une première vague de projets terminée constitue le plus gros défi. Autrement, les autres facteurs de handicap semblent liés aux faiblesses institutionnelles du pays ou aux déficiences de ses infrastructures physiques (voir tableau 22). Les bénéficiaires semblent aussi ne pas toujours offrir leur collaboration. Cela peut bien être une forme de résistance à des projets pour lesquels ils n'étaient pas forcément associés dès le départ. Là encore, la vérification de cet aspect déborde le cadre de cette étude et mérite une autre investigation.

Tableau 22. Difficultés rencontrées sur le terrain par les ONG

<u>Difficultés rencontrées</u>	<u>Effectif</u>	<u>%</u>
Absence des services publics dans certaines localités	1	2.5%
Mauvais ciblage des écoles bénéficiaires	2	5.0%
Passivité des acteurs locaux, des associations régionales et des cadres de l'Etat	2	5.0%
Éloignement, inaccessibilité de certaines	4	10.0%
Localités		
Lenteur institutionnelle et désintérêt du vis-à-vis	5	12.5%
Manque d'éducation des bénéficiaires, des habitants des localités desservies	2	5.0%
Manque de collaboration des bénéficiaires	6	15.0%
Manque de financement, de ressources matérielles et humaines	13	32.5%
Mauvaise gestion de certains programmes	2	5.0%
Absence d'eau potable dans les zones desservies	1	2.5%
Absence d'inspection des écoles	1	2.5%
Retard dans le processus de décaissement des fonds nécessaires au financement des activités.	1	2.5%
Total	40	100.0%

4.4 Réalité des ONG déjà implantées mais non reconnues : Survol de deux cas

Comme on l'a vu, légalement, en Haïti, une structure qui n'est pas officiellement enregistrée au MPCE n'a pas le statut d'ONG reconnue. Toutefois, on sait également qu'en dehors du cadre juridico-institutionnel, beaucoup de structures/organisations interviennent sur le territoire national au même titre que les ONG. Ce sont les associations, les fondations et d'autres structures de la société civile. Reconnues ou non, leur nombre est mal connu et semble avoisiner les 10 000 au moins et interviennent dans tous les secteurs socio-économiques. Il n'y a pas de statistiques précises disponibles et spécifiques à ces entités, mais on estime que des dizaines de millions de dollars passent par leur canal.⁶³ Leurs interventions ne sont pas non plus forcément contrôlées par une entité étatique outillée à cette fin.

Selon les bases des données analysées au chapitre précédent, le nombre d'ONG légalement enregistrées à date ne représente qu'environ 6% des 10 000 structures estimées.⁶⁴ C'est dire que beaucoup de ces ONG n'ont aucune relation formelle avec l'Etat. Pourtant, elles mettent en œuvre des projets çà et là sur le territoire national, et participent, de ce fait, au processus de développement national, dans un secteur ou dans un autre.

L'enquête s'est aussi intéressée à examiner la situation des ONG non reconnues. Nous abordons ici deux cas où il nous est offert de comprendre le contexte de fonctionnement de deux ONG pendant la phase des formalités de reconnaissance légale. Il s'agit de deux ONG étrangères œuvrant dans le secteur de l'éducation.⁷⁹ L'une est d'origine américaine et fonctionne en Haïti après avoir eu la reconnaissance légale après 5 ans environ de démarche. Elle intervenait dans les 10 départements du pays. L'autre est une ONG française qui finançait des projets éducatifs particulièrement dans le Sud du pays pendant près de 10 ans.

Leur « mode d'intervention » obéit au schéma suivant :

- **IDENTIFICATION DE BENEFICIAIRES ET APPROBATION DES PROJETS** : Dans la majorité des projets, les bénéficiaires sont identifiés et les projets sont approuvés par l'administration centrale de l'ONG. Cependant, des liens (informels) sont développés avec le MENFP pour l'orientation dans la mise en œuvre. Dans ce cas, le soin est laissé à ce ministère d'identifier les groupes de bénéficiaires qui devraient être touchés en priorité par tel ou tel projet.
- **SOURCES DE FINANCEMENT** : Les projets retenus sont majoritairement financés par des fonds privés (haïtiens et étrangers). Certains projets ont reçu le financement de banques multilatérales de développement. Lorsque ces dernières soutiennent

⁶³Selon le bureau de l'envoyé spécial des Nations Unies, 26% de l'aide humanitaire octroyé à Haïti en 2010 et 2011 est passé par les ONG internationales et contractants privés. En effet, au niveau de l'organisation des Nations-Unies, la collaboration des ONG dans le cadre de réalisation de sa mission est justifiée dans l'article 71 de la charte même de l'ONU. Sur cette base, elles sont de plus en plus impliquées dans les grands débats internationaux et sont devenues des interlocuteurs indispensables entre les Etats et les organisations internationales. Des organisations internationales comme l'USAID et l'ACDI, depuis le début des années 80, acheminent leur aide bilatérale par le biais des ONG.

⁶⁴ Voir également Le Nouvelliste (Novembre 2012). "La République ONG d'Haïti". ⁷⁹ A leur demande, leur identité ne sera pas révélée.

financièrement des projets, ceux-ci sont systématiquement enregistrés au titre de l'APD. Quant aux projets financés par les fonds privés, ils sont suivis par un staff situé à l'étranger.

- **STRUCTURE ADMINISTRATIVE** : Dans le premier cas, l'ONG a un bureau administratif sur le territoire Haïtien. Elle bénéficie de la générosité de certaines institutions grâce à l'ampleur et la portée des actions identifiées et menées. Dans l'autre cas, l'ONG n'a aucun représentant local. Certains de ses cadres rentrent en Haïti, environ six fois par an, pour réaliser des missions de terrain de deux semaines.
- Les **CONTRAINTE ET DIFFICULTES** de fonctionnement des ces ONG résident surtout au niveau de la douane puisqu'elles ne peuvent pas bénéficier de franchises douanières prévues dans le décret de 1989. Cependant, ces ONG ont manifesté, pendant les 5 à 10 années de procédures, leur intérêt pour être reconnue par l'Etat d'Haïti. Mais le processus de leur enregistrement a été alourdi, selon elles, à cause de problèmes d'ordre interne, ou liés à la structure publique compétente. Le processus d'enregistrement est en effet très long. Dans le premier cas, l'ONG a fait sa demande d'enregistrement trois ans avant 2010. Le processus a pu aboutir après cinq années. L'ONG explique ce retard par le « manque de dynamisme de l'avocat qui avait la charge du dossier, et [aussi] la lourdeur du ministère compétent ».

Une telle situation n'est pas sans conséquence sur la nature des projets mis en place qui de ce fait, ont été de courte durée pour éviter de devoir supporter financièrement un staff local ou d'expatriés, ou encore d'autres couts de transaction.

4.5 Conclusion du chapitre

La diversité des acteurs de terrain interrogés a une perception contrastée des ONG qui les amène à revendiquer un rôle actif plus actif de l'Etat dans la coordination des actions de ces entités ; mais tous reconnaissent le rôle crucial de ces associations de solidarité dans le développement des services éducatifs sur le territoire. Les résultats de l'enquête mettent aussi à jour l'existence d'un gap entre les données officielles, c'est-à-dire celles émanant de la base de données 20016 du MPCE, et celles révélées par le terrain. En effet, 18 des 40 enquêtées sont communes avec les 61 actives du registre officiel. L'enquête confirme par ailleurs la prédominance des ONG haïtiennes et une concentration dans la zone métropolitaine. Les ONG interviennent dans divers départements administratifs en même temps et dans d'autres domaines du développement, mais non sans faire face à quelques difficultés de nature diverse. Il s'agit maintenant de trouver les meilleurs mécanismes pour coordonner leurs actions sur le terrain au bénéfice des populations concernées.

CHAPITRE V

PROPOSITION DE MECANISMES DE CONCERTATION ET DE COORDINATION DES ACTIONS DES ONG EN EDUCATION

Le bilan à mi-parcours du PO, réalisé en février 2013, a montré une réelle contribution des ONG au financement de l'éducation. En effet, sur la base des données cumulées jusqu'en décembre 2012, 15% des fonds engagés dans la mise en œuvre du PO avaient été décaissés, ce qui représentait USD648M dont 48% provenait du trésor public, 9% des ONG, et le reste de la part des bailleurs. Or, l'évolution de la société haïtienne au cours des dernières décennies est marquée, d'une part, par des crises dues à l'instabilité politique continue et aux aléas de la nature ; et, d'autre part, par des ressources de plus en plus limitées de l'État, ce qui, accentuant ses faiblesses institutionnelles, ont grandement diminué sa capacité à pouvoir répondre promptement et adéquatement à toute l'ampleur des besoins constants de la population, comme de ceux qui surviennent suite à des difficultés ponctuelles. Dans ces conditions, il convient d'avoir une approche plus intégratrice de l'appui de la coopération internationale dans la mise en œuvre des politiques publiques et des mesures d'urgence. C'est à cette tâche que s'attèlent les propositions contenues dans ce chapitre.

5.1 Le Constat

Dans le secteur de l'éducation, l'appui de la coopération internationale arrivant par la voie bilatérale ou multilatérale prend deux formes. Il y a d'abord, l'aide directe qui est négociée avec les structures de l'État bénéficiaires et habilitées à cet effet ; ensuite l'aide indirecte fournie à travers les ONG et autres organisations assimilées selon des procédures spécifiques à chaque bailleur. Si pour l'aide directe, il existe des mécanismes de concertation et de coordination à l'échelle gouvernementale et sectorielle, il n'en est pas de même, comme on l'a vu, pour les ONG. Même quand ces dernières font l'effort de mettre en place des plateformes, celles-ci n'arrivent pas vraiment à établir avec le MENFP les liens étroits qui auraient permis tant aux politiques sectorielles qu'aux activités déployées par les ONG d'atteindre toute leur efficacité. Il en résulte que : (1) les populations sont desservies partiellement et pour un temps donné, parfois fort restrictif au regard des besoins, ce qui est souvent source d'autres problèmes sociaux ; (2) plusieurs ONG interviennent sur le terrain sans lien avec les structures de l'État dont elles peuvent contribuer à l'application de leurs politiques et ne figurent donc dans aucune des bases de données étatiques, ce qui entraîne d'autres sortes de problèmes sur d'autres plans ; (3) les ONG se retrouvent souvent seules face aux populations bénéficiaires directes de leurs apports.

Dans ces conditions, aucune de ces deux parties populations et ONG n'ont reçu ni l'encadrement ni les supports nécessaires qui devraient faciliter la durabilité de ces interventions. D'ailleurs, les activités des ONG sont inscrites et limitées dans la durée des projets pour lesquels elles disposent de financement, alors que les populations, enracinées dans leur communauté, font face à des problèmes dont la gestion requiert des interventions qui soient assurées par des structures d'accompagnement plus stables, non circonscrites dans le court terme ; car ces problèmes sont liés aux conditions de vie même de ces populations.

5.2 Pour un partenariat dynamique MENFP-ONG

Dans le souci de surmonter cette situation que nous venons de décrire, le MENFP, engagé à fournir les services éducatifs à tout haïtien sur l'ensemble du territoire, reconnaît la contribution que les ONG peuvent apporter à cette préoccupation centrale de sa mission et entend mettre en place des mécanismes en vue de favoriser une collaboration étroite et dynamique avec toutes celles qui interviennent dans le secteur de l'éducation. Mais, l'expérience a montré, par ailleurs, qu'il ne suffit pas de définir des mécanismes de collaboration entre des structures pour que ceux-ci soient mis en application. Il faut aussi que cette responsabilité soit clairement assignée à des unités au sein de ces structures et qu'elles disposent également de ressources idoines (humaines, matérielles) permettant de performer adéquatement les activités que requiert l'exécution du mandat. Et, plus encore, identifier ces activités pertinentes au regard des problèmes à gérer.

En ce sens, il est recommandé que le MENFP établisse à l'intérieur de la DAEPP un service des relations avec les ONG, fondations et associations intervenant directement dans la délivrance de services éducatifs à la population. Ce service aura pour principales fonctions de :

- i. Dynamiser les relations entre le MENFP et les ONG et assimilées ;
- ii. Établir un répertoire à jour des ces organismes et de leurs regroupements ;
- iii. Travailler à la mise en place des unités correspondantes dans les DDE pour que cette redynamisation soit effective sur le terrain ;
- iv. S'assurer que tous ces partenaires sont reconnus par le MPCE ;
- v. Travailler avec les autres ministères compétents en ce domaine et faire en sorte que ces ministères se partagent systématiquement les mêmes bases de données actualisées ;
- vi. Recevoir et apprécier les rapports transmis par ces organisations ;
- vii. Présenter chaque année un rapport sur les interventions des ONG dans le secteur et l'état des relations avec le MENFP afin que la Direction Générale et le Cabinet du Ministre soient parfaitement imbus de la situation de ce groupe de partenaires et de leurs contributions au développement des services éducatifs ;
- viii. Doter le MENFP d'un point focal au niveau central et des correspondants dans les DDE pour assurer le suivi des projets menés par les ONG œuvrant dans le secteur.

Ce service devra, entre autres tâches préalables :

- A. Prendre toutes les dispositions pour s'assurer que toutes les ONG qui interviennent dans le secteur de l'éducation ont leur habilitation à cet effet (échange d'informations sur une base régulière et des sessions de travail avec le MPCE) ;
- B. Instituer des réunions périodiques et régulières entre le MENFP et les ONG, au niveau départemental et au niveau national avec les plateformes mises en place par les ONG. Cela permettra également la participation de celles-ci aux débats sur l'évolution et le développement des services éducatifs.
- C. Préparer des dépliants ou brochures d'information disponibles aussi sur le site du MENFP sur les principes et mécanismes qui régissent les relations de collaboration et de partenariat entre le MENFP et les ONG, ainsi que sur les normes établies par le MENFP sur différents aspects, tels : la construction scolaire ; la formation des enseignants ; la gestion des écoles ; le répertoire

d'activités extra-curriculaires ; le fonctionnement du ministère ; etc. (Résoudre le problème d'information relatives aux ONG en demandant aux plateformes de préparer des fiches de présentation des ONG à faire circuler auprès du personnel cadre et technique du ministère).

- D. Encourager les ONG à utiliser le MGAE (Module de gestion de l'aide externe) qui est un outil de collecte et d'analyse des flux d'investissements externes en Haïti. Cet outil permet d'harmoniser les informations et impose à chaque acteur de partager les informations relatives à l'aide. Cela devrait permettre de résoudre le problème de la mise à jour des bases de données de l'État.
- E. Prendre les mesures pour encourager le travail de coordination, de représentation et de facilitation des activités des ONG que réalisent les plateformes des ONG en l'occurrence le CLIO et le CCO-Haïti à travers les échanges d'informations et de bonnes pratiques dans les relations avec les populations et les autorités locales.
- F. Faciliter aux ONG l'accès aux documents préparés par le MENFP et études réalisées pour son compte.
- G. Définir la démarche à suivre par les ONG pour soumettre formellement et institutionnellement des rapports d'activités et autres documents au MENFP (Cela permettra de savoir quelle fonction au ministère devra répondre de la réception et du suivi s'il y a lieu).
- H. Relancer de manière plus systématique les tables départementales—qui regroupent tous les acteurs locaux (mairies, délégation départementale, autorités religieuses et autres) concernés par l'éducation. De fait, les ONG intervenant au niveau opérationnel, leurs interlocuteurs privilégiés sont les services afférents des DDE. Si au niveau de la DAEPP les stratégies de concertation et de coordination sont élaborées à partir des discussions avec les plateformes regroupant les ONG, leur mise en application devra se faire au niveau des directions départementales de façon à garantir la proximité que cette dynamique de partenariat requiert pour qu'elle ait toute son efficacité. Tout ceci permettra de débattre directement avec les responsables de terrain (DDE) où les projets des ONG seront mis en œuvre. Ce faisant, les DDE ne devraient plus se trouver devant des situations de fait accompli, fort souvent très risquées pour les bénéficiaires locaux.
- I. Combattre les représentations relatives aux ONG qui semblent nuire aux DDE dans l'exercice des fonctions de coordination et de supervision des activités de ces dernières sur le terrain. D'abord en organisant des ateliers de formation et d'information pour le personnel du MENFP sur ce volet de la coopération. Aussi, en matière de relations avec les ONG, l'étude ayant fait ressortir l'existence d'un modèle en gestation dans la DDE Sud-Est, il serait bon d'y voir de plus près en quoi est-ce que cela consiste pour qu'il soit édifié en exemple de bonnes pratiques après les améliorations, le cas échéant.
- J. Préparer un Vade mecum des interventions en éducation à l'intention de tout acteur autre que les agents réguliers et patentés de l'activité scolaire. Un tel document aura l'avantage non seulement de servir de guide d'information mais aussi de détailler les étapes y compris le suivi et l'évaluation et les procédures de toute intervention en éducation de la part de ce personnel autre.

K. Contrer le manque flagrant de concertation entre les autorités locales et celles de coordination des actions des ONG que soulignent les notables interrogés au cours de l'enquête en mettant à contribution le mécanisme des Tables sectorielles départementales ; car rien n'empêche le DDE d'en organiser qui soient restreintes à l'ensemble des autorités multisectorielles concernées par l'éducation. Comme il est généralement reconnu par les acteurs de terrain que l'action des ONG est bénéfique pour les communautés d'implantation ; de même il est aussi admis que, laisser les ONG agir d'elles-mêmes, dans l'isolement mutuel des autorités locales, les communautés en pâtissent parce que leurs préoccupations au plan régional ne sont pas prises en compte, car les ONG tendent à intervenir en fonction de leurs propres besoins de compétition.

Le Principe à la base de cette proposition de partenariat est qu'Aucun acteur intervenant dans le système éducatif ne devrait être laissé à lui-même alors qu'il contribue à la délivrance des services reconnus d'intérêt public.

La Modalité privilégiée pour garantir le respect de ce principe consiste à la mise en place de structures de concertation et de dialogue fonctionnant sur une base régulière.

L'Enjeu ici est de s'assurer de la Contribution effective des ONG au financement de l'éducation, dans la perspective de parvenir à rendre durable les actions éducatives qu'elles initient dans les communautés locales.

ANNEXES

ANNEXE I DONNÉES STATISTIQUES ADDITIONNELLES

A. DONNÉES DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Tableau A.1 Répartition des ONG suivant qu'elles ont connaissance du plan opérationnel 2010-2015

		Effectif	%
Valide	Non	23	57.5
	Oui	17	42.5
	Total	40	100.0

Tableau A.2. Répartition des ONG suivant qu'elles possèdent une copie du plan opérationnel 2010-2015

	Effectif	%
Valide Non	18	45.0
Oui	10	25.0
Total	28	70.0
Valeurs Système manquantes	12	30.0
Total	40	100.0

Tableau A.3. Répartition des ONG suivant les modalités de recrutement de leur personnel

		Effectif	%	% Valide
Valide	Concours	17	42.5	43.6
	Connaissance	5	12.5	12.8
	Réseaux	9	22.5	23.1
	Autres	3	7.5	7.7
	Concours et Connaissance	1	2.5	2.6
	Connaissance et réseaux	2	5.0	5.1
	Concours, connaissance et réseaux	2	5.0	5.1
	Total	39	97.5	100.0
Valeurs Système manquantes		1	2.5	
Total		40	100.0	

Tableau A.4. Existence d'une démarche systématique de transfert de compétences au personnel local

Valide	Effectif	%	% Valide
Non	8	20.0	20.5
Oui	31	77.5	79.5
Total	39	97.5	100.0
Valeurs Système manquantes	1	2.5	
Total	40	100.0	

Tableau A.5. Département du siège et possession d'une copie du plan opérationnel 2010-2015

Département du siège	Copie du plan opérationnel 2010-2015					
	Non		Oui		Total	
	N1	Column N %	N2	Column N %	Count	Column N %
Ouest	2	18.2%	6	100.0%	8	47.1%
Artibonite	1	9.1%	0	0.0%	1	5.9%
Centre	3	27.3%	0	0.0%	3	17.6%
Sud-Est	3	27.3%	0	0.0%	3	17.6%
Nord	2	18.2%	0	0.0%	2	11.8%
Sud	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Total	11	100.0%	6	100.0%	17	100.0%

Tableau A.6. Connaissance du plan opérationnel 2010-2015 selon le département

Département du siège	Connaissance du plan opérationnel 2010-2015					
	Non		Oui		Total	
	N1	Column N %	N2	Column N %	Count	Column N %

Ouest	4	26.7%	6	66.7%	10	41.7%
Artibonite	1	6.7%	0	0.0%	1	4.2%
Centre	3	20.0%	1	11.1%	4	16.7%
Sud-Est	4	26.7%	1	11.1%	5	20.8%
Nord	1	6.7%	1	11.1%	2	8.3%
Sud	2	13.3%	0	0.0%	2	8.3%
Total	15	100.0%	9	100.0%	24	100.0%

Table A.7. Nationalité des ONG et nombre d'années d'expérience en Haïti

Nombre d'années de fonctionnement en Haïti	Pays d'Origine						
	Américaine	Française	Canadienne	Anglaise	Haïtienne	Italienne	Total
	Count	Count	Count	Count	Count	Count	Count
Moins de 10 ans	2	0	0	0	1	0	3
Entre 10 ans et 20 ans	3	1	3	0	7	0	14
Entre 21 ans et 30 ans	1	0	0	0	4	0	5
Entre 31 ans et 40 ans	0	0	1	0	3	0	4
Entre 41 ans et 50 ans	1	0	0	1	3	1	6
Plus de 50 ans	1	0	0	0	1	0	2
Total	8	1	4	1	19	1	34

Tableau A.8. Nationalité et nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'éducation en Haïti

Nombre d'années d'opération dans le domaine de l'éducation	Pays d'Origine						
	Américaine	Française	Canadienne	Anglaise	Haïtienne	Italienne	Total
	Count	Count	Count	Count	Count	Count	Count
Moins de 10 ans	3	1	1	0	2	0	7
Entre 10 ans et 20 ans	2	0	3	0	7	0	12
Entre 21 ans et 30 ans	1	0	0	0	4	0	5
Entre 31 ans et 40 ans	0	0	0	0	2	0	2
Entre 41 ans et 50 ans	0	0	0	1	2	1	4
Plus de 50 ans	1	0	0	0	0	0	1
Total	7	1	4	1	17	1	31

Tableau A.9. Répartition des ONG suivant qu'elles sont ou non membre d'un regroupement d'organisme de même nature

Membre d'un regroupement Valide		Effectif	%	% Valide
	Non	14	35.0	38.9
	Oui	22	55.0	61.1
	Total	36	90.0	100.0
Valeurs manquantes Système		4	10.0	
Total		40	100.0	

B. DONNEES ISSUES DE LA BASE OFFICIELLE 2016 DU MPCE

Tableau B.1. Nationalité et commune d'implantation du siège

Commune du siège	NATIONALITE													Total
	Africaine	Allemande	Américaine	Anglaise	Britannique	Canadienne	Espagnole	Finlandaise	Française	Haïtienne	Hollandaise	Italienne	Suisse	
PAP	0	0	5	0	0	0	1	0	5	39	1	0	0	51
	1	1	13		1	0	0	0	2	26	0	0	0	44
DELMAS														
PETIONVILLE	0	1	9	0	1	1	1	1	1	18	0	0	1	34

CAP-HAITIEN	0	0	4	0	0	1	0	0	0	5	0	1	0	11
JEREMIE	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3
GONAIVES	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	7
SAINT-MARC	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3
TABARRE	0	0	3	0	0	0	1	0	1	5	1	0	0	11
CROIX-DESBOUQUETS	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	6
LAGONAVE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
HINCHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
PETIT-GOVAE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
LEOGANE	0	0	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
GRANDGOAVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
CARREFOUR	0	0	2	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	9
JACMEL	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3
CAYES	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3
CITE-SOLEIL	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	4
ARCHAHAIE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MIRAGOAINE	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total	1	3	49	1	2	4	4	1	10	122	2	1	1	201

Tableau B.2. Nationalité et département du siège de l'ONG

NATIONALITÉ	Département du siège											Total	
	OUEST	NOR D	SU D	ARTI BONI TE	SUD-EST	CEN TRE	NIPPE S	GRA ND'A NSE	NOR D-OU EST	NOR DEST			
Africaine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Allemande	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
Américaine	40	4	1	1	1	0	2	0	0	0	0	0	49
Anglaise	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Britannique	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Canadienne	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Espagnole	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Finlandaise	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Française	9	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10

	Haïtienne	103	5	2	8	2	0	0	2	0	0	122
	Hollandaise	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Italienne	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Suisse	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Total	168	11	3	10	3	0	2	4	0	0	201

Tableau B.3. Nombre d'années de reconnaissance des ONG selon leur statut

Nombre d'années depuis la reconnaissance officielle	Statut					
	Active	Fautive	Fermée	Inactive	Suspendue	Total
Entre 10 et 19 ans	13	0	4	28	0	45
Entre 20 et 29 ans	10	0	4	31	2	47
Entre 30 et 39 ans	15	1	5	53	3	77
Entre 40 et 49 ans	2	0	0	0	0	2
Moins de 10 ans	20	0	0	13	0	33
Plus de 50 ans	1	0	0	1	0	2
Total	61	1	13	126	5	206

ANNEXE II
QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ONG

No.	Question	Réponse	Filtre
1.	Nom de l'ONG : Siège social : Nationalité de l'ONG : Responsable de l'ONG :		
2.	Contact en Haïti : Personne ne répondant au questionnaire :	> Nom : Prénom : Email : Tél. :	
3.	Décrire la structure de fonctionnement ou de gouvernance de l'ONG		
4.	Depuis quand l'ONG est-elle créée ?		
5.	Quelle est sa mission ?		
6.	Quels sont actuellement les objectifs poursuivis ?		
7.	Depuis quelle année l'ONG opère-t-elle en Haïti ?		
8.	Quels sont les domaines d'intervention en Haïti ?		
9.	Quelles sont les localités – communes, arrondissements et département -où l'ONG intervient-elle sur le territoire haïtien?		
10.	Depuis quand opère-t-elle en éducation en Haïti ?		
11.	Depuis les 5 ou 10 dernières années, quelles sont les activités entreprises en Education, incluant celles en cours ?		

12.	Avez-vous entendu parler du plan opérationnel 2010-15 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
13.	Si oui, disposez-vous d'une copie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
14.	Si oui, en quoi facilite-t-il vos actions sur le terrain et vos relations avec les autorités publiques le cas échéant ?		
PROCESSUS D'INTERVENTION SUR LE TERRAIN			
15.	Comment procédez-vous pour choisir la zone ou la localité dans laquelle vous intervenez ?		
16.	Comment choisissez-vous les projets que vous exécutez sur le terrain ?		
17.	Comment priorisez-vous vos actions sur le terrain ?		
18.	A quelles phases du cycle de vie de vos interventions impliquez-vous les populations bénéficiaires ?	<input type="checkbox"/> conception ; <input type="checkbox"/> planification ; <input type="checkbox"/> Mise en œuvre ; <input type="checkbox"/> Suivi ; <input type="checkbox"/> Evaluation ;	
PROCEDURES GRH			
19.	Comment et selon quelles modalités recrutez-vous le personnel qui travaille au sein de l'ONG ?	<input type="checkbox"/> Concours ; <input type="checkbox"/> Connaissance ; <input type="checkbox"/> Réseaux ; <input type="checkbox"/> Autres. Préciser : _____	
20.	Y-a-t-il une démarche de transfert systématique de compétences auprès du personnel local ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
21.	Si oui, expliquez comment s'opère le processus.		
FINANCEMENT			
22.	Quelles sont les sources de financement de l'ONG ?	<input type="checkbox"/> Bailleurs de fonds bi- ou multilatéraux. Précisez :	

23.	Quel est son budget global pour l'année 2015-16 ?		
24.	Quel est son budget Education pour l'année 2015-16 ?		
25.	Quel pourcentage de son budget arrive-t-elle à exécuter en général ?		
DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN			
26.	Quelles sont les principales difficultés rencontrées au quotidien dans votre travail sur le terrain ?		
27.	Que faites-vous en général pour surmonter ces difficultés ?		
VIABILITE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT MENEES SUR LE TERRAIN			
28.	Vos actions priorisent-elles l'humanitaire ou le développement ?	<input type="checkbox"/> L'humanitaire ; <input type="checkbox"/> Le développement ; <input type="checkbox"/> Les deux, en fonction des urgences.	
29.	Que faites-vous pour que vos actions sur le terrain soient pérennes ?		
30.	Quels sont les mécanismes et les procédures que vous mettez en place pour évaluer les projets initiés ?		
31.	Avez-vous l'habitude de solliciter des évaluations indépendantes de vos projets ?	<input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> Rarement <input type="checkbox"/> Jamais	
32.	Avec qui ces rapports sont-ils partagés ?		
33.	Quelles sont vos relations avec la communauté où vous êtes implantée ?		
34.	Quelles sont vos relations avec les autorités étatiques locales ?		

35.	Quelles relations avez-vous avec le MENFP ?	Niveau central : Niveau déconcentré :	
36.	L'ONG est-elle enregistrée au MPCE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
37.	Si Oui, depuis quand est-elle enregistrée au MPCE ?		
38.	L'organisation partage-t-elle des rapports annuels d'activités avec le MPCE ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
39.	L'ONG participe ou est membre de regroupement d'organisme de même nature ? Si oui, lequel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Organisme : _____	

ANNEXE III

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA DAEPP/MENFP

PERCEPTION DU MENFP DE SES RELATIONS AVEC LES ONG

- I. Comment le MENFP accueille-t-il la présence des ONG dans le système éducatif ?
- II. Quelles sont les attentes du MENFP à l'égard des ONG ?
- III. Quelles informations le MENFP leur fournit-il relativement à ses attentes ?
- IV. Que peuvent faire et ne pas faire les ONG ?
- V. Comment la DAEPP s'organise-t-elle pour contrôler ou superviser les interventions des ONG ?
- VI. Quel type de soutien la DAEPP fournit-elle aux DDE pour que ces dernières fassent le travail de contrôle sur le terrain ?
- VII. Les ONG fournissent-elles au MENFP (ou à la DAEPP) des rapports périodiques sur leurs interventions dans le système éducatif ?
- VIII. Avec l'opérationnalisation de l'ONAPE, comment le MENFP voit-il ses relations avec les ONG qui sont des partenaires pour la scolarisation universelle de qualité ?

ANNEXE IV
GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE
L'EDUCATION

- I. Comment la DDE accueille-t-elle les ONG dans le système éducatif ?
- II. Quelles sont les attentes de la DDE à l'égard des ONG ?
- III. Quelles informations la DDE leur fournit-elle relativement à ses attentes ?
- IV. Que peuvent faire et ne pas faire les ONG dans le département ?
- V. Comment la DDE s'organise-t-elle pour contrôler ou superviser les interventions des ONG ?
Quel encadrement leur fournit-elle ?
- VI. Quel type de soutien la DAEPP a-t-elle fourni à la DDE pour que celle-ci fasse son travail de contrôle des actions des ONG sur le terrain ?
- VII. Les ONG fournissent-elles à la DDE des rapports périodiques sur leurs interventions dans le système éducatif ?

ANNEXE V

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INFORMATEURS-CLES AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS

(Leaders locaux, autorités religieuses,
Maires, Délégués départementaux, Inspecteurs d'éducation)

- I. Comment voyez-vous les interventions des ONG dans votre département ?
- II. Avez-vous l'habitude de travailler avec les ONG dans le domaine de l'éducation ? Si oui, pouvez-vous nous parler de ces pratiques de travail en commun ?
- III. Etes-vous satisfait de cette forme de collaboration ?
- IV. Y-a-t-il, à votre avis, des aspects à améliorer, ou à changer totalement ? Si oui, lesquels ... ?
 - À améliorer
 - À changer totalement
- V. Quel est selon vous l'apport de l'intervention des ONG dans votre communauté ?
- VI. Quelles seraient vos recommandations pour des relations harmonieuses entre l'Etat et les ONG en éducation afin de permettre la délivrance de services éducatifs de qualité à tous les enfants sur l'ensemble du territoire national ?

ANNEXE VI

PROTOCOLE DE FOCUS GROUP AVEC LE CLIO ET LE CCO-ONG

- I. Parlez-nous du CLIO et du CCO-ONG :
 - a. Leur historique ;
 - b. Leur vision ;
 - c. Leur mission ;
 - d. Leurs objectifs ;
 - e. Leurs membres.

- II. Quelles passerelles existent entre les deux structures pour une meilleure coordination des actions de leurs membres ?

- III. Pour les besoins de votre travail, préparez-vous des rapports sur la situation des ONG ? Partagez-vous ces rapports avec les différents secteurs ?

- IV. Comment sont actuellement les relations avec l'Etat, singulièrement dans le domaine de l'éducation ... ?
 - a. Au niveau central ;
 - b. Au niveau des départements.

- V. Quels sont actuellement les mécanismes à l'œuvre, au sein du CLIO, pour coordonner les actions des ONG-membres sur le terrain ?

- VI. Qu'est-ce qui aurait dû être fait par l'Etat, et qui ne l'est pas encore, pour que les ONG puissent jouer pleinement leur rôle d'appui à la délivrance de services éducatifs de qualité à l'échelle du territoire ?

- VII. Quelles sont vos relations avec les autres mécanismes de coordination des interventions ... :
 - a. Le Groupe Sectoriel Education ;
 - b. Les tables de concertation régionales ;
 - c. Table Sectorielle Education ;
 - d. Le CAED (MPCE) ?

- VIII. Avez-vous entendu parler du Plan Opérationnel 2010-15 ? Le disposez-vous ? En quoi vous aide-t-il à mieux travailler dans le secteur de l'éducation ?

- IX. Que pouvez-vous nous dire sur le financement des ONG en général, et plus particulièrement en éducation ?

ANNEXE VII
GUIDE D'ENTRETIEN AVEC L'UNESCO (EN TANT QUE
COORDONNATEUR DU GSE)

- A. Parlez-nous du GSE :
 - a. Son historique ;
 - b. Sa vision ;
 - c. Sa mission ;
 - d. Ses objectifs ;
 - e. Ses membres.

- B. Comment fonctionne le GSE actuellement ?
 - a. Des réunions systématiques se tiennent-elles ?
 - b. Avec quelle périodicité ?
 - c. Combien de bailleurs y participent régulièrement ?
 - d. Quelle est la finalité de ces réunions ?

- C. Comment sont actuellement les relations avec :
 - a. L'Etat en général ; et
 - b. Le MENFP en particulier ?

- D. Quelles sont vos attentes par rapport à l'Etat et, plus spécifiquement, le MENFP ? Y a-t-il lieu d'améliorer ces relations ?

- E. Quels sont, à votre avis, les leviers sur lesquels agir pour améliorer ces relations ?

- F. Toutes les ONG ne sont pas enregistrées dans les bases de l'Etat, elles trouvent pourtant des financements et sont actives sur le terrain, comment voyez-vous cet aspect des choses ? Qu'est-ce qui peut être fait ?

- G. Pourriez-vous donner une idée de la contribution financière des bailleurs cette année au secteur de l'éducation ?

- H. Y-a-t-il des aspects qui n'ont pas été abordés dans cet entretien et que vous auriez aimés relater ?

ANNEXE VIII

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES CADRES DE L'UCAONG

Présentation de la structure UCAONG / MPCE

- Actuellement quelles sont les principales missions / objectifs de l'UCAONG ?
- Quelles ressources dispose l'UCAONG actuellement pour réaliser sa mission ?
- Quels sont les principaux changements effectués dans le mode de fonctionnement de l'UCAONG au cours des dernières années ?

Intervention de l'UCAONG

- A quel niveau des activités des ONG, l'UCAONG intervient-elle ?
- Combien de temps faut-il pour enregistrer une ONG et comment s'opère le processus ?
- Comment est la demande d'enregistrement d'ONG reçue par l'UCAONG ?
- Quels sont les types d'irrégularités les plus rencontrées au niveau du traitement des dossiers ?
- Au niveau de la coordination, qu'est ce qui fait aujourd'hui la satisfaction de l'UCAONG ?
- Quels sont les points à améliorer pour une meilleure coordination ?
- Le CAED, récemment mis en place pour améliorer la coordination de l'aide, en quoi ce dispositif change-t-il le fonctionnement des opérations de l'UCAONG ? Quelles implications pour les ONG ?

Appréciation au niveau de la collaboration avec les ONG

- Quels sont les cas d'irrégularités les plus répétés dans la démarche de suivi auprès des ONG ? Y-a-t-il des changements notés avant et après 2010 ?
- Quel est le pourcentage d'ONG qui soumet régulièrement leur rapport à l'UCAONG ?
- Selon les champs d'intervention, y-a-t-il lieu de noter des différences dans les performances et les comportements des ONG ?
- Comment l'UCAONG arrive-t-il à gérer les activités des flux ONG non reconnues ?

Perspectives

Quels sont les grands défis qui doivent être relevés par l'UCAONG à court et à moyen terme ?
Lesquels vont être abordés en priorité ?

ANNEXE IX

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES REPRESENTANTS DES ONG N'AYANT PAS EU DE STATUT LEGAL EN HAÏTI

PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET PROJET(S)

- Dans quel domaine intervient votre organisation ?
- Quel est le statut actuel de votre organisation en Haïti (association ? ONG ? Fondation ?)
- Depuis combien de temps met-elle des projets en œuvre en Haïti ?
- Si ONG, depuis combien de temps est-elle reconnue légalement ?
- Comment les bénéficiaires sont-ils identifiés ?
- Quelles sont les zones d'intervention ?

ETANT ONG NON RECONNUES EN HAÏTI :

SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION/ SUIVI DES PROJETS

- Par qui les projets sont financés ? Les différentes sources de financement ?
- Y-a-t-il des projets qui sont financés par des agences internationales (ex. BID, BM, UE, USAID) ?
- Comment sont assurés les suivis des projets dépendamment de la source de financement ?
- Avoir le statut d'ONG non reconnue affecte-t-il l'organisation dans l'exercice de sa mission ? si oui comment ?

COLLABORATION SUR LE TERRAIN

- Quel type de collaboration est développé avec l'Etat (les ministères) durant l'exécution des projets ? (Implication dans des tables sectorielles ? Importance de l'avis de l'Etat dans les différentes étapes du projet, ...) ?
- Avez-vous bénéficié de franchise douanière ?
- Au cours des différentes interventions de votre organisation en Haïti, ya-t-il eu un organe de l'Etat qui rend une visite de contrôle à votre organisation ? Si oui, cela s'est déroulé comment ?
- Avez-vous entrepris des démarches pour la reconnaissance légale de votre organisation comme ONG ? Si non pourquoi ? Si oui qu'est-ce que ne vous notez comme points forts et points faibles dans le « processus de reconnaissance légale »
- Comment estimez-vous le support/ l'accueil de la communauté haïtienne par rapport à vos différentes interventions à travers le pays ? Les bénéficiaires ? Le secteur public ? le secteur privé ?

CAS ECHEANT – APRES AVOIR EU LA RECONNAISSANCE LEGALE :

- Qu'est-ce qui change dans le mode de fonctionnement/ d'intervention de l'organisation ?
- L'UCAONG et les autres structures de suivi exigent-elles des rapports rétrospectifs ?
- Comment est votre coopération avec l'UCAONG et le Ministère de l'éducation dans le processus de suivi/ contrôle des activités?

ANNEXE X
LISTE DES 20 MEMBRES DU GSE

1. AECID - Coopération espagnole
2. AFD - Agence française de développement
3. AUF - Agence Universitaire de la Francophonie
4. Ambassade du Chili
5. Ambassade de France
6. Ambassade du Japon
7. Ambassade du Mexique
8. Ambassade de Suisse
9. Banque Caribéenne de Développement
10. BID - Banque Interaméricaine de Développement
11. BM - Banque Mondiale
12. Coopération Belge
13. FNUAP - Fonds des Nations Unies pour la Population
14. MAECD - Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce et du Développement/Canada
15. OIF - Organisation Internationale de la Francophonie
16. PAM - Programme Alimentaire Mondial
17. UE - Union Européenne
18. UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
19. UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
20. USAID - United States Agency for International Development

ANNEXE XI

LISTE DES INFORMATEURS-CLES RENCONTRES

OUEST	
Altagrâce, Elie	Responsable de projet d'éducation, Mairie de Port au Prince
Charles, Volvick Germain	DAEPP/MENFP, Directeur
Gomis, Paul	Unesco, Représentant
Guerrier, Yvrose	MPCE, Chef de service Programmation, Suivi et Prévision des ressources
Jean, Tony	Pasteur, Fondation Mission de l'Espoir
Kavanagh, Bernice	Directrice de l'UCAONG
Tibeaud, Anderson	Economiste Stagiaire, UCAONG
Hudicourt, Caroline	COSPE

PARTICIPANTS AU FOCUS GROUP TENU A SAVE THE CHILDREN, LE 4 FEVRIER 2016

Choisy, Claudel	CARE
Darenard, Rodney	CCO-Haïti
Faucon, Isabelle	CLIO
Gauthier, Junior	UMCOR
Loze, Marie-Bénédicte	FEPH, Chargée d'appui aux partenariats
Magloire, Evans	UMCOR
Maurin, Maude	CARE
Matty-Ceruwtes, Carmen	CRS
Volmar, Regina Catherine	Responsable du personnel des écoles communales, Mairie de Port au Prince

NORD EST	
Fidèle, Samuel	Maire de Ouanaminthe
Blaise, Rossini	Directeur départemental adjoint
Cador, Louis Marie	Directeur départemental Education
Dutreuil, Juscar Valéry	Révérend Père, Curé de la paroisse de Mont Organisé
Louis, Pierre Roger	Coordonnateur du Fondamental
Sœur Marie-Savio	Coordonnatrice au bureau Diocésien de l'éducation, Fort-Liberté
Fleurant, Gracia	Ancien Maire de Ouanaminthe
Rév. Père Casséus	Curé de la paroisse Notre Dame de Ouanaminthe
Marcellus, Nélie	Directrice de l'école National de Mont-Organisé
Elva, Wilton	Inspecteur d'éducation, Ouanaminthe
Sœur Bétie Clervin	directrice de l'école Saint-Joseph de Fort- Liberté

NORD'OUEST	
------------	--

Brun, Lucanor	Responsable académique Université Publique du Nord Ouest à Port de Paix
Ebedmelek, Diremy	Inspecteur d'éducation
Louis, Sincère	Directeur départemental d'Education
Pierre, Phanore (Père)	Responsable Académique, Université Notre Dame d'Haïti

GRAND'ANSE	
------------	--

Benjamin, Sheila	Coordonnatrice, Ecole Nationale Cleverain Hilaire
Cesar, Milor	Directeur de l'école nationale Hortensius Merlet
Cadet, Jean Gaétan	Ex-coordonnateur du secondaire
Cazy, Préville	Inspecteur principal, BDS de Roseaux-Prévilé
Jeanty, Jean Marcel,	Directeur Départemental

SUD'EST	
---------	--

Délice, Ronald	Coordonnateur technique départemental a.i. du Bureau de la Protection civile
François, Richardson	Maire de Jacmel
Germain, Philippe	Coordonnateur de l'enseignement fondamental du Sud-Est
Hector, Jean Hébert	Coordonnateur général de REPONS (Réseau d'étudiants et professionnels optimistes pour un nouveau Sud-Est)
Laroche, Marie Françoise	Directrice de l'École nationale Évelina Lévy
Laguerre, Josué	Directeur administratif et financier du Collège Hosanna, ministère Baptiste
Oresca, Délouis	Directeur du Bureau Diocésain de l'Éducation, prêtre
St-Val, Elisabeth	Vice-doyenne de la faculté de gestion et Responsables aux affaires académiques de l'UNDH à Jacmel
Valesco, Gabrielle	Vice-présidente de la Fédération des enseignants et enseignantes du Sud-Est
Zamy, Edwin	Directeur de l'École Frère Clément, FIC, Frère

NORD	
------	--

Joseph, James	Directeur Adjoint à la DDE
Pierre, Michelin	Curé de la Paroisse de la Cathédrale

SUD

Délinois, Pierre Ulrick	Coordonnateur SAEPP
Joseph, André Venel	Inspecteur Principal
Louis, Harry	Directeur Départemental d'Education
Labady, Lanau	Ancien Maire de la ville des Cayes
Sanon, Yvio	Pasteur en charge de l'Eglise de Dieu
Taverdiou, Gelin	Inspecteur de zone

ARTIBONITE

Débrosse, Rose (Sœur)	Directrice du Collège Saint Pierre Claver, Congrégation Saint Joseph de Cluny
Dubois, Elan	Représentant du Délégué Départemental
Jean Charles, Daniel	Directeur Départemental d'Education à Gonaïves
Jean Mary, Rose Marthe	Directrice Ecole Nationale, Antoinette Dessalines
Joseph, Mathieu	Coordonnateur du cycle Fondamental à Gonaïves
Louidor, Jean Robert	Maire de la Ville des Gonaïves
Paul, Alix	Inspecteur Principal, Saint Marc
Polycarpe, Pierre Nardège	Notable de la ville des Gonaïves

NIPPES

Cadeau, Denis	Ancien Directeur Général, MENFP
Louissaint, Pierre Jackson	Ingénieur à la DDE des Nippes
Chérilus	Planificateur Départemental, DDE

CENTRE

Bernard, Mérilus	CASEC, 3 ^e section Agriache Dionde, Rive droite, Hinche
Delouis, Sténio	Inspecteur fondamental, Mirebalais
Edouard, Ernst	Directeur de l'Ecole Nationale de Montegrande
Lestor, Sorel Paul	BDS, Mirebalais
Therminus Elius	Pasteur, Eglise Les Frères Unis d'Emmaüs en Action, Hinche

ANNEXE XII
REPERTOIRE DES ONG ACTIVES EN EDUCATION AYANT PARTICIPE A
L'ETUDE

(Note : En vert sont les 18 ONG qui se recourent avec la base 2016 des 61
ONG actives du registre du MPCE)

No.	Nom/Raison sociale de l'ONG	Nationalité	Adresse en Haïti	Personne contact	E-mail	Téléphone	Enonce de mission	Objectifs actuellement poursuivis	Année de début des opérations en Haïti	Année de début des activités en éducation	Sources de financement	L'ONG est-elle enregistrée au MPCE?
	ARTIBONITE											
1	BDEG (Bureau Diocésain de l'Education des Gonaïves)	Haïtienne	89, Route des Datte, Gonaïves, (Evêché)	Révérant Père Elie Geffrard	pierrenadege2@yahoo.fr	3862-9154/32201662	Coordonner des activités dans les écoles presbytérales	Améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles presbytérales; Former sur une base continue les enseignants; Fournir des matériels de travail; Subventionner des professeurs	1987	1987	Caritas-Suisse	Oui
2	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Italienne	Bourdon, Port-au-Prince	Lorenne Didier	lorenne.dider@wfp.org	3701-5283; (509) 38004976	Fournir une assistance alimentaire aux gens vulnérables	Promotion des activités de résilience (restaurant); Cash food for work	1969	1969	Multilatérales	Oui
3	Hands Together	Haïtienne	2, rue Moss, Route de l'OPG, Gonaïves	Père Gérard Dormevil	mainsunies@gmail.com	3479-5433,33536091; (509) 36589807	Améliorer le niveau de vie des gens (enfants, paysans)	Promotion d'une Education de qualité; Application des points importants de leur curriculum	2006	2006	Hands Together (USA)	Oui
4	Caritas (Fondation)	Haïtienne	89, Route de Datte, Gonaïves, (Evêché)	Père Rony Alexandre, Herve François		3949-9097	Aider les plus pauvres (enfants) en l'accompagnant	Soulager les souffrances; Compenser les manques en attendant que l'Etat joue son rôle	1977		ACDI-Caritas	Oui
5	Mission Baptiste Conservatrice d'Haïti	Américaine	Fermathe 62, Route de Kenskoff	Samuel Jacques	bhmhaiti@bhm.org	(509) 28125814	Aider les enfants, les paysans, et les vulnérables	Combattre la délinquance juvénile; Aider les jeunes à devenir des citoyens autonomes.	1989	1989	Child Care World	Oui
6	Fondation Paul Gerin Lajoie	Canadienne	115 B, Avenue Dessalines, Saint-	Jude Nazaire	jnazaire@fondationpj.ca	(509) 37082063	Améliorer la qualité de l'éducation; Offrir une éducation pour tous	Construction et Réparation des écoles; Soutenir un programme de Parrainage	2001	2001	Gouvernement Canadien	Oui

			Marc									
7	OXFAM Québec	Canadienne	Pèlerin 2A, Pétiion-Ville	André Gilbert		4892-4357	Renforcer les soins communautaires; Améliorer la qualité de l'éducation	Améliorer les conditions de vie, précisément celles des couches défavorisées	1986	2015	UNICEF	Oui
8	CARE NORD	Américaine	92, Rue Grégoire, Pétiion-Ville	Michel Vigreux	carehaiti@p ap.c are.org	(509) 2813 0654; 3681-8174	Réduire la pauvreté	Appui des groupes vulnérables de 7 à 15 ans	1952	1952	USAID, BID, CARE	Oui
9	Comite de bienfaisance de Pignon	Haitienne	Pignon	Guy Theodore	marieadele@g mail.com	3702-6060	Promouvoir le développement	Améliorer la qualité de vie des habitants	1980	1980	Scholarship-Missionnaires	Oui
10	Mission Evangélique du Nord d'Haïti	Haitienne	Plaine du Nord	Jean Berthony Paul	Missionevan geliquenord haiti@	4616-1694/3726 5958	Communautaire Evangéliser la population	Eduquer et Evangéliser	1970	1972		Oui
11	ASEBED (Agence de secours et de bienfaisance aux enfants défavorisés)	Canadienne	Morne-Rouge, Route Nationale no. 1, Cap Haïtien	Armstrong Jean Charles	AmstrongJC@yahoo.com	3765-0958	Promouvoir la formation des professeurs	Fournir de la Cantine scolaire aux enfants déshérités	2006	2006	PAM, Banque Mondiale, ACIDI	Oui
	OUEST											
12	Plan International	Britannique	7, impasse Borno, rue Catalpa, Delmas 75, Delmas	Marie Thérèse Frédérique Jean Pierre	josephchristi n.belizaire@planin ternational.org	3872-2644	Travailler au profit des enfants pour qu'ils puissent s'épanouir dans un monde meilleur	Permettre aux enfants d'aller à l'école et de bien apprendre; Appuyer le gouvernement sur le plan éducatif	1973		Gouvernement japonais et suédois	Oui
13	SOS Village d'enfants	Haitienne	Port-au-Prince	Céligny Darius	wilfrid.stfeli x@s os-haiti.org	4873-8976	Assurer la prise en charge des enfants démunis; Assurer une éducation de qualité	Protéger l'enfance au regard des stratégies des Nations-Unies	1983	1983		Oui
14	Fondation Mission de	Américaine	777, route nationale # 1	St Marc Jn Lubin	tonyjean@f ome	2702-2986	Transformer la vie chaque homme,	Fonder une école professionnelle et des écoles	2006	1998		Oui

	l'Espoir (FOME)				haiti.org		chaque femme, chaque enfant en Haïti	classiques				
15	JP/HRO (Haitian Relief Organization)	Américaine	17, rue Louverture, Delmas 4, Delmas	Garry Philoctète	Floeanne.L uxama@JP HRO.org	3712-2456	Sauver des vies et bâtir des programmes		2010	2010	USAID	Oui
16	Haïti Vision Incorporation	Haïtienne	112, avenue La Hatte, Petit Goave	Jean-Claude Vilme	haitivision2@ya hoo.fr	3868-6689	Aider la masse défavorisée haïtienne; Diminuer le taux d'immigration; Aider la diaspora haïtienne	Permettre à plus d'école d'avoir accès a l'eau potable et a la cantine scolaire	1996	1996	USAID/ USDEA/ BREED LOVE	Oui
17	Alliance d'Action Chrétienne	Haïtienne	Impasse regis, Thomassin 32	Saincal Renestil	leondpamph ile@yahoo.co m	3186-9386	Promouvoir l'éducation et la sante en Haïti	Réduire l'analphabétisation; Fournir des soins de santé à la population	1984	1990		Oui
18	Compassion of Christ World Mission	Haïtienne	3, route nationale #2, Morne a Bateau, Merger	Fabius Aline	ecolecomp_christ@yahoo.fr	3404-2399/37736875	Aider les gens et tout spécialement les enfants les plus vulnérables	Augmenter la capacité d'accueil de l'établissement	1999	1999		Oui
19	FSH (Fondation Sévère d'Haïti)	Haïtienne	Route de Malpasse, LaTremblay 5, Croix des Bouquets	Willy Sévère	fondationsevere@yahoo.fr		Promouvoir l'éducation en Haïti	Former les citoyens de demain; Assister la communauté en éducation; Revaloriser l'éducation	1972	1972	Des Etrangers; Aide familiale	Oui

No.	Nom/Raison sociale de l'ONG	Nationalité	Adresse en Haïti	Personne contact	E-mail	Téléphone	Enonce de mission	Objectifs actuellement poursuivis	Année de début des opérations en Haïti	Année de début des activités en éducation	Sources de financement	L'ONG est-elle enregistrée au MPCE?
NORD OUEST												
20	ADEMA (Ansanmpou yon Demen Miyo an Ayiti)	Haïtienne	Tabarre76, Boulevard 15 Octobre, Tabarre, Haïti	Evelyne Larieux	m.francois@adema.haiti.org	3711-1149	Promouvoir le développement local en plaçant l'éducation au cœur de la démarche	Contribuer a une éducation de qualité; Faciliter l'accès a l'éducation aux enfants vulnérables; Promouvoir l'éducation citoyenne	2005	2005		Oui
21	Compassion Internationale	Américaine	Local de l'Eglise Baptiste Eben-Ezer, Rue Dumarsais Estime, Port-de-Paix	Guilbaud Saint Cyr	psycheducalphonse@yahoo.com	3674-4599	Libérer les enfants de leur pauvreté spirituelle, économique, physique et socio-émotionnelle	Défendre le droit des enfants; Permettre aux enfants d'aller à l'école	1968			Oui
NORD EST												
22	GADRU (Groupe d'Appui au Développement Rural)	Haïtienne	10, impasse basilic, Delmas 65, Delmas	Madeleine Casimir	cenextorgiste@yahoo.fr	3615-5017/40382151	Travailler avec les familles paysannes pour améliorer leurs conditions de vie	Aider a l'Alimentation des familles; Eduquer les enfants des familles avec lesquelles nous travaillons; Former les parents	1998	2003	KNH	

23	Plan Haïti SUD	Britannique	7, impasse Borno, rue Catalpa, Delmas 75, Delmas	Marie Thérèse, Frédéric Jean- Pierre	jeancharles. ladouceur @planinter national.or g	3817-0254	Voir tous les enfants s'épanouir, grandir dans un monde où leurs droits sont respectés	Permettre d'avoir une éducation de qualité en réhabilitant quatre écoles, renforçant la capacité de lecture	1973		ECHO, CELLOG, UNICEF	Oui
24	Build On	Américaine	24, rue Desjardins, Vernet, Village Nadia, Cayes	Charles Suze Melle	Suze.charle s@b uildon.org	3710-9874	Briser le cycle de pauvreté par l'éducation	Comblent les vides sur le terrain en matière de construction d'écoles	2009	2007	Les étudiants des USA	Non
25	ImaWorldhealth	Américaine	79, Impasse McDonald, Bois Morquette, Pétion Ville	Paul-Emile Dalexis	Pdalexis@ yahoo.fr o.fr	4893-2903	Promouvoir la santé et la guérison des personnes vulnérables et marginalisées dans le monde entier	Renforcer le système de santé, de Partenariat, et de l'Assistance technique; Aider à l'Organisation du système de santé	1998	2015		Oui
26	PES (PwojeEspwa Sud)	Haïtienne	Route de Torbeck, Cayes	Jean Frantzy Michelet	Pwojespwa sud @gmail.co m	4382-2726	Voler au secours des enfants démunis	Les écoles, Santé, Ferme agricole, Maison d'accueil, Construction pour les pauvres	1998	1998		Oui

27	Caris Foundation International	Américaine	Local du CRS, Gabions des Indigènes, Cayes	Nathanaël Segarer	roldysisi12@gmail.com	3638-3445	Changer la situation des enfants victimes du VIH Sida	Accompagner les enfants vulnérables avec la microfinance; Prendre en charge la scolarisation des enfants	2007	2014	USAID	Oui
28	MHDR (Mouvement Haïtien pour le Développement Rural)	Haïtienne	5, Aviation, Routes des Orangers, Jacmel	Strauss Védrine	mhdrhaiti@yahoo.fr	3753-2397	Venir en aide aux personnes vulnérables par une approche participative	Encadrement des PVVIH, les OEV; Promouvoir l'agriculture	1989	2007	USAID, UNICEF, CRS, MSPP	Oui
29	PRODEV / Save the children	Haïtienne	52, rue Geffrard, Pétion-Ville	Claudia Labussière	ernsau.dauphin@Prodevhaiti.org	4899-0878	Apporter un soutien pédagogique comme axe de qualité	Créer un environnement de sécurité et d'apprentissage pour l'enfant aux environs du			La coopération Norvégienne	Oui
30	ACTED (Agence d'Aide à la coopération technique et au développement) SUD EST	Française	9, rue Montjoly, Turgeau, Port au Prince	Bolane Emmanuel, Thibaut Fleutry	Acbourgeot@yahoo.fr	3882-6202	Contribuer à la résolution des problèmes humanitaires	Appuyer la riposte au Parc Makaya cholera; Promouvoir l'éducation et la santé	2004	2010		Oui
31	Alliance Française de Jacmel	Française	37, Avenue de la liberté, Jacmel	Wilbens Jeudi	dir.jacmel@alliancefrancaisehaiti.org	3812-7410	Promouvoir la francophonie	Enseigner le français; Soutenir la culture locale	1930		Ambassade de France	Non
32	SUCO (Solidarité Union)	Canadienne	103, St Cyr II,	Lucie Bouliane	isabelle-	4891-2519	Mettre en	Promouvoir	2001	2003	UE; Ministère	Oui

	Coopération)		Carrefour aviation, Jacmel.		tracylaude@suc o.org		commun des savoirs et des ressources pour renforcer les capacités d'action des collectivités en vue d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales;	l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, la participation et le développement durable.			des relations internationales du Québec	
33	CEFOTAJ (Centre de formation technique pour l'avancement des jeunes du Sud Est)	Haïtienne	Jacmel	Margareth Jasmin	gardessan2@yahoo.fr	3731-8278	Aider les jeunes à s'épanouir, à trouver un métier et à contribuer dans le développement de Jacmel	Rendre opérationnel le CEFOTAJ et son lancement				Oui
34	Plan International	Anglaise	25, Breman, Bas Cap Rouge, Jacmel	Marie Thérèse Frédérique Jean Pierre	rosemagaly.guervil@plan-international	3447-7072	Promouvoir les droits des enfants, des filles et l'égalité de genre, l'inclusion et la justice	Contribuer aux changements durables dans la vie des enfants, des adolescents et des jeunes haïtiens, et à une prise de conscience de leurs droits que ce soit dans les situations	1973	1973		Oui

								d'urgence ou				
35	Save The Children	Anglaise	24, Lauture 1, Breman, Jacmel	Kevin Novoty	david.trofort@savethechildren.org	3170-5465	Protéger les enfants	non			UE	Oui
36	CARITAS CENTRE	Haïtienne	1, Route de Meyer, BP 74 , Jacmel	Lounay Saturne	bertrand.dieuveille@yahoo.fr	3864-8163; 43468980	Promouvoir les droits de la personne humaine	Contribuer a la sécurité alimentaire, la sante, et la formation de la population	1988	1988	Misereor, Adveniat, ManosUnidas	Oui

37	ODECOM (Organisation pour le Développement Communautaire de Mirebalais)	Haïtienne	Mirebalais	Mireille Cantave	beaubruncausthern@yahoo.fr	3656-4235	Eduquer et Assurer des soins sanitaires		1999	2001		Oui
38	AFFDPC (Association des Familles et des Femmes pour le Développement du	Haïtienne	Hinche	Gladys Dampaix Metellus	gladysdampaix@yahoo.fr	3652-1837	Travailler pour le développement des communes et les sections communales du pays	Combattre l'exode rural, la misère et l'insécurité alimentaire	1996	1996	UE; PAM; MINUSTAH	Oui
39	AJRDPC (Association des Jeunes Réunis pour le Développement du Plateau Central)	Haïtienne	Hinche	Pierre Juno	ajrdpc2007@	3896-6859/32896833	Promouvoir le Développement communautaire	Contribuer au développement durable de la zone	2007	2012	USAID; ONU	Non
40	RODECH (Réseau des Organisations de la Commune de Hinche)	Haïtienne	Hinche	Emmanuel Charite	rodech.inche@yahoo.com; emmanuelcharite@yahoo.com	3786-2401	Travailler ensemble pour un futur meilleur	Développer durablement la communauté	2013	2014	CARE	En cours

ICE III
LISTE DES 61 ONG ACTIVES SELON LE
REGISTRE 2016 DU MPCE ⁶⁵

No	NOM DE L'ONG	SIGLE	No. INSCRIPTION	DATE DE RECONNAISSANCE	NOM DU RESPONSABLE	ADRESSE	Email	TEL	DOMAINE D'INTERVENTION	ZONES D'INTERVENTION	NATIONALE	Observations
10	Alliance d'Action Chrétienne	AAC	B-0409	25-Sep-06	Léon PAMPHILE	5, Impasse Registre,		3792-8123 31869386	Education - Santé - Alphabétisation	Pélerin - Courlette Turin - Thomassin	Haïtienne	Active
14	Ansanm Pou YonDemenMiy o An Ayiti	ADEMA			Rénold TELFORT / Mausert FRANCOIS	76, Boulevard 15 Octobre, Route de Tabarre	association@ademahaiti.org	3711-1149 3123-2138 3170-4797	Education	Nord-Ouest (Jean-Rabel)	Haïtienne	Inactive
15	Architectes Sans Frontières Espagne	ASF-E	B-0395		Ana Belén Cendrero FERNANDEZ	carrefour Porte, derniere boutique Jean Claude, Anses-a-Pitres	haiti@asfes.org	3176-3255	Agriculture Education Environnement	Anse-à-Pitre	Espagnole	Active
16	Armée du Salut	AS	A-0063	5-Jul-85	Vilo EXANTUS	1342, Santo 6, Croix-des-Bouquets	www.salvationarmy.org/haiti	2944-3671	Education	Sud-Ouest	Américaine	Active
17	Asosyasyon Peyizan Fondwa	APF	B-0465	24-Aug-09	Joseph B. Philippe	31,Rue Cheriez(Angles Rues Bois Patate et FausTin 1er)	apf222@aol.com	3744-5383 37624976 2813-1926	Education	Sud-Est	Haïtienne	Active

⁶⁵Notes : En bleu : les ONG « ADEMA » et « Mission pêcheurs d'hommes » sont enregistrées à la fois comme « actives » et « inactives ». En vert, l'ONG « Grace Mission Baptist Church International » n'est pas catégorisée dans la base officielle.

29	Association Nationale pour l'Encadrement de la Femme Haïtienne	ANEFH	B-0543	23-Aug-11	Jeanne Bernard PIERRE	8, Delmas 49		3874-8530	.Education .Santé .Développement Communautaire	Ouest, Artibonite	Haïtienne	Active
36	Ayiti Education	AE	B-0314	10-Apr-03	Joël GOUY	3, Impasse Gracien, Ruelle Frezen, Pernier 6, Pétion-Ville	gouyjoel@yahoo.fr	3449-9217	.Education	Tabarre	Française	Active
38	Caritas Suisse	CARITAS -S	B-0567	27 Février 2013	Paul Peter EPPELER	27, Rue Mangonès, Berthe, Pétion-Ville		2945-4000 29433030 3927-6566	Education	Gressier - Carrefour - Petit-Goâve		Active
41	Centre d'Appui pour le Développement Intégré	CADRI	B-0193	3-Jul-95	Mireille Henry	17, 2e Ruelle Jérémie, P-au-P	cadri.haiti@yahoo.fr	3628-4369	Santé Education Agriculture	St-Michel de l'Attalaye	Haïtienne	Active
43	Centre de Formation Technique pour l'Avancement des Jeunes du Sud-Est	CEFOTAJ	B-0525	9-Jun-11	Marlene EDME	Route Lamandou II, Jacmel	marleneedme@cefotaj.org	3731-8278 36121003 3669-7078	Education Assistance Technique	Jacmel	Américaine	Active
51	Centres pour le Développement et la Santé	CDS	A-0143	24-May-89	Dr Pierre P. DESPAGNE	4, Rue Latortue, Musseau, Delmas	info@cdsayiti.org cds_ong@hotmail.com	3877-5795 38773723	Santé, Education, Assistance Sociale	Cité Soleil	Haïtienne	Active
52	Christian Aid	CA	B-0390	28-Feb-06	Andre Prosperé RAYMOND	100, Rue Raphael, Sainte Thérèse, Pétion-Ville	praymond@christian-aid.org	2813-1999 29491999	Agriculture Education Assistance Sociale	Port-au-Prince, La Gonâve, Petit-Goâve, Cayes	Britannique	Active
53	Christian Aid Ministries	CAM	B-0293	19-Mar-02	Will RODENHUIS	Rte. Ntle #1, Titanyen BP.15184. P.V		3650-5763	.Assistance Sociale .Education .Agriculture	N.O: Môle St. Nicolas Bombardopolis Art:Gros-Morne N.O: Anse Rouge	Haïtienne	Active
56	Christian	CRWRC	A-0093	2-Feb-87	Lunise Jules	14, Ruelle Praslin,	sousespwa@fas	2813-	.Santé	Artibonite, Sud-Est,	Américaine	Active

	Reformed World Relief Committee				CERIN	Delmas 77	tmail.fm	1207	.Education .Agriculture	Ouest		
63	Comité Bienfaisance de Pignon	CBP	A-0029	14-Jun-84	Guy D. THEODORE	41, Rue Borno, Local AOPS, Pétiön-Ville	Noukafel.prdh@gmail.com nradele@yahoo.com	3702-6060 37458484 3644-4527	Santé Education	Pignon	Haïtienne	Active
66	Compassion International	CI	A-0006	12-Nov-83	Guilbaud Saint-Cyr	438, Delmas, BP.2539, P-au-P	www.compassion.com	2813-1984 2813-1985 2813-1986 2813-1987	.Education	Haïti	Américaine	Active
67	Compassion of Christ Word Mission	CCWM	B-0370	5-Jul-05	Aline FABIUS	3, Merger, Rte Ntle #2, Gressier	ecolecomp_christ@yahoo.fr	3404-2399 38125029	.Education	Merger	Américaine	Active
68	Complexe Educatif et Evangélique L'amour du Bon Berger	CEEABB	B-0477	22-Jun-10	Jean Joachim ROMAIN	Blvd 15 Octobre, Tabarre 28A	ceeabb89@yahoo.fr jeanromain56@yahoo.fr	3462-0624 37898355	Assistance Sociale Education	Tabarre	Haïtienne	Active
71	Cooperation For American Relief EveryWhere	CARE	A-0008	9-Jul-71	VigreuxJeanMichel	92, Rue Grégoire, Pétiön-Ville BP.15546, P-au-P	carehaiti@papcare.org	2813-0654	.Agriculture .Santé .Education .Eau potable .Nutrition .Développement Communautaire	Ouest, Nord, Grand'Anse, Artibonite, Nord-Ouest, Nippes, Sud	Américaine	Active
80	Eglise Evangéliques Indépendantes Unies d'Haïti	EEIUH	A-0096	4-Mar-87	Francinor HYPOLITE Kénold CASIMIR	3, Impasse Charlemagne Péralte, Delmas 31	missionongeeiuh@yahoo.fr	3784-2458 44104594 3271-2233	.Education .Agriculture .Santé	Nord-Ouest	Haïtienne	Active

84	Fondation Amour de Dieu en Action	FADA	B-0185	29-May-95	Rév. Arsène BOUILLY	36, Rue P. Obin, Delmas 17	ongfadahaiti@yahoo.fr	3376-0622	.Santé Education	l'Ouest (Gressier)	Haïtienne	Active
86	Fondation Bon Samaritain de Vieilot	FOBSAVI	B-0406	25-Sep-06	Hilaire CHARLES MOISE Pierrot	11, Marassa 6, Carrefour Marassa, Croix-des-Bouquets	fobsavi@yahoo.fr fobsavi.org@gmail.com	3792-8784 3360-6333 3421-5107 4804-0224	.Education Santé Agriculture	Viellot, 5e Section Communale Verettes	Haïtienne	Active
91	Fondation de l'Amitié Haïtiano Américaine (Haitian American Friendship Foundation)	HAFF	A-0031	9-Jul-84	Justin Mompremier	Route Nationale # 3, Bohoc, Pignon		3814-4215 38378128	. Education	Pignon	Américaine	Active
94	Fondation Enfant Jesus	FEJ	B-0441	9-Sep-08	Gina F. DUNCAN	20, Rue A. Vieux, Thomassin 25, Pétion-Ville	cejglg@yahoo.fr	4890-0412 37250211 4658-5850	Agriculture, Santé, Education, Elevage, Reboisement	Lamardelle	Haïtienne	Active
98	Fondation Haïtienne de la Santé et de l'Education	FHASE	A-0044	30-Aug-84	Josette BIJOU	Rue Audant, Route de Frères, Pétion-Ville B.P 1471	fhase_hch@yahoo.fr	4811-9024	.Santé .Education	Ouest	Haïtienne	Active
103	Fondation Mission de l'Espoir	FOME	B-0384	17-Jan-06	Saint-Marc JEANLUBIN Lookens PICKERING	777, Rte Ntle #1, Titanyen, Source Matelas, Cabaret	stmarcjeanlubin@fomehaiti.org	2228-8821 2228-8822 2813-7777 3844-8981	Education, Santé	Titanyen, Cabaret	Américaine	Active

104	Fondation Monique	FM	B-0301	24-Oct-02	Fanélice JEAN	41, Avenue Lamartinière, Bois Vernat	fomonije@yahoo.com	3656-0867	Santé, Education, Assistance Sociale	Port-au-Prince	Haïtienne	Active
105	Fondation Paul Gérin-Lajoie pour la Coopération Internationale	FPGL	B-0281	5-Jun-01	Judes NAZAIRE	115B, Avenue Dessalines, saintMarc	fpgl@fondationpogl.ca jnazaire@fondationpogl.ca	3708-2063 32136706	Education	Artibonite: Saint-Marc Gonaïves Dessalines	Canadienne	Active
109	Fondation Sévère d'Haïti	FSH	B-0285	20-May-02	M. Willy Sévère Madame Abdie Saint-Louis	7, La Tremblay 5, Vaudreuil, Croix-des-Bouquets	fondationsevere@yahoo.fr	3802-9060	Assistance Sociale Education	Croix-des-Bouquets	Haïtienne	Active
112	Food For The Poor	FFP	A-0085	16-juin1986	Ogé BEAUVOIR	Ruelle Jeudi, Rue Barbancourt, Route de l'Aéroport, Delmas	contact@foodfortheopoorhaiti.org	2944-1201 29441202	.Agriculture .Education .Nutrition	.Ouest, Nord, Grand'Anse, Artibonite, Nord-Ouest, Sud, Centre	Haïtienne	Active
116	Grace Mission Baptist Church International	GMBCI			Edriche THOMAS	10, Rue Perroquet, Delmas 3	gmbc1haiti@yahoo.fr gmbci05@yahoo.com	3733-9554 36873551 3283-3213	Education, Agriculture, Elevage, Sante, Assistance sociale			
118	Groupe d'Initiatives Pour un Développement Durable	GID	B-0444	9-Sep-08	M. Leslie DAMISCAR	12, Rue Villemenay, Bois Verna, Pau-P gidurable@yahoo.fr	gidurable@yahoo.fr	3464-2021 38717313	Agriculture, Santé, Education, Environnement	Marche Canard (Mirebalais)	Haïtienne	Active
120	Haïti Union	HU	B-0460	8-May-09	M. Joseph Heinlein AVRIL	426, Cote-Plage 2224, Carrefour www.haitiUnion.org	josephavril@haitiunion.org	3853-7763	.Santé - Education	Ouest (Carrefour et ses environs)	Américaine	Active
121	Haïti Vision , Inc.	HV	B-0264	15-Jul-97	Rév. DANIEL Sudre	112, Ave La Hatte, Petit-Goâve	haitivision1@yahoo.com haitivision2@yahoo.fr	3125-5142 36846527 3784-8836 3868-6689	Education	Petit-Goâve	Américaine	Active

122	Haitian Education and Leadership Program	HELPR	B-0475	11-May-10	Garry Lejeune DELICE	4, Rue 5, Pacot, Pau-P	info@haitianeducation.org	2943-0796 29430760	.Education	National	Américaine	Active
124	Haitian Resource Development Foundation	HRDF	B-0167	14-Apr-94	Aldy CASTOR	25, Rue Sténio Vincent, Cayes		3461-5225	Santé Education		Haïtienne	Active
126	Hope For Haïti's Children/ Espoir pour les Enfants d'Haïti	HHC/EEH	B-0407	25-Sep-06	Dr. Jeantyard ELMERA	182, Delmas 28B	jeantyard@hfhcministries.org	3754-6794 2492874 224-7807 2247808 406-7656	Education	Petite Place Caseau	Haïtienne	Active
128	Initiative Pour le Développement des Jeunes	IDEJEN	B-0474	11-May-10	Marie Guerda Vital PREVILON	98, Rue Grégoire, Pétiion-Ville		2910-1000 37585221 3758-5221	.Education	Tabarre, Cité Soleil, Carrefour, Martissant, Pétiion-Ville	Haïtienne	Active
132	Inter Aide	IA	A-0127	17-Nov-88	Laura LIONNET	2 bis, Ruelle Lechaud (en face du #11), Bourdon	interaidehaiti@interaide.org	2940-7086	Education, Santé, Eau Potable		Française	Active
134	International Missions Outreach	IMO	A-0066	5-Jul-85	John Paul HANSON	Angle Rues Dalia&Faustin 1er, Delmas 75	imohaiti@maf.org	2227-2248 22272249 3603-0122	.Santé .Education		Américaine	Active
135	J/P HRO Haitian Relief Organization	J/P HRO	B-0473	9-Apr-10	Gary PHYLOCTETE	17, Rue Latortue, Delmas 48	info@jphro.org	4442-7230	.Education .Santé .Reconstruction	Pétiion-Ville Club Bourdon Delmas 32	Américaine	Active
136	Kindernothilfe-Haïti	KNH-H	B-0442	9-Sep-08	Alinx Pierre René JEAN BAPTISTE	10, Rue Fontenay, Delmas 75	knhhaiti@yahoo.de knhhaiti@accesshaiti.com	2813-1323 22137803 3445-3496	.Education .Formation Professionnelle	Delmas 2	Allemande	Active
139	La Société	ASEBED	B-0446	9-Sep-08	M. Armstrong	12, Village Planète,	asebed@hotmail	3458-	.Education	Borgne, Port	Canadienne	Active

	d'agence de Secours et de Bienfaisance aux Enfants Défavorisés				Joseph JEAN-CHARLES	Mombin Lataille, Cap-Haitien	.com	7892 37650958		Margot, Plaisance, Pilate	e	
140	Ligne d'Aide Internationale pour les Orphelins / Orphan's International Helpline	OIH			Jean Fritzner FLORVILUS	41, Santo 25, Rue Mellot, Croix-des-Bouquets	info@oihonline.org	3835-0295 3604-6759	Education - Assistance Sociale	Nord-Ouest (Bombardopolis)	Américaine	Active
142	Love A Child Inc	LAC	A-0105	23-Apr-87	Sherry BURNETTE Wilson BARTHELMY	12, Impasse Julie, Rue Innovation, Blvd 15 octobre, Tabarre	LOVEHAITI@aol.com	3401-1574 34613481	.Logement .Education .Santé .Assistance Sociale	Ouest: Port-au-Prince, Fond Parisien	Américaine	Active
143	Mains Unies/ Men Ansanm	MU	B-0393	3-Mar-06	Père Gérard DORMEVIL	2, Rlle W. Moss, Route ODPG, Gonaïves, Haïti	mainsunies@gmail.com	3658-9807 34580761	Education, Santé, Agriculture	Artibonite: Gonaïves	Haïtienne	Active
146	Mercy Corps	Mercy Corps	B-0492	24-Sep-10	Jean-Philippe MARCOUX	20, Rue Qualo, Pétion-Ville	jmarcoux@ht.mercycorps.org	2813-0223	Education Santé, Assistance Sociale	Delmas	Américaine	Active
147	Ministère Shabach International	MSI	B-0219	17-Jan-11	Jean HederPetitFrere	77, Rue Cayemite, Waney 93, Carrefour	www.shabachinternational.com	2949-1212 3939-1212 2941-4888 3454-0717	Agriculture Education, Santé, Artisanat	Haïti	Haïtienne	Active
150	Ministère Pêcheurs d'Hommes	MPH	B-0553	24-Oct-11	Dieune Day	4Bis, 2e Ruelle Lechaud, Delmas 31		3705-0072 3402-1412	Education	Ile de la Gonâve	Haïtienne	Inactive
151	Mission Baptiste	MBCH	A-0090	30-Jun-76	Robert S. BAKER	Fermathe 62, Route de Kenscoff	bhmhaiti@bhm.org	2812-5814	Education, Santé	Gonaïves	Américaine	Active

	Conservatrice d'Haïti							28125816				
157	Mission Evangélique Baptiste du Sud d'Haïti	MEBSH	A-0115	29-Sep-87	Rév. Emile S. ALNEVE	Cité Lumière, Cayes		4863-5098	Education, Santé, Assistance Sociale	Sud	Haïtienne	Active
159	Mission Evangélique du Nord d'Haïti	MENH	B-0178	17-Jun-95	Rév. Jean Berthony PAUL	100, Ruelle Saint-Fort, Plaine-du Nord	missionevangeliquenordhaiti@yahoo.com	4616-1594 34631703	Education Agriculture	Nord	Haïtienne	Active
163	Mission Possible	MP	A-0056	21-Jan-85	Hervé PIERRE	Route Nationale # 1, entre moulin sur mer et le Club Indigo, Saint-Marc	hervesland@yahoo.fr	3471-2797 37620403	Education, Santé		Américaine	Active
176	Organisation de la Mission Evangélique Salem	OMES	B-0172	22-juin-95	Hervé GEORGES	58, Thor 65, Carrefour	omeshaiti@hotmail.com	3402-7055 22340013	Santé, Education Agriculture	Léogane	Haïtienne	Active
189	Secours aux Aveugles, Autres Handicapés démunis du Département du Centre	SAHDEC	B-0204	20-Nov-95	Inesse JOSEPH	2, Rue Borno, Tête de l'eau, Pétion Ville	pasteurij@yahoo.fr sadinesse@hotmail.com	3873-9412 37651292	Education, Sante	Plateau central (cercacavajal)	Haïtienne	Active
192	Siloam International en Haïti	SIH	A-0083	10-Apr-86	Mendelson CESAR	13, Rue la Paix, Duval 22, Croix-des-Bouquets	siloamhaiti@yahoo.fr	3602-3365	Santé, Education, Formation Professionnelle	Ouest, Artibonite, Nord-Ouest	Haïtienne	Active
198	Village d'Enfants SOS d'Haïti	VESH	A-0017	4-Jan-84	Jean-Baptiste BROWN	13, Rue Jose Marti, Turgeau, P-au-P	bureau.national@sos-haiti.org	2813-0370 37022069	Santé, Education, Assistance Sociale	Nord, Ouest	Haïtienne	Active
200	World Harvest For Christ	WHFC	A-0132	17-Nov-88	Miriam F. LOIS	156, Rue Seminaire, Route Nationale # 1, Cite	miriamnewlife@yahoo.com	3410-5916 37949541	Education, Santé, Développement Communautaire	Ouest	Américaine	Active

						Soleil		3833-4348 32320275				
201	World Vision International Haïti	WV	A-0067	5-Jul-85	John HASSE	9, Imp. Hardy, Juvénat, Canapé vert	haiti@wvi.org	2940-4631	Santé, Education, Assistance Sociale	Ouest, Centre	Américaine	Active
203	Ansanm Pou Yon Demen Miy o An Ayiti	ADEMA			Rénold TELFORT / Mausert FRANCOIS	76, Boulevard 15 Octobre, Route de Tabarre	association@ademahaiti.org	3711-1149 3123-2138 3170-4797	Education	Nord-Ouest (Jean-Rabel)	Haïtienne	Active
204	Haitian Sports Foundation	HSF			Turnier ESPERANCE	123, Rue de l'hôpital, Anse-à-Veau	haitiansportsfoundation@gmail.com / hadem2010@yahoo.com	3663-8731 34468267	Education Sportive	Nippes (Anse-à-Veau	Américaine	Active
205	Mobilisation Fraternelle pour le Développement Haïti	MFD HAITI			Anthénor Précéide MULATRE	50, Rue Saint- louis Jeanty, Route de Frère, PétiönVille	mfdhaiti@hotmail.com	3673-5895 3992-2223 3483-4417 3831-7439	Eau - Assainissement, Education, Infrastructure, Agriculture, Sante	Pilate	Haïtienne	Active
206	Ministère Pêcheurs d'Hommes	MPH			Dieuné DAY	4, bis 2è Rue Lechaud, Delmas 31		3705-0072 34021412	Education	Ouest (Ile de la Gonâve)	Haïtienne	Active
207	Ligne d'Aide Internationale pour les Orphelins / Orphan's International Helpline	OIH			Jean Fritzner FLORVILUS	41, Santo 25, Rue Mellot, Croix-des-Bouquets	info@oihonline.org	3835-0295 3604-6759	Education - Assistance Sociale	Nord-Ouest (Bombardopolis)	Américaine	Active

ANNEXE XIII

WEBOGRAPHIE DE QUELQUES ONG ACTIVES EN EDUCATION

(Consultée en avril 2016)

1. http://www2.crcna.org/site_uploads/uploads/crwr/careers/countryconsultan tjdHaitiJan11.pdf
2. <https://compassionhaiti.ci.org/>
3. www.compassionofchristworldmission.com/
4. <http://www.compassionofchristworldmission.com/>
5. <http://www.care.org>
6. www.hrdf.org
7. <http://hopeforhaitischildren.org>
8. <http://www.idejen.com/our-causes/tester/>
9. <http://jphro.org/>
10. <http://kindernothilfehaiti.org/>
11. www.canadahelps.org
12. <http://www.shabachinternational.com/>
13. <http://www.misseh.ht/>
14. <http://www.unitedcaribbean.com/mebsh.html>
15. <http://utnews.utoledo.edu/>
16. <http://www.sosvillagesdenfants.ch/>
17. <http://www.wvi.org/haiti>
18. <http://www.oihonline.org/>
19. <http://flmhaiti.org/home/>
20. <http://www.sagesse-primordiale.com/blog/?p=2119>
21. <http://salvationarmyusa.org/usn/Haiti>
22. <http://www.ayiti-education.com/>
23. <http://www.apfhaiti.org/>
24. <https://www.caritas.ch>
25. <http://www.cdsayiti.org/>

ANNEXE XIV
TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de la consultation portant
Identification, Analyse du cadre d'intervention et du Travail
des ONG en éducation**

Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation portant Identification, Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation

Lieu d'affectation: Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation
Type de Contrat: Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'Office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPE.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPE (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou restructurantes favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans cette perspective que l'ONAPE, en vue d'appuyer le MENFP dans la gouvernance du secteur de l'éducation, selon sa mission, avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs, veut mieux comprendre les interventions des ONG dans le secteur, car il existe des ONG reconnues et d'autres qui ne le sont pas, selon le Ministère de la planification et de la Coopération externe. Le MENFP, pour sa part, ne possède pas un cadre spécifique qui situe les interventions des ONG dans le secteur. C'est ainsi que l'État haïtien entend, par l'intermédiaire de l'ONAPE, recruter une firme de consultation nationale pour procéder à l'identification, à l'analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG dans le secteur de l'éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le système éducatif d'Haïti ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but

d'éclairer les processus décisionnels. À défaut d'organes scientifiques du genre, l'État ne commande pas d'études sur le système. En guise d'exemple, le problème de l'identification, du cadre d'intervention, de la pertinence et l'efficacité du travail des ONG dans le secteur mérite d'être questionné et étudié.

Cette étude, à l'échelle nationale, sera menée sous la supervision de l'ONAPÉ avec les ONG, dans les ONG et sur le terrain.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

1. Identifier l'ensemble des ONG en éducation opérant en Haïti ;
2. Présenter les ONG reconnues et les ONG non reconnues;
3. Analyser le cadre d'intervention des ONG en référence à la loi sur les ONG (MPCE);
4. Présenter la répartition des ONG en éducation à travers le pays ;
5. Analyser le processus d'intervention des ONG en éducation (documents-cadres, responsabilités institutionnelles, lien entre les ONG et le MENFP au niveau central et départemental ;
6. Analyser la pertinence et le réalisme des objectifs des ONG par rapport aux besoins du secteur ;
7. Indiquer les sources de financement des ONG et les résultats obtenus ;
8. Préciser les mécanismes d'évaluation des ONG et de leurs actions;
9. Faire ressortir les critères de transparence, de responsabilité, de prise de décisions dans les ONG ;
10. Présenter et analyser le mécanisme de reddition de comptes des ONG;
11. Etablir le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG, les objectifs fixés par les ONG elles-mêmes ;
12. Définir un cadre d'intervention et de règlement consensuel des ONG en éducation ;
13. Proposer des mécanismes de régulation, de concertation, de synergie et de convergence des ONG en éducation ;
14. Faire une présentation publique des résultats de la consultation;
15. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue, une gestion du risque améliorée, des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services, une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. Les ONG en éducation opérant dans le secteur de l'éducation en Haïti sont identifiées;
2. Les ONG reconnues et les ONG non reconnues sont présentées ;
3. Le cadre d'intervention des ONG en référence à la loi sur les ONG (MPCE) est analysé ;
4. La répartition des ONG en éducation à travers le pays est présentée ;
5. Le processus d'intervention des ONG en éducation est analysé ;
6. La pertinence et le réalisme des objectifs des ONG par rapport aux besoins du secteur est démontré;
7. Les sources de financement des ONG et les résultats obtenus sont indiqués ;
8. Les mécanismes d'évaluation des ONG et de leurs actions sont précisés ;
9. Les critères de transparence, de responsabilité, de prise de décisions dans les ONG sont mis en évidence ;
10. Les mécanismes de reddition de comptes des ONG sont présentés et analysés;
11. Le degré de cohérence entre les ressources allouées aux ONG, les objectifs fixés par les ONG elles-mêmes est établi;
12. Un cadre d'intervention et de règlement consensuel des ONG en éducation est fixé;
13. Des mécanismes de régulation, de concertation, de synergie et de convergence des ONG en éducation sont proposés
14. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite;
15. Le document portant sur l'identification, l'analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation est présenté sous forme de rapport final après prise en charge des remarques.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La consultation sur l'identification, l'analyse du cadre d'intervention et du travail des ONG dans le secteur de l'éducation en Haïti sera conduite par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Une fiche signalétique présentant les travaux d'études et de recherches réalisées par la firme durant les cinq dernières années, surtout dans le secteur de l'éducation
- Un consultant principal ayant au moins une maîtrise ou de préférence un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique, en économie ou tout autre domaine connexe ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques ;
- Expériences avérées en recherche et écriture scientifiques ;
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation,
- Présentation d'une proposition financière.

VII. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier du Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui sur ce dossier.

VIII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPE, 21, rue Pinchinat, Pétiion-Ville, HT6140, Haïti (ou 3^{ème} étage, no 104, angle rues Lambert et Saint-Surin).

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude portant sur l'identification, cadre d'intervention et analyse des ONG en éducation* »

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

ANNEXE XV

A PROPOS DE LA FIRME STECMACONSULTING

StecmaConsulting est une société conseil indépendante offrant des services consultatifs dans les domaines de la Stratégie (intelligence économique, stratégies d'affaires, planification stratégique, modélisation), de l'Economie (études de faisabilité, études de satisfaction, mesure d'impacts), et du Management (gestion et leadership)⁸⁰

⁸⁰StecmaConsulting est une excroissance de Gecades SA (Groupe d'Etudes, de Consultation et d'Aide à la Décision Economique et Stratégie SA), une société-conseil bien connue sur le marché de l'expertise depuis 2003. Le Consortium StecmaConsulting/Gecades SA compte à son actif des réalisations majeures pour de nombreux clients dont : la firme Datamétrie ; l'Association des Institutions de Microfinance d'Haïti (ANIMH) ; l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) sur financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ; la Fondation Don D'amour ; la Cooperative Housing Foundation (CHF-International devenue Global Communities) ; l'Association des Paysans de Paroty (OPP, Jérémie) ; le Programme Santé Information (PSI-Haïti), la Fondation Kole Zepol (Fonkoze) ; l'Institut de la Francophonie pour la Gestion dans la Caraïbe (IFGCar) ; l'Université de Montréal (Québec) ; Save the Children International ; la Direction Départementale du Sud Est (sur financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement-AECID) ; le Centre

d'études et de coopération internationale (CECI) ; le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES) ; l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE) ; le Ministère de l'Education Nationale et de la formation Professionnelle (MENFP) ; etc. Cela étant, StecmaConsulting intervient sur tout le cycle de projet.

SA MISSION est de développer et de fournir aux organisations des secteurs public et privé, des solutions durables leur permettant de mieux exécuter leur plan stratégique ou d'opération et d'améliorer ainsi leurs performances et leur positionnement stratégique dans un monde en profondes mutations, et de plus en plus concurrentiel, afin que leurs actions aient le maximum d'impact auprès de leurs bénéficiaires ou clients directs et indirects.

BASEE à Port-au-Prince, StecmaConsulting regroupe les meilleurs consultants, spécialistes et professeurs d'université dans plusieurs disciplines, ayant mutualisé leurs expertises afin de répondre au mieux aux besoins en services conseils indépendants, en Haïti en particulier, mais sans limiter son rayonnement à ce seul territoire. Ces ressources expertes sont toutes chevronnées ; cumulant chacune au moins une dizaine d'années d'expérience tant en Haïti qu'à l'étranger. StecmaConsulting intervient également dans le domaine de la recherche indépendante afin de faciliter les décisions des acteurs institutionnels, privés ou publics, véritablement intéressés à l'installation d'un processus de développement durable et définitif en Haïti, condition essentielle pour la marche vers le

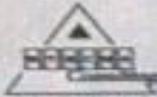
progrès économique et social et la réduction de la pauvreté.

ANNEXE XVI

A PROPOS DE L'AUTEUR DU RAPPORT

L'ETUDE A ETE CONDUITE PAR Dr Sergot JACOB, PhD. Il est un économiste du développement connu, spécialiste des questions d'éducation, de modélisation, et de l'évaluation de projets et de programmes. En tant que coauteur de tous les documents de politiques éducatives préparées dans le pays depuis le cadre de coopération intérimaire (CCI dont il a appuyé la mise en œuvre dans le secteur de l'éducation) ; c'est-à-dire la Stratégie Nationale d'Action Éducation pour Tous ; la stratégie de retour des enfants à l'école après le tremblement de terre de 2010 ; l'initiative Kout Pous pou tounen lekol ; le Plan opérationnel 2010-2015 de refondation du secteur de l'éducation). Il est un fin connaisseur de la réalité éducative haïtienne et a conseillé pas moins de cinq ministres d'éducation en Haïti. Il détient un Advanced Master of Arts (MA) en «Gestion et évaluation de projets » de l'Institut de Politique et de Gestion du Développement (IPGD) de l'Université d'Anvers (Belgique), un doctorat européen de sciences économiques, et est à la base un ingénieur agro-économiste (Université d'Etat d'Haïti) et un diplômé d'Études supérieures en Planification économique et sociale (CTPEA). Il a dirigé, de 2005 à 2007, le programme de Master en Gestion de Projet (Filière Francophone Ingénierie de Projets) de la Faculté des Sciences Économiques et Administratives (FSEA) de l'Université Quisqueya (UniQ)—après y avoir dirigé la filière de Gestion touristique. Dans ce programme, il continue d'enseigner le cours de « Conduite de projet » qui s'adressent aux ingénieurs de projets finissants. Dr Jacob est également intervenu au Programme de « Master of Public Health » à la Faculté des Sciences de la Santé (FSSA) de l'UniQ où il a animé les cours de « Project Management » et, en collaboration avec Cornell University (New York), le cours de « Health Outcomes and Cost Effectiveness Analysis ». Il est intervenu aussi, de 2011 à 2014, comme professeur-associé à la Faculté de Droit et d'Économie de Martinique (Université française des Antilles et de la Guyane) où il a animé le cours de « Gestion des projets Touristiques » dont les participants sont des étudiants du Master II Tourisme Durable et Aménagement. Dr Jacob au aussi enseigné le « management et l'évaluation de projet » au programme de Master ENTREPRISES ET MARCHES de l'Institut Aimé Césaire de la Francophonie pour la Gestion dans la Caraïbe (IFGCar). Il a à son actif plusieurs études socio-économiques complexes, et études d'impacts et de faisabilité. Il dirige le Cabinet-Conseil Gecades SA qu'il a co-fondé à Port au Prince en 2003. Il dirige aussi la société-conseil StecmaConsulting spécialisée en stratégie, économie et management.

APPENDICE I
EXTRAIT DE L'OFFRE TECHNIQUE DE LA FIRME EN REPONSE A
L'APPEL A PROPOSITION DE L'ONAPE



Strategy > Economics > Management
NIF : 000-610-2030
CIP : 0006 1000 921 11 AS-J-99 68
Téléphone : 13-280-692
20, avenue Lamartinière, Suite 9
Port-au-Prince, HAÏTI
PO Box : 59188
Port-au-Prince, HAÏTI, HT600
+509 42 86 89 99 / 37 31 02 20
+509 40 31 14 68
stexmaconsulting@gmail.com

< Ref. /aj/2015/013 :
Candidature en vue de la réalisation de l'étude portant sur
l'identification, Cadre d'intervention et Analyse des ONG en Éducation >

Port au Prince, le 29 décembre 2015

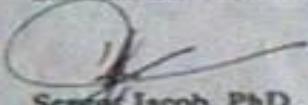
Monsieur Délima Pierre
Directeur Général de l'ONAPE
11, rue Pinchinat
Pétion Ville, HT6140

Monsieur le Directeur Général,

Après examen de l'appel d'offre de l'ONAPE, référencé ci-haut, nous soussigné, Stexma Consulting, société de conseil en Stratégie, Économie et Management, une division spécialisée de la firme Gecades SA, proposons, dans l'offre technique ci-jointe, nos services professionnels à partir une équipe minimale, mais bien rodée, pour la réalisation de la mission.

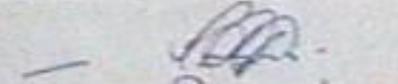
Nous déclarons que cette société dispose à la fois de l'expérience, de l'expertise, de la connaissance appropriée du système éducatif haïtien, et de la capacité de conduire intégralement, dans un délai ne dépassant pas trois mois, cette mission censée desservir les objectifs stratégiques de votre institution.

Assuré de votre meilleure attention et en nous rendant disponible pour toute négociation et discussion que vous jugeriez utile, nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos cordiales salutations.


Serge Jacob, PhD
Président, Stexma Consulting

15/0




Jean Pierre Louis

Reçu 29/12/2015

OFFRE TECHNIQUE

Soumise à

L'OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT EN EDUCATION

pour

**LA REALISATION DE L'ETUDE
PORTANT SUR L'IDENTIFICATION
DES ONG ET L'ÉLABORATION DU
DOCUMENT ENCADRANT LEURS INTERVENTIONS EN
ÉDUCATION**



Port au Prince

28 décembre 2015

I. INTRODUCTION

1.1 Interprétation du mandat

La capacité de régulation du système éducatif par le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) dépend en grande partie des systèmes d'informations qu'il se dote et de la maîtrise de ceux-ci par son personnel dédié à la prise de décision. Le création, par la loi en 2007, de l'ONAPE, offre au MENFP un outil supplémentaire pour rationaliser son pilotage du système éducatif, car l'ONAPE se veut « un espace de concertation et d'échanges entre le MENFP et les partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public-non public en éducation ». Or, dans le paysage institutionnel des acteurs appuyant la fourniture des services éducatifs sur le territoire, il faut compter avec les organisations non gouvernementales (ONG).

La vague d'ONG qui a souhaité aider Haïti au lendemain du tremblement de terre de 2010—qui est encore dans tous les esprits—met désormais le MENFP devant une double nécessité, celle de savoir : Quelles ONG font quoi et où sur le territoire de la République? Et, comment les encadrer pour mieux appuyer la délivrance d'une éducation universelle de qualité ? Les termes de référence de cette mission sont assortis d'objectifs clairs : “ fournir au MENFP un répertoire identifiant de manière détaillée les ONG œuvrant dans le secteur de l'éducation; ensuite, sur la base de cette connaissance validée par tous les acteurs concernés, élaborer le document d'encadrement des activités des ONG dans le secteur qui devra assurer la complémentarité de leurs initiatives avec les actions du MENFP en vue de contribuer à la réussite de la politique d'éducation universelle de qualité.”

Le présent document constitue l'offre technique de la société Stecma Consulting. L'offre financière est présentée dans un document distinct.

1.2 La firme Stecma Consulting

STECMA Consulting (Stecma Conseils) est une société indépendante de conseils offrant des services consultatifs dans les domaines de la Stratégie (intelligence économique, stratégies d'affaires, planification stratégique, modélisation), de l'Economie (études de faisabilité, études de satisfaction, mesure d'impacts), et du Management (gestion et leadership). Cela étant, Stecma Consulting intervient sur tout le cycle de projet.

STECMA Consulting est une excroissance spécialisée de la firme Gecades SA, une société-conseil bien connue sur le marché de l'expertise depuis 2003 et dont les clients sont aussi divers que variés dont la firme Datamétrie, l'Association des Institutions de Microfinance d'Haïti (ANIMH), l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) sur financement de la Banque Interaméricaine de Développement, la Fondation Don D'amour, la Cooperative Housing Foundation (CHF-International devenue Global Communities), l'Association des Paysans de Paroty (OPP, Jérémie), le Programme Santé Information (PSI-Haïti), la Fondation Kole Zepol (Fonkoze), l'Institut de la Francophonie pour la Gestion dans la Caraïbe (IFGCar), l'Université de Montréal (Québec), Save the Children International, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle & l'Agence

Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), le Centre d'études et de coopération internationale (CECI), etc.⁶⁶

La firme dispose en effet d'une très grande capacité d'enquête dans les conditions haïtiennes et a aussi les capacités matérielles, logistiques et managériales à cet effet.

1.3 Qualifications et compétences du Responsable de l'étude

Pour mener à bien cette étude, Stecma Consulting s'appuiera sur une équipe d'experts fort expérimentés dont le profil des deux membres principaux est rapidement présenté ici. Leurs curriculum vitae sont fournis en Appendice I.

L'EXPERT PRINCIPAL : Dr Sergot JACOB, PhD qui agira comme chef d'équipe et expert principal est un économiste du développement connu et spécialisé dans le domaine de l'évaluation de projets et de programmes. En tant que co-auteur de tous les documents de politiques éducatives préparées dans le pays depuis le cadre de coopération dont il a appuyé la mise en œuvre dans le secteur de l'éducation (c'est-à-dire la Stratégie Nationale d'Action Éducation pour Tous ; la stratégie de retour des enfants à l'école après le tremblement de terre de 2010 ; l'initiative Kout Pous pou tounen lekol ; le Plan opérationnel 2010-2015 de refondation du secteur de l'éducation), il est un fin connaisseur de la réalité éducative haïtienne et a conseillé pas moins de cinq ministres d'éducation en Haïti. Il détient un Advanced Master of Arts (MA) en «Gestion et évaluation de projets » de l'Institut de Politique et de Gestion du Développement (IPGD) de l'Université d'Anvers (Belgique), un doctorat européen de sciences économiques, et est à la base un ingénieur agroéconomiste (Université d'Etat d'Haïti) et un diplômé d'Études supérieures en Planification économique et sociale (CTPEA). Il a dirigé, de 2005 à 2007, le programme de Master en Gestion de Projet (Filière Francophone Ingénierie de Projets) de la Faculté des Sciences Économiques et Administratives (FSEA) de l'Université Quisqueya (UniQ)—après y avoir dirigé la filière de Gestion touristique. Dans ce programme, il continue d'enseigner le cours de « Conduite de projet » qui s'adressent aux ingénieurs de projets finissants. Dr Jacob intervient aussi au Programme de « Master of Public Health » à la Faculté des Sciences de la Santé (FSSA) de l'UniQ où il anime les cours de « Project Management » et, en collaboration avec Cornell University (New York), le cours de « Health Outcomes and Cost Effectiveness Analysis ». Il intervient aussi comme professeur-associé à la Faculté de Droit et d'Économie de Martinique (Université française des Antilles et de la Guyane) où il anime le cours de « Gestion des projets Touristiques » dont les participants sont des étudiants du Master II Tourisme Durable et Aménagement. Dr Jacob a aussi enseigné le « management et l'évaluation de projet » au programme de Master de l'Institut Aimé Césaire de la Francophonie pour la Gestion dans la Caraïbe (IFGCar). Il a à son actif plusieurs études socio-économiques complexes, et études d'impacts et de faisabilité. Il dirige le Cabinet-Conseil Gecades SA qu'il a co-fondé à Port au Prince en 2003. Il dirige aussi avec la société Stecma Consulting spécialisée dans la création de solutions innovantes permettant aux organisations publiques et privées de définir leur plan stratégique et de le mettre en œuvre avec la plus grande efficacité et efficience.

⁶⁶ L'annexe III fournit une description détaillée des travaux réalisés au cours des 12 dernières années.

II. OFFRE TECHNIQUE

L'analyse des TDR permet d'isoler 9 grandes activités à mener et qui permettront l'atteinte des objectifs de cette mission. Dans cette perspective, la méthodologie retenue combinera autant les méthodes qualitatives (entretiens directs et semi-directifs, focus group, observations) que les méthodes quantitatives (enquête par questionnaire auprès des ONG elles-mêmes) pour pouvoir disposer des éléments d'appréciation suffisants en vue de répondre aux objectifs du mandat.

2.1 Le dispositif méthodologique

D'abord, réaliser une telle cartographie à l'échelle du territoire nationale revient à mettre en place un dispositif qui permet de collecter des données à la fois qualitatives et quantitatives sur chacune des ONG et de leurs interventions. L'analyse de ces interventions permettra d'établir non seulement le processus des interventions et leur mise en priorités, mais aussi la viabilité des actions conduites, les sources de financement mais aussi les montants engagés en éducation. L'analyse inclura également les modes de gouvernance et de gestion de ces entités y compris les difficultés rencontrées dans leur travail au quotidien. Le dispositif passera par trois étapes qui permettront la triangulation.

- **Les entretiens avec les informateurs clés**

Des entretiens semi-directifs seront conduits avec les leaders locaux, les directeurs départementaux de l'éducation, les autorités religieuses, les bailleurs de fonds, etc. Ces entretiens permettront d'obtenir des éléments d'information nécessaires à la compréhension des relations entre les ONG et les autorités locales d'une part, et de l'autre, avec les communautés bénéficiaires des interventions.

- **L'enquête auprès des ONG elles-mêmes**

Toutefois, c'est l'enquête auprès des ONG elles-mêmes qui fournira les informations individualisées sur leurs interventions, leur structure de fonctionnement et de gestion, les difficultés rencontrées, etc.

- **Les discussions de groupes**

Certaines catégories d'acteurs méritent toutefois d'être rencontrées en groupes pour provoquer des échanges plus enrichis. Ces sont le Cadre de Liaison Inter ONG (CLIO), le Comité de Coordination des Oings en Haïti (CCO-Haïti), les tables de concertation régionales, et éventuellement le Groupe sectoriel Education coordonnée par l'Unesco. Ces focus groupes seront pourtant nécessaires pour compléter et mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre, et surtout l'encadrement que l'Etat peut fournir à ces partenaires pour mieux desservir la cause de l'éducation universelle de qualité. Ces discussions s'avèreront cruciales pour capter divers aspects de la réalité de chaque département et comprendre les attentes de différents groupes d'acteurs et de parties prenantes.

Cette démarche permettra une interaction entre les acteurs eux-mêmes qui permettra de dégager, à partir de leurs discours, latents ou manifestes, leur perception de leur rôle et celui de l'Etat. Ces discussions seront enregistrées, transcrites par la suite, et feront l'objet d'une analyse de contenu censée permettre de construire les messages qu'elles portent et qui peuvent guider efficacement par la suite le management des relations partenariales.

2.2 Les outils de collecte

Sur la base du mode opératoire précédent, les outils de collecte de données deviennent cruciaux pour systématiser la collecte elle-même et les discussions. Ils sont au nombre de trois : (i) un questionnaire individuel adressé aux ONG (ii) un protocole de groupe focalisé en vue de discuter avec les différentes entités ci-haut identifiées, et (iii) un guide d'entretien avec les informateurs clés. Ce travail important est préalable à la formation et la mise en situation des enquêteurs et à l'organisation des enquêtes individuelles et des entretiens.

2.3 Le traitement et l'analyse des données

Les trois niveaux de collecte de données ci-dessus nécessitent des types de traitement différents. D'abord, l'enquête individuelle auprès des ONG permettra de collecter des données essentiellement quantitatives qui seront saisies sur une base de données, vérifiées, regroupées en des tableaux et par la suite analysées.

S'agissant des données issues des groupes focalisés, elles seront transcrites sur un fichier Word de façon à pouvoir en faire l'analyse de contenu. Quand, aux données issues des entretiens semi-structurés, et inscrites à même le guide d'entretien, elles seront exploitées pour compléter le panorama issu des acteurs précédents.

2.4 La phase rédactionnelle et la soumission des livrables regroupés

La dernière phase, celle de la rédaction du livrable attendu, deviendra aisée avec l'ensemble des informations issues du terrain. Et ceci est sans compter avec un certain nombre de tâches intermédiaires successives (mais complémentaires) que la firme doit réaliser et qui permettront de compléter le mandat :

- 1.l'identification, la compilation et l'analyse documentaire afin de rassembler les statistiques secondaires pertinentes;
- 2.les pré-tests et l'ajustement des instruments de collecte; et
- 3.la préparation des bases pour la saisie des données.

Un plan de mise en œuvre de ce dispositif sera soumis une fois un contrat de services signé.

2.5 Les principales activités envisagées

De façon structurée, diverses activités sont à mener dans le cadre de cette mission. Les principales sont listées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Découpage structuré des principales activités du Mandat

1	Entretien avec l'ONAPE sur la clarification du déroulement de l'étude, de ses attentes et des aspects stratégiques à considérer
2	Elaboration des questionnaires et guides d'entretien
3	Identification des ONG dans le secteur de l'éducation
4	Entretien avec les 15 partenaires techniques et financiers du secteur

4.1	Entretien avec le Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO)
4.2	Entretien avec le Comité de Coordination des ONG en Haïti (CCO-Haïti)
4.3	Entretien avec les 10 directions départementales d'éducation
5	Cartographie des interventions des ONG identifiées
5.1	Enquête auprès des ONG sur le terrain
5.2	Modélisation spatiale des interventions
5.3	Entretien avec les tables de concertation régionales
6	Analyse du processus d'intervention des ONG
6.1	Traitement des données sur le processus d'intervention et de priorisation
7	Analyse de la structure de fonctionnement des ONG et de leur relation avec les autorités publiques
8	Elaboration du document définissant le cadre d'intervention et de coordination des actions des ONG par le MENFP
9	Restitution au MENFP, validation et corrections

V. PROPOSITION DE CALENDRIER D'EXÉCUTION

La firme est en mesure de réaliser le mandat à l'intérieur d'un délai ne dépassant pas de 14 semaines. Le tableau 2 présente de façon détaillée le calendrier d'exécution des activités prévues.

Tableau 2: Échéancier de réalisation

No.	DESCRIPTION	ECHEANCIER													
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14
1	Entretien avec l'ONAP sur la clarification du déroulement de l'étude, des attentes et des aspects stratégiques à considérer	■													
2	Elaboration des questionnaires et guides d'entretien														
3	Identification des ONG dans le secteur de l'éducation														
4	Entretien avec le CCO-Haïti		■												
4.1	Entretien CLIO		■												
4.2	Entretien CCO-Haïti		■												
4.3	Entretien avec les 10 directions départementales d'éducation			■											
5	Cartographie des interventions des ONG identifiées														
5.1	Enquête auprès des ONG sur le terrain					■									
5.2	Modélisation spatiale des interventions						■								
5.3	Entretien avec les tables de concertation régionales							■							
6	Analyse du processus d'intervention des ONG														
6.1	Traitement des données sur le processus d'intervention et de priorisation								■						
7	Analyse de la structure de fonctionnement des ONG et de leur relation avec les autorités publiques									■					
8	Elaboration du document définissant le cadre d'intervention et de coordination des actions des ONG par le MENFP											■			
9	Restitution au MENFP, validation et corrections													■	

Si = semaine i ; i = 1, ..., 14.

APPENDICE II

VERBATIM INTEGRAL DES ECHANGES LORS DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE

Hôtel Royal Oasis, Pétiou Ville
Vendredi 15 Juillet 2016

(**Ces échanges sont consécutifs à la présentation de la firme lors de l'Atelier.)

Intervenant 1 :

Comme a dit le consultant, il n'y a pas de loi sur les ONG, mais le décret du 14 septembre 1989, qui a modifié la loi du 13 décembre 1982 régissant les ONG. Et la deuxième remarque, c'est concernant le plan opérationnel écrit par le Ministère de l'Education Nationale. Je pense plutôt que les ONG n'ont pas ce plan parce qu'elles ne sont pas trop intéressées à ce plan ; car il est très facile d'avoir accès par le truchement du net, et en passant également par le Ministère à cette question du plan opérationnel. Donc, là où nous sommes, n'importe qui peut brancher sur le net et trouver rapidement le plan opérationnel. Donc, il ne revient pas ici au Ministère de penser à vulgariser le plan opérationnel. Et maintenant pour finir, c'est la question : est-ce que l'étude a montré à quel niveau et quelle est la priorité pour les ONG dans le secteur de l'éducation ? Et est-ce que c'est fondamental, professionnel ou secondaire ?

Réponse de la firme :

Je propose de partager le power point (diaporama) puisque j'étais très clair dessus. C'est effectivement une préoccupation récurrente. C'est d'abord l'enseignement fondamental et après, l'enseignement secondaire. Il y a aussi des interventions appréciables en formation professionnelle, mais c'est l'enseignement de base, d'abord. Et c'est à peu près le focus de l'ensemble des interventions. Et c'est systématique. Vous le verrez dans le texte qui vous sera donné, j'espère. Ce n'est pas la première fois que l'on fait ce genre de regard et on croit que c'est systématique, c'est l'enseignement primaire. On comprend pourquoi aussi.

Intervenant 2 :

Bonjour, non pamwen se Dieuvil René, responsab COSAED (Comité de Surveillance aux Directeurs). Jodi a n ap pale de ONG e nou pale de edikasyon de kalite. M sonje depi dezané n ap pale de edikasyon de kalite, men se pandan nou bliye DCQ kise Direction Curriculum et Qualité. DCQ pagen kontwol sou okenn liv k ap sikile nan sal de klas, tout pwofesè fè liv pa l, e poutan ministè edikasyon nasyonal li menm pèsonèlman delivre egzamen chak ane, nou ta mande èske DCQ pa oblije kwafe tout lek l e Ministè Edikasyon Nasyonal ta de génien voyons sou tout liv k ap sikile avan ke yo pale de edikasyon de kalite.

Intervenant 3 :

Antoine Levelt, Directeur Exécutif du FPN

Mon nom est Antoine Levelt. Je suis le directeur exécutif de Fonds de Parrainage National, une

institution Haïtienne. Alors, je ne sais si j'ai raté quelque chose, mais quand on parle d'ONG, même si nous-mêmes nous sommes une fondation, je sais qu'il y a deux réalités. Il y a celle des ONG haïtiennes, et celle des ONG qui ne sont pas haïtiennes. Notamment, vous avez souligné les difficultés majeures auxquelles les ONG sont confrontées : c'est le financement des ONG haïtiennes qui n'a rien à voir avec le financement des ONG non haïtiennes.

Donc, ça c'est quelque chose qu'il faudrait bien voir et pour terminer, peut-être que si on veut parler de partenariat, puisque c'est de ça qu'il s'agit, le partenariat ne peut pas se faire à sens unique. Ça ne peut pas être seulement le ministère qui donne des consignes et des directives, mais peut-être qu'il faut être un peu plus à l'écoute du secteur qui va venir vous apporter une aide. On voit parfois à quinze jours avant la rentrée des classes, des réunions à l'improviste, je dirais, où on entend le ministère énoncer des besoins pour la rentrée des classes, quinze jours avant la rentrée des classes. Et on demande aux partenaires, ONG, fondations : qu'est-ce que vous pouvez faire ? Je crois que quelque part, il doit exister un vrai dialogue. Ça ne peut pas être à sens unique, si on veut vraiment avancer.

Réponses de la firme aux intervenants 2 et 3:

La première chose, je crois que, je ne dois pas répondre à cette question [sur la DCQ] puisque je ne suis pas le ministère. J'appartiens à un Cabinet de conseil totalement indépendant, et tel n'est pas l'objet de la présentation et de la question en débat. Donc je ne peux pas prendre cette question.

S'agissant de la question du financement des ONG, la problématique est cruciale. D'abord, les acteurs, quand on s'entretient avec eux, font remarquer que la société civile n'est pas assez impliquée dans les débats, et cela ressort aussi dans le rapport de l'étude. C'est vrai, et vous avez dit que le partenariat on le sent comme à sens unique, je le comprends, et nous l'avons noté, nous l'avons très clairement écrit aussi. Et, je comprends aussi pour la question de financement, je n'ai pas fait un traitement en discriminant entre ONG haïtiennes et ONG étrangères, relativement à l'accès au financement. Mais le problème est, dans certains de ses aspects, le même s'agissant de financer les projets avec quelques nuances que l'on peut comprendre aussi, mais j'ai relaté ces aspects.

Intervenant 4 :

M. Bayard Lapommeray, Directeur de l'UEP/MENFP

Bonjour, donc, j'ai deux remarques et peut-être un commentaire. Donc dans le document vous avez une synthèse où il est mentionné, à la page 12, que le Ministère de l'Éducation Nationale a tenu donc le forum des ONG, ça n'a pas encore eu lieu, donc il faut corriger ça (sic). Deuxièmement vous avez mentionné également, dans le document vous avez parlé des maires. Je crois qu'à la période que vous faisiez ces études, il serait mieux de parler des agents intérimaires au lieu des maires. Donc, quand on parle des maires, ce sont des gens élus, mais pour la période où il y avait des agents intérimaires, donc il faut de préférence mentionner donc cet aspect-là.

Le commentaire concerne les recommandations qui nous sont faites. Je ne trouve pas d'éléments innovants pour ne pas dire non-traditionnel en ce sens qu'effectivement on parle de renforcer donc les structures du ministère, donc là encore, vous avez parlé donc de la DAEPP. Or justement, c'est en renforçant les structures centrales, donc on néglige les structures déconcentrées. Ok, donc il faut toujours aller du centre vers les périphéries. Or je n'ai pas entendu effectivement comment effectivement arriver à une pleine décentralisation ? Donc il y a des structures qui sont mentionnées dans le plan opérationnel, il y a des structures donc qui ont des missions au niveau de la Constitution qui parlent de déconcentration et de décentralisation, mais il faut également, il faut effectivement des

recommandations qui portent effectivement qui soulignent l'importance de nombreuses réflexions, effectivement les structures déconcentrées, les structures décentralisées soient effectivement fonctionnelles, opérationnelles. Donc, il faut comprendre en ce sens qu'au lieu de renforcer les structures au ministère central, c'est vrai qu'il faudrait les renforcer, mais on a vu au début des années de 1998 au ministère, il y a avait un programme de renforcement institutionnel, donc ça n'a pas donné de grands résultats. A chaque projet, il y a toujours une composante, de renforcement institutionnel, ça n'a pas marché. Donc, il faut d'autres solutions en ce sens, donc j'attendais des innovations en ce sens. Donc, je n'en trouve pas.

Réponse de la firme :

Je voudrais me permettre de prendre maintenant les questions de Monsieur Lapommeray. La première chose que vous dites, et que nous pouvons comprendre, a à voir avec le renforcement institutionnel. Eh bien, ce que l'administration se plaît à appeler « renforcement institutionnel » n'a rien à voir avec le renforcement institutionnel. Justement que faisons-nous ? Nous recevons quelques matériels roulants et mobiliers. Nous recevons quelques consultants qui fournissent une assistance technique pendant un certain temps, et ces consultants font quelque chose pendant un moment donné, et nous appelons cela renforcement institutionnel. Ce n'est pas cette démarche qui peut permettre aux structures de se développer. Donc ceci est fondamental : le jour où on voudra faire le renforcement institutionnel, on le fera et ça changera les structures. Ca c'est le premier commentaire.

Le deuxième commentaire, le directeur de l'ONAPE, en arrivant en poste, a écrit à un certain nombre d'institutions y compris l'UEP que vous avez vous-même le privilège de diriger, et vous avez personnellement, via le directeur général du Ministère de l'Education Nationale, répondu. Vous répondez au directeur général de l'ONAPE. Vous rendez-compte de l'ensemble des partenaires intervenant en éducation durant les cinq dernières années parce qu'ils figurent au programme d'investissement public ; mais vous donnez aussi les termes de référence d'un forum des ONG et une fiche d'information. Ce sont ces documents de 2014 que nous avons cités très clairement. Il n'y aucune contradiction là-dessus.

Maintenant vous dites que dans cette proposition on ne parle pas d'innovations, puisque ça consiste à parler au niveau central, si vous regardez ici (** la firme projeté les recommandations), nous disons qu'il faut mettre en œuvre des entités correspondantes dans les DDE, au-delà de la DAEPP. Vous le voyez très clairement, et je dis aussi dans le document d'ensemble vous avez 11 taches préalables pour que tout fonctionne. Donc, j'en appelle à une chose : qu'on mette en œuvre ces recommandations. C'est en traversant la rivière que l'on verra s'il y aura changement ou pas. Mais, ex-ante, dire qu'il n'y aura aucun changement, sans avoir essayé, me paraît aller trop vite.

Enfin, s'agissant des « agents intérimaires », notre texte est clair sur cet aspect.

Intervenant 5 :

Yves Roblin, Directeur, DPCE/MENFP

Mesdames, messieurs, bonjour, ce matin je me sens très content dès ce que j'ai l'opportunité de prendre part à cette rencontre. Dans mon intervention, je vous demanderai de souffrir un moment. Juste avant j'aurais aimé féliciter Docteur Jacob pour cette présentation, et j'en profite aussi pour féliciter notre collègue

Docteur Délima d'avoir réhabilité la loi de novembre 2007 créant l'Office National de Partenariat pour l'éducation. La première chose, et docteur Jacob vous avez dit que dans les années 80 les ONG se sont éclatées en raison du marasme économique dans lequel se débat encore le pays. Effectivement que moi je voudrais savoir quelle est la durée de leur vie parce qu'on a fini par remarquer que bon nombre d'ONG ont connu une certaine déperdition de 1980 à nos jours ; et deuxième chose, je me demande pourquoi les ONG se concentrent davantage au niveau du département de l'Ouest. Avant de mener cette étude-là, est-ce que vous avez interviewé les responsables pour savoir, quelles ont été les raisons et en expliquant leur implantation dans le département de l'Ouest. Moi je demande aussi mais pourquoi tout avant on ne demande pas aux ONG qui voulaient s'implanter dans le département de l'Ouest, [de prendre] le soin nécessaire qu'on aille dans les provinces parce que la province est le lieu des disparités existantes entre milieux ruraux et les milieux urbains en matière d'éducation en Haïti.

Pour terminer, je dois vous dire que l'Etat haïtien ne peut pas lui seul épauler l'éducation. Il faut qu'il y ait la participation des acteurs, particulièrement les ONG, parce que selon les statistiques on a fini par remarquer que le taux net de scolarisation ... passe de 40,1% à près de 90%. Cela dit que sur chaque 100 enfants, il y a 90 ayant des places assises à l'école. C'est grâce aux efforts de l'Etat, c'est grâce aux efforts des ONG. Mesdames, messieurs, je ne m'étais pas présenté, je suis Yves Roblin directeur de la planification et de la coopération externe au Ministère de l'Education où je travaille sur les statistiques scolaires, je travaille sur la planification de l'éducation. Et je suis dans la coopération externe également.

Intervention du Directeur General de l'ONAPE, Délima Pierre :

Alors donc euh, la Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Education qui organise cette activité demande une pause, une pause d'une minute, juste devant permettre à la direction générale de l'ONAPE de saluer l'arrivée de la visite de l'honorable député... qui est le président de la Commission Education à la Chambre des Députés.

Intervention du Député : Président de la Commission Education

Bonjour, merci monsieur le Directeur, je me sens très flatté ce matin d'assister à cette cérémonie de rapport présenté sur le travail des ONG, et au niveau du système éducatif haïtien. Moi, j'accorde beaucoup d'importance à l'intervention des ONG. Au cours de la première session parlementaire, j'ai reçu les partenaires, les ONG qui travaillent en Education au niveau de la commission pour l'éducation pour voir dans quelle mesure on peut harmoniser et mieux orienter le travail des ONG dans le Ministère de l'Education Nationale. On a grand besoin des partenaires et effectivement, certaines fois les interventions se font avec des problèmes presque dans ce même sens. Pour le bien être du système éducatif et pour le pays. Je suis content d'être là, j'encourage le travail réalisé. Et je dois annoncer au Directeur qui sera parmi nous la semaine prochaine parce que j'ai adressé une invitation au Ministre en lui demandant de se faire accompagner du Directeur de l'ONAPE. Je vais reporter cette invitation pour la semaine prochaine pour avoir toujours le temps de réfléchir et de travailler et de voir dans quelle mesure l'APD peut être bénéfique pour le système éducatif haïtien.

Réponse de la firme à la question de M. Roblin :

Je vous remercie pour vos deux questions. La première question je l'interprète comme quoi j'ai dit que les ONG se sont éclatées dans les années 80. Je n'ai pas exactement dit cela. J'ai montré surtout

la dynamique création des ONG qui a surtout commence en dans les années 80 avec certaines aspérités qui tiennent à la situation politique.

S'agissant de la deuxième question : pourquoi est-ce que les ONG sont concentrées dans l'Ouest ? La réponse je l'ai donnée. Je vous ai fait remarquer que 68.5% de la population urbaine est concentré dans les six villes chefs-lieux de la zone métropolitaine, ceci depuis 2015. Donc, j'ai aussi fait remarquer par ailleurs que la population rurale est, depuis 2015, 48,5%. Donc c'est à peu près logique que les écoles soient dans ces zones. Mais nous observons que les ONG sont aussi concentrées dans ces zones, et l'essentiel des moyens logistiques sont aussi concentrés. C'est la raison pour laquelle les grandes ONG se déplacent vers les départements périphériques à travers des missions régulières. C'est aussi une question de gestion de ressources.

Intervenant 6 :

Gilles Gaby Antonelly, FAES

Mon nom c'est Gilles Gaby Antonelly. Je présente mes compliments au Docteur Sergot Jacob, et certainement à l'ONAPE qui s'efforce de travailler et de renforcer le secteur. Cette étude effectivement sur les ONG au niveau des différentes interventions, je pense que quelqu'un a parlé de la non-nécessité, de la non pertinence de transmettre le PO qui est le Plan Opérationnel dans l'éducation. Je pense, en fait, que ce PO est un outil extrêmement important comme contribution. Alors ce que je voudrais dire c'est qu'il est aussi nécessaire qu'il y ait avec le Ministère de l'Education et tout le secteur des rencontres à ce niveau-là pour la vulgarisation des lignes de ce PO qui sont financées ou cofinancées de manière à éviter des doublons et de façon à coordonner et permettre une atteinte optimale des résultats. Je pense qu'il est nécessaire de non seulement d'avoir des rencontres régulières comme il a eu en 2013 sur le financement de ce Plan Opérationnel.

Comme autre contribution au niveau des résultats, le point 2 des résultats : les ONG reconnues et les ONG non-reconnues sont présentées. Je pense que présenter, parler de 207 ONG environ et utiliser 40 les résultats est un peu réducteur dans la mesure où les résultats aussi requièrent que les résultats que des ONG reconnus soient aussi présentés. Donc je pense que c'est essentiel de tenir compte de cela comme contribution. C'est ma contribution.

Autre contribution, c'est, maintenant on parle des résultats obtenus sont indiqués, je n'ai pas donc vu des résultats obtenus dans l'éducation, c'est-à-dire que nous sommes bénéficiaires, mais aussi l'impact sur la population haïtienne, c'est essentiel que l'on connaît cela. Je vous remercie.

Réponse de la firme :

Je vous remercie de votre intervention M. Antonelli. Je risque de vous déplaire, mais je vous l'ai dit. Je vous ai dit qu'il y a 207 ONG en éducation, dont 61 sont actives. C'est une donnée essentielle, il faut retenir cela. Deuxième chose, je vous ai dit que j'en ai rencontrées 40 sur le terrain. Mais je vous ai dit aussi que 12 n'ont pas répondu à notre questionnaire. Si vous faites la sommation, vous en êtes à quelques 52 sur 61, auxquelles il faut rajouter les deux ONG prises en étude de cas.

En statistique il n'y a aucun débat nécessaire sur la représentativité statistique des données que nous présentons ici. Nous parlons des ONG actives, des ONG que nous rencontrons sur le terrain sont celles dites actives. Celles qui sont fermées, suspendues, inactives ne nous concernent pas car elles sont inobservables. Mais vous perdez de vue que je vous ai fait remarquer que 18 des 40 sont communes avec la base officielle de l'Etat. Or 35 des 40 sont enregistrées au MPCE.

Enfin, vous parlez de résultats et d'impacts ; je vous prie de noter que notre société a présenté une Offre de service en bonne et due forme à l'ONAPE qui l'a acceptée. Notre travail est conforme à notre engagement.

Et comme nous sommes spécialistes, nous prions de savoir que si vous souhaitez connaître les résultats, il faudra le faire en fonction des objectifs de chaque projet, pour chaque ONG, pour chaque commune, et envisager une méta-analyse par agrégation des données. Tel n'était pas notre engagement et constitue un autre travail.

Vous avez parlé aussi des rencontres régulières. C'est l'une de vos remarques. Sans ces rencontres, on n'a pas la possibilité d'un échange, d'une capitalisation dans les départements. Tout est en effet concentré à Port au Prince.

Intervenant 7 :

ONG Canadienne

Bonjour tout le monde. Je fais partie de la coopération canadienne. Je vous remercie de cette heureuse initiative. Maintenant je vous rassure que j'ai bien compris. J'ai entendu tout à l'heure qu'on avait recensé beaucoup plus d'ONG nationales que d'ONG internationales. Il y a 61 organisations actives donc j'imagine qu'on devrait avoir le nom de ces organisations, la personne qui a été et les coordonnées de son intervention parce que si on veut communiquer ce serait mieux qu'on essaie de comprendre : 207 ONG, 61 semblent exister, et si je fais la soustraction, j'arrive à 146 ONG, donc comme ça on ne peut pas trop savoir où elles sont, ce qu'elles font, en quoi elles sont occupées. Alors sur cette question, j'aimerais savoir qui du Ministère de l'Éducation, ou du MPCE qui peut nous informer là-dessus. Si mon information fait correcte, plus de participants et actions réalisées au cours des deux ans doit renouveler leur papiers. Donc je pense que ce serait important, donc s'il y a 146 organisations qui sont quelque part et on ne sait pas ce qu'elles font, à quoi elles passent leur temps et quelles sont les résultats obtenus, je pense que les ONG devraient retourner tous les deux ans, ou tous les 4 ans, ... et informer la population de ce qu'on a fait et des résultats obtenus.

Réponse de la firme :

Je vous remercie chère madame. Donc une chose, ce que vous appelez 146 ONG qui « sont quelque part », sont des ONG qui sont soit inactives, soit fermées, soit suspendues. Auquel cas, on ne peut pas les observer, car elles ne sont pas observables. En revanche, il y a 207 ONG en éducation, il y a 61 qui sont actives. Nous ne sommes arrivés à observer toutes ces ONG, mais, comme j'ai déjà dit, nous en avons repéré 53 : 40 ont répondu à notre questionnaire ; 11 ne l'ont pas fait ou n'ont pas pu le faire dans le temps ; et 2 sont prises en étude de cas.

S'agissant de leur enregistrement au MPCE, la réponse est à 87.5%, OUI. L'ensemble des données sont dans le rapport. Et j'espère que le rapport vous sera rendu en intégralité.

Intervenant 8 :

Pierre Michel Boisvert, Directeur de l'Inspection fiscale, MEF

Bonjour tout le monde je suis Pierre Michel Boisvert, directeur au Ministère de l'économie et des Finances. Je remercie l'ONAPE pour cette initiative. J'en profite également pour féliciter le Docteur Jacob pour la qualité de l'étude réalisée. Donc au nom du Ministère vraiment, on s'en voudrait de

laisser passer cette occasion pour ne pas produire ce commentaire qui à notre sens revêt une importance capitale. Donc j'ai fait un bref survol du document qui nous a été passé au début et j'ai suivi Monsieur Jacob dans sa présentation, donc, et, qui nous a semblé qu'à aucun moment le nom du Ministère de l'Economie et des Finances n'a été cité. Donc, eh ça nous étonne dans le sens où l'on parle de financement de l'éducation, quand on sait que les efforts de l'Etat sont d'importance, ne serait-ce qu'en matière fiscale donc là...donc, et, vous savez ce que cela représente pour l'Etat en terme de dépenses fiscales réalisées dans son budget. Donc, je me... remercie de n'être pas à ce stade, mais ça fait beaucoup pour l'Etat de donner des franchises douanières, et ça se compte en milliard de gourdes. Donc pour... c'est évident je ne vais pas rentrer dans les différents points qui sont notés ici, mais en matière de financement, il faudrait que l'apport du Ministère dans cette rencontre et également pris en compte comme évaluation en termes de efficacité.

Réponse de la firme :

Je remercie le Ministère de l'économie. Je voudrais étendre ces remerciements à MM. Roblin, Lapommeray et Antonelly pour leurs félicitations. Au Ministère de l'Economie, je voudrais d'abord dire que j'ai montré que les ONG sont réticentes à toute la question de financement, et on comprend puisque c'est une question stratégique. C'est parfaitement normal si on se fait un peu d'empathie, pas de sympathie, mais d'empathie en se mettant à leur place et c'est la raison pour laquelle trop d'entre elles ne donnent pas des informations sur le budget, ce sont des informations qu'elles sont censées garder pour elles, et ou encore ne dispose pas sur le terrain. Or nous sommes à l'intérieur d'un dispositif contractuel calé dans le temps et avec un budget donné, ce qui veut dire, satisfaire cet objectif là veut dire deux choses : remonter en siège, aller chercher cette information ; mais, en siège on ne donne pas, parce que c'est gardé comme stratégique au niveau des institutions. Les dépenses du Ministère des finances sont consignées dans le budget et dans le tableau des opérations.

Si, en tant qu'ONG, je suis ancien dans le secteur, donc à ce moment là j'ai une technique, une tactique pour accéder à ce financement. Mais après qu'est ce que je vais garder pour moi ? Est-ce que l'important c'est de faire ce que je dis que je devrais faire sur le terrain pour dégager des impacts ? Ce qui est le plus important, je crois que c'est ça la question. Maintenant est-ce que l'impact, j'en ai parlé. J'y reviens. Mais c'est des impacts dont on ne peut pas mesurer à travers une étude de ce genre. D'ailleurs, ce n'est pas dans les termes de référence. Etant personnellement spécialisé, et donc connaisseur de la question, connaissant la discipline, je ne peux pas prendre le risque de faire ce qui est fait là avec une évaluation de chacune des ONG. Il s'agit d'une autre étude, une autre manière de faire, une autre méthodologie ; ce à quoi on ne s'était pas engagée. Autrement dit, l'impact est une autre étude, une autre manière de faire, une autre stratégie que l'on ne peut faire ni dans le temps, ni dans l'espace, ni avec le budget qui est celui de ce contrat. Enfin l'étude a clairement mentionné que l'une des sources de financement est les Gouvernements.

Réplique du MEF :

Je viens juste pour dire à monsieur Jacob qu'au niveau du Ministère de l'économie et des finances il y a une comptabilité qui est tenue pour les dépenses spéciales. On dispose de données agrégées. C'est-à-dire qu'au niveau du Ministère de l'Economie et des finances les données sont disponibles au cas où monsieur voudrait travailler sur les dossiers.

Réponse de la firme :

Oui, nous sommes intéressés à regarder vos données avec plaisir.

Intervenant 9 :

Bernice Kavanah, Directrice de l'UCAONG, MPCE

Merci, je suis Béatrice Kavanah, la directrice chargée de la coordination nationale des ONG. Je félicite le Ministère de l'Education Nationale à travers de l'ONAPE d'avoir pris cette initiative louable. Cette étude est d'une importance capitale d'autant plus que nous avons déjà entamé des activités concernant la dynamisation des relations justement entre les différents Ministères sectoriels notamment le Ministère de l'Education Nationale. Justement après le tremblement de terre on s'est rendu compte qu'il faut effectivement renforcer le partenariat entre les ONG et l'Etat haïtien et nous avons justement entrepris plusieurs activités en ce sens. D'abord, j'ai une première question pour Monsieur Pierre de l'ONAPE. Je voudrais savoir quelles sont les relations qui existent entre l'ONAPE et justement l'UEP du Ministère de l'Education Nationale. Parce que là, jusque-là nous sommes en train de rechercher un Point focal, quand je parle de focal, je ne vois un individu, mais je vois plutôt une structure stable. Donc là, je voudrais savoir s'il y a déjà des relations entre l'UEP et l'ONAPE. Ensuite, concernant les ONG et l'ONAPE et aussi le site de l'ONAPE, c'est une très belle initiative, mais je demande est-ce que il n'y a qu'une interrelation aussi entre le site de l'ONAPE et celui du Ministère, parce que avoir deux sites totalement indépendants, il faudrait au moins qu'il y ait un lien qui puisse renvoyer sur la page de l'ONAPE, sinon ça risque d'échapper à pas mal de gens parce que c'est le Ministère qui est en charge de cet aspect.

Ensuite, je félicite je félicite notamment le Docteur Jacob pour sa présentation. Nous avons en fait constaté qu'il y a eu de bonnes recherches qui ont été faites, et aussi les données sont vraiment importantes, sont à la disposition de beaucoup de gens. Concernant, dans le fond de la présentation, je vais essayer surtout ... Je voudrais comprendre un petit peu la méthodologie du travail qui a été fait auprès des ONG, parce que on a présenté les résultats mais on ne nous a pas vraiment entendu la méthodologie. Bien entendu, vous avez dit que c'était sur la base d'une approche qualitative et quantitative. Mais en fait je voudrais comprendre quels sont les gens que vous avez prévu d'interviewer ? Est-ce que vous avez rencontré les gens du secteur public, les gens du secteur privé, les ONG ? C'est vrai que vous avez... est ce que vous c'est des questionnaires que vous avez remplis ? Est-ce que vous avez rencontré les ONG ? Est-ce que vous avez été sur le terrain ? Quels sont les départements choisis ? Je m'attendais à tout ça parce que c'est important pour apprécier l'étude. Donc je signale que l'on ne nous a présenté la méthodologie. Ensuite je voudrais aussi m'assurer que il y a des annexes, qu'il y a des annexes concernant la liste des ONG, il y a des points pour chaque objectif qui est dans la liste. Plus particulièrement, je voudrais savoir s'il y a une proposition de cadre d'intervention aux ONG, parce que c'est important pour nous et nous sommes effectivement à la recherche de ce cadre d'intervention des partenaires. Je suppose que depuis toutes les années auxquelles nous travaillons avec le Ministère de l'Education nous sommes à la recherche de ça. Et en dernier lieu, je voudrais lancer une remarque. Dans votre présentation vous avez dit que il y a certaines ONG qui sont regroupées en plate-forme afin de mieux de coordonner. Moi je dirais que c'est pas dû à une défaillance de l'Etat, c'est prévu dans le décret. Les ONG ont le droit de se regrouper en plate-forme, c'est un droit qu'elles ont, c'est pas, ça arrive par déficit de coordination. Au contraire, c'est un droit qu'elles ont, elles peuvent le faire. Au contraire ça facilite la coordination horizontale pour les ONG. Nous encourageons vraiment les ONG à se regrouper.

Et pour un petit peu répondre à la préoccupation de monsieur, je pense que c'est seulement à la dernière minute que le Ministère fait appelle à ses partenaires. Je pense que ça... Et aussi, je demande... qu'il y ait un centre de mécanisme qui dit comment est-ce que les ONG doivent

collaborer avec l'Etat. Mais je voudrais déjà soulager monsieur que il y a tout au long de ces derniers mois des rencontres régulières et dans les départements il y a au moins depuis quelques temps deux rencontres par année. Au niveau central, on a organisé des forums. C'est dans cette optique que nous sommes en train de préparer un forum avec le Ministère de l'Education pour vraiment se positionner, de faire passer leurs points. Ces espaces ont été déjà prévus.

Réponse du Directeur de l'ONAPE, Délima Pierre

Merci beaucoup. La question, je sais que cette question a fait l'objet la fois dernière, la semaine dernière, d'une rencontre entre les deux directeurs généraux. Le directeur général du Ministère de l'Education Nationale et le Directeur général de l'Office, de l'ONAPE. Et on s'est entendu, c'est pour la tenue d'un atelier entre l'ONAPE et le ministère les 4 et 5 août prochain. Donc on est en train de préparer cette rencontre-là pour voir les différents liens parce que il y a des attributions qu'exercent encore la DAEPP qui sont des attributions de l'ONAPE. On va voir, c'est pas ici qu'on va voir ça, qui seraient des éléments d'attributions de l'ONAPE. Par exemple pour savoir au-delà de la structure centrale, mais d'abord il va y avoir une antenne départementale. Il y a dix départements, dans chaque département, il va y avoir une antenne de l'ONAPE. Maintenant c'est en concertation avec des partenaires le ministère et l'ONAPE que l'on doit faire tout ça. Et ensuite, je dois aussi dire qu'il n'y a pas l'ONAPE d'une part, et le ministère, d'autre part. L'ONAPE travaille pour le ministère, c'est ça sa fonction, sa mission d'appuyer le ministère dans la recherche de solutions en identifiant les problèmes et on cherche des communs accords pour faire face, c'est comme des structures du Ministère de l'Education Nationale. C'est l'ONAPE d'ailleurs, l'atelier est prévu s'il y a, on est en train de programmé ça entre les deux directions générales, C'est à venir.

Pour le site de l'ONAPE il y a des données. Par exemple si on prend, si on prend le pacte national pour une éducation de qualité, si vous cliquez sur ça, le site de l'ONAPE vous dirige directement sur le site du Ministère de l'Education Nationale. C'est parce que maintenant on va créer des liens, ce sera facile. A partir du site du Ministère on peut aller de l'ONAPE, à partir du site du Ministère on peut aller à l'ONAPE. Maintenant la réponse, on va voir, s'il y a des questions on va pas ignorer. Je pense que la première de démonstration c'est cette semaine pour la. On est en train d'oublier tout, ce qu'on va noter... on va le faire. Pour la seconde question je cède la parole à Dr. Jacob.

Réponse du Dr Jacob pour la firme :

D'abord, je voudrais dire merci à madame Kavanah, pour ses questions très très claires, par ailleurs. Merci surtout pour avoir donné accès à mon équipe aux données de votre Ministère. On a pu accéder aux données nécessaires en vue de faire le travail. J'avoue que ce n'était pas partout pareil. Dans certaines régions, les représentations du MPCE ont demandé à voir la patente de la firme, le contrat de services, etc.

Je voudrais vous dire une première chose : j'aurais été à votre place, j'aurais tenu exactement les mêmes propos. Quand on prend en compte sur la gestion de la coordination. Quand on s'assied avec les DDE, il est clair que le déficit d'information sur l'action des ONG à leur niveau est patent. Et les tables de concertation ne fonctionnent pas, c'est une deuxième chose. En fait, quelle réalité sur le terrain ? Les DDE nous disent « Oui les acteurs sont là, mais nous ne sommes pas forcément au courant de ce qu'ils font ». Une deuxième chose à retenir c'est que l'étude a montré quoi s'agissant du Ministère de l'Education ? La table sectorielle Education ne fonctionne que par vague épisodique. Dans les départements, les tables départementales ne fonctionnent pas non plus. Donc, il n'existe ni

concertation, ni animation entre DDE et ONG. Les discours latents ou manifestes des acteurs rencontrés permettent de bien comprendre cet état des choses.

J'ai été clair aussi sur une chose, les termes de référence de l'étude. Nonobstant ma remarque sur la question de Monsieur Antonelli relativement à l'impact, nous avons interprété les TDR de la façon suivante : « Quelles ONG fait quoi, où, comment, pourquoi, selon quel processus et avec quelles ressources ? » Ca c'est une première question. La deuxième question est « quels mécanismes devaient mis en place pour mieux articuler, harmoniser, huiler les relations Etat-ONG ? ». Voici les deux questions importantes qui ont guidé le travail de la firme.

Je voudrais revenir sur la question de méthodologie. Les acteurs rencontrés sont divers. Il y a un questionnaire pour chacun. Il y a d'abord le Ministère de l'Education lui-même (la DAEPP), il y a le MPCE et ses bureaux régionaux, il y a les bailleurs, les coordinations des ONG, les DDE, les délégués départementaux, les maires intérimaires, les autorités religieuses (pour leur grande légitimité depuis le Concordat), les directeurs des centres d'enseignement supérieur en région, etc. et les ONG elles-mêmes. C'est de cette écologie d'acteurs que nous avons tiré la perception, et cette perception est importante pour nous. Cette perception là, est contrastée. Les gens ne sont pas satisfaits de tout, mais reconnaissent que les ONG sont en train de faire un travail important dans les communautés.

Et donc, comme j'ai dit, notre méthodologie combine les approches quantitatives et qualitatives. Qualitative, surtout parce que il fallait avoir l'appréciation des différents acteurs légitimes sur le terrain. Quantitative, car il fallait aussi empiler des données individuelles sur chaque ONG rencontrées. Oui, il y a des annexes. Il y en a 16. Le Chapitre V est une proposition de mécanismes de coordination. Ce n'est pas un, deux ou trois départements qui ont fait l'objet de l'Etude, mais les 10 départements. L'étude est d'envergure nationale. Je crois avoir couvert l'ensemble des clarifications sollicitées.

Intervenant 10 :

Directrice de CARE

Bonjour, je suis la directrice de CARE, et je vous remercie d'avoir pris cette initiative qui est vraiment importante pour renforcer le lien entre l'ONAPE qui est des ONG. J'ai donc une question et deux remarques. En fait ma première remarque concerne vos propos sur la réticence des ONG à appliquer leur budget. En fait dans un objectif de transparence, on a des obligations vis-à-vis du gouvernement haïtien, de l'Etat haïtien et on présente de manière systématique, je m'exprime au nom d'une ONG internationale, et détaillée sur l'origine de nos fonds, et le montant de nos financements.

Donc, autre remarque en fait sur le mécanisme de coordination et on a parlé effectivement : s'il existe dans les textes écrits sur la coordination départementale et la coordination nationale avec le ministère et c'est vrai que le forum de coordination des ONG existe aujourd'hui et notamment dans le secteur de l'éducation avec le CCE CLIO qui arrive de manière quasiment mensuelle, et le ministère de l'éducation peut échanger avec nous sur le plan opérationnel, sur les actions en cours. Donc en fait, on est dans ce sens-là, et pour prendre l'expérience de cadre d'abord, on a travaillé cette année depuis le mois de janvier et même l'année dernière sur la réactivation des Tables sectorielles d'éducation au niveau départementale. Nous ne pouvons pas le faire à la place du ministère. Et aujourd'hui, on est face à une situation où il existe aujourd'hui dans le pays deux départements qui ont la table sectorielle existante dont une n'est pas reconnue par le ministère.

Autre point, c'est la question, qui concerne l'objectif 6 de l'étude sur la pertinence et le réalisme des

objectifs des ONG par rapports aux besoins du secteur. Et notamment, la pertinence des actions menées par les ONG qui a été présenté ce matin au travers du plan opérationnel. En fait selon votre analyse ; au fait vous avez analysé la pertinence sous l'angle du plan opérationnel du ministère et le travail des ONG sous l'angle de la connaissance par les ONG de ce plan, et une déclaration de l'application de ce plan. Donc il s'agit tout d'une démarche déclarative. Est-ce que vous analysé également analyse l'adéquation entre le Plan du Ministère et les lignes programmatiques des ONG pour savoir en fait si l'un et l'autre en sont réellement alignés ? Merci.

Réponse de la firme :

Merci madame pour vos deux questions. Je commence par la dernière. Il est clair que quand on regarde la pertinence sous l'angle du plan opérationnel, cette connaissance implique ça, mais pas forcément. Bien entendu la question de la pertinence pourrait être clairement abordée à partir de la façon que je l'ai faite. Pourquoi ? Parce que je suis encastré dans un temps donné. Et mesurer l'impact des ONG nécessite d'échantillonner pour chaque projet, chaque objectif, et chaque ONG. Et dans le temps que j'ai, 60 jours. Et aussi, tel n'était pas le mandat. Et si on trouve un indice approchant qui permet de savoir si elles utilisent cet outil qu'est le PO, Cela peut présumer d'un certain nombre de choses. On a vu: 25% en possède une copie; et 42% qui en on une certaine connaissance. Ce sont des facteurs permissifs qui nous permettent de dire qu'un certain nombre d'ONG travaille avec le PO qui offre un diagnostic de ce qu'il y a faire dans le secteur. Mais la pertinence s'analyse aussi sur la base de la participation des bénéficiaires ; et encore de la satisfaction des acteurs. Notre rapport est clair sur ces aspects.

La mesure d'impact veut dire toute autre chose. Il faudrait échantillonner pour chaque projet, pour chaque ONG, c'est-à-dire chaque objectif pour chaque projet, et dans le temps 60 jours... Or en plus de l'angle du PO, le rapport est clair sur la pertinence qui s'apprécie autant par la participation que par la satisfaction des bénéficiaires. Mais rappelez- vous que la mesure d'impact n'est pas un objectif des TDR.

Sur la transparence, votre situation est telle qu'elle ne représente pas le groupe. Mais, même si au central on peut accéder à un certain nombre de choses, sur le terrain, les ONG disent que lors même que ces informations seraient disponibles, ce n'est pas à eux-mêmes de les donner. Donc, il faudrait aller chercher un certain nombre d'information au niveau central. Mais rien ne dit qu'au niveau central on l'aurait aussi. C'est le même problème que le financement. Ce n'est pas évident. La seule information facilement accessible c'est les décaissements, entre 91 et 94% dans le secteur de l'éducation. Mais pour le reste, information secrète pour les ONG ou leur personnel de terrain.

Sur les autres éléments, c.-à-d. le dysfonctionnement de la table sectorielle ou des tables départementales. Les propos que vous dites sont déjà rapportés dans l'étude. Vous avez même parlé d'un plan d'action annuel qui se développe annuellement au Clio. Nous l'avons en compte.

Intervenant 11 :

Ecclésiaste Télémaque, Directeur General Adjoint du MENFP

Bonjour tout le monde. Je suis Ecclésiaste Télémaque directeur général adjoint au Ministère de l'Education Nationale, conseiller au cabinet du ministre. Je suis très content de voir mon ami Sergot Jacob. On ne s'est pas vu depuis des lustres, mais on a essayé d'avoir l'un de l'autre des nouvelles. Et je salue l'initiative de l'ONAPE pour la tenue _____ de cet atelier, et j'ai pas été là au moment de la

présentation de Jacob ; mais les interventions de plus d'un m'ont laissé comprendre que c'est un rapport de qualité. Et s'agissant de Sergot Jacob, cela va sans dire. Et vous comprenez, je ne devrais pas être là très tôt parce que le ministère avait envisagé comme le directeur général est là, son adjoint doit être quelque part d'autre.

Donc bien qu'en arrivant en retard, j'ai senti un certain malaise et je suis bien content que dans sa dernière intervention, le directeur général de l'ONAPE a donné certains éléments qui pourraient représenter des irritants entre différentes structures du Ministère de l'Education Nationale, parce que l'ONAPE est d'abord et avant tout un organe du Ministère de l'Education Nationale. Donc j'ai senti dans les interventions de l'UEP, de la DPCE et, c'est ... On salue l'initiative de la tenue de l'atelier, mais j'ai senti qu'il n'y a pas eu une coordination, à savoir que je peux comprendre, je peux bien comprendre que c'est le nom de l'ONAPE qu'il y en assure la coordination et que toute structure importante du Ministère soit impliquée pour que en amont on sache de quoi il s'agit. Quels sont les objectifs ? Quelles sont les activités qui vont être réalisées ? Pour que tout le monde sache quel est son rôle.

J'ai applaudi la déclaration du directeur général de l'ONAPE qui parle de la tenue d'un atelier entre les différentes entités, mais j'ai pris le micro pour faire des mises en garde. La loi qui porte la création de l'ONAPE a été votée depuis 2007, mais ça a pris du temps pour que l'organe soit mis en place. Et c'est un organe, je dirais, stratégique pour le ministère dans la mesure où depuis quelque temps le ministère parle, fait du partenariat un élément clef, un élément transversal au niveau du système éducatif haïtien. J'ai entendu le directeur général de l'ONAPE parler de certains éléments qui sont au niveau de la direction, d'appui à l'enseignement privé et au partenariat et qui sont du ressort de l'ONAPE. Et que l'ONAPE en termes de décentralisation et de déconcentration aurait des tentacules dans les différents départements. Moi je dis que si l'ONAPE est là pour mettre de l'ordre, il faut commencer par balayer la maison d'abord. S'il y a des duplications au niveau de ce que font les ONG sur le terrain, on n'aurait pas aimé au niveau du Ministère de l'Education Nationale qu'il y a également de ces duplications. Parce que, à ce que je sache la DAEPP qui est représenté au niveau des directions départementales à travers le SAEPP. Question de synergie ; naturellement, il y a un atelier à tenir, je ne peux donner les résultats de l'atelier, mais je vais vous dire une mise en garde pour qu'il n'y ait pas de duplications, pour éviter des duplications. Et moi, j'aimerais bien que la DAEPP, l'UEP, la DPCE, et toute autre structure du ministère qui serait intéressée à une activité de l'ONAPE soit partie prenante dès la conception. Comme je l'ai dit tantôt, l'ONAPE est la structure qui assure la coordination. Mais il y a les structures impliquées. Bien-sûr, il y a certains éléments qui pourraient de l'ordre de la coordination, par exemple de l'enseignement fondamental. En ce qui a trait à ce que font les ONG au niveau de l'enseignement fondamental, ça peut être la direction du Génie scolaire parce qu'il y a des ONG qui interviennent en construction, il y a des ONG qui interviennent en réhabilitation et autres. Donc, voilà ces constatations, et c'est ce que je voudrais exprimer à l'intention, à l'intention, je voulais attirer à du directeur général de l'ONAPE.

Propos du Dr Jacob :

Je voudrais saluer le Directeur General Adjoint, et lui dire le plaisir qui est le mien de le revoir après toutes ces années. Et je voudrais lui dire combien je me réjouis de sa présence ici. Merci.

Réponse du Directeur General de l'ONAPE :

Je remercie mon condisciple Télémaque pour son attention et son intervention, et effectivement, on a

parlé en réunion la fois dernière de toutes ces questions-là. Même le plan d'action 2016-2017 de l'ONAPE est en train d'être élaborée avec les directions. C'est que l'ONAPE est là pour accompagner le ministère du point de vue stratégique afin de trouver des solutions qu'il faut au début... qui se posent au système. Et je redis, l'ONAPE en fait n'existe pas pour lui-même, l'ONAPE existe pour le Ministère de l'Education Nationale. En termes de synergie, actuellement il y a une firme qui est en train de travailler sur l'état des lieux des réseaux... par exemple, actuellement est en cours, il y a une firme qui mène une étude sur les deux réseaux, mais la firme travaille forcément avec le CNIGS et d'autres structures du ministère en fonction des axes, en fonction des axes, donc ce... vous savez... et ainsi de suite, donc au fur et mesure qu'on travaille pour la synergie, pour éviter toute duplication, pour éviter toute... à propos de la structure du ministère. C'est pourquoi on va, nous allons nous asseoir ensemble, le Ministère, l'ONAPE, pour voir comment on va faire ça ensemble. D'accord ? Merci.

Interventions du Maitre de Cérémonie :

Je pense qu'il n'y a plus de questions et de commentaires, donc on va revenir encore au directeur général de l'ONAPE.

Propos de clôture du Directeur General de l'ONAPE :

Donc, nous remercions encore la firme, nous remercions aussi docteur Jacob de nous avoir gratifié ce jourd'hui des résultats de l'étude menée sur les ONG. Ce que nous pouvons dire, nous remercions les partenaires, des cadres du ministère, des amis de la Banque Mondiale, de la BID, de la coopération Canadienne, du CLIO, des amis du PCV, et tous les secteurs ou tous les partenaires qui sont avec nous aujourd'hui. Mais les résultats de l'étude, l'état de lieux c'est l'affaire de tous, c'est l'affaire de toutes, l'état des lieux c'est l'affaire des ONG, des partenaires du Ministère de l'Education Nationale. L'ONAPE vous fait voir, l'ONAPE... mais tout ce qui va être fait c'est avec les ONG.

Maintenant, nous devons en terme de cadre proposes sur tous les problèmes posés devait nécessairement nous conduire à un cadre d'intervention. Tous les constats devraient déboucher sur un cadre d'intervention, un cadre d'intervention pour les ONG pour éviter la, pour éviter, ou bien pour faire face à la, pour faire face à la balkanisation, pour faire face à l'échappement. Maintenant, plaise à la firme, en fonction des recommandations qui ont été formulées de faire le nécessaire pour nous, pour le secteur, pour le pays par rapport à ce cadre d'intervention auquel on doit parvenir. S'il faut par exemple pour finaliser un cadre d'intervention, pour prendre, pour prendre un risque... qui a été attribué à la firme, s'il faut que la firme retourne encore avec des ONG, l'UEP, etc. pour finaliser ça, pour la réussir on va le faire ensemble, Cadre d'intervention des ONG.

Maintenant on remarque que par rapport à cette étude l'ONAPE avait déjà la firme, avait transmis la fois dernière, un premier rapport. Sur ce rapport il y a un ensemble de commentaires qui ont été formulés par l'ONAPE et transmis à la firme. Ça veut dire, la firme devrait répondre tenant compte de ces commentaires pour présenter ce rapport. Maintenant, par rapport aussi à ce document, à la présentation, à ce document, à ces résultats qui viennent d'être présentés, l'Office a également d'autres commentaires. Mais pour, on ne va pas... ces commentaires, on ne va pas le faire pour des raisons stratégiques etc. etc. etc. Maintenant nous allons remettre à la firme, d'une part, la première série de commentaires, d'accord, la première série des commentaires sur le premier rapport pour que la firme puisse voir le niveau de congruence entre ces commentaires qui ont été faits, et le rapport qui vient d'être, les résultats qui viennent d'être présentés, d'une part. Nous allons également par rapport

à la présentation qui vient d'être faite, nous allons aussi remettre une seconde série de commentaires à la firme, ça veut dire qu'il y a deux séries de commentaires. Les premiers commentaires qui ont été dans l'étude, plus les commentaires sur le rapport que nous avons reçu et l'étude qui vient d'être présenté deuxièmement. Troisièmement tout ce qui a été dit ici, les interventions, les commentaires, les remarques, seront, de l'assistance, vont aussi être remis. On a tout enregistré, on a tout noté pour la firme, il y a des éléments qu'on va les remettre à la firme pour, dans le cadre de la finalisation du rapport. Donc, c'est sur ce point, c'est sur ce document que, je ne sais si l'ONAPE veut émettre des commentaires et au cours de la semaine, au cours de la semaine, vous allez recevoir des remarques qui ont été formulées ici, et vous allez voir qu'est-ce qu'il faut, on peut voir ensemble qu'est-ce qu'il faut retenir, qu'est-ce qu'on remarque.

C'est sur cet élément que je remercie encore le docteur Sergot, je remercie l'assistance et très bientôt aussi, très bientôt aussi la même assistance sera invitée à la présentation de l'étude sur « les écoles à statut international fonctionnant sur le territoire haïtien ». Deuxièmement et également il y a eu une étude sur la politique du manuel scolaire. Six cent millions de gourdes annuellement que l'Etat dépense annuellement deuxièmement. Et troisièmement, il y a tellement de projets, il y a différentes interventions du Ministère même de l'Education. Maintenant on va présenter territorialement, vous serez conviés, invités à la présentation des résultats de l'étude sur l'élaboration, sur la politique de la subvention scolaire en Haïti.

Voilà certaines actions entreprises par l'ONAPE, puis avec l'assistance des ONG. Nous remercions la firme IFOS, le représentant la firme IFOS, qui intervient sur les déterminants de la réussite scolaire en Haïti. Ça veut dire d'abord regarder les enfants qui vont aux examens officiels, qui échouent, et puis il n'y a jamais une étude systématique des résultats pour que l'Etat haïtien puisse être informé des déterminants, des facteurs qui déterminent la réussite scolaire en Haïti. C'est la firme IFOS qui conduit ce marché. Merci de conduire l'étude pour nous. Il y a également une étude sur le management du système et je ne sais pas si le représentant de la firme est ici. est là...du système éducatif... pour voir comment ça fonctionne et qu'est-ce qu'il faut améliorer. Il y a une firme qui monte cette étude pour nous, il y a également une firme qui travaille sur la politique du manuel d'une lutte scolaire en Haïti. Pour voir comment au fur et à mesure nous pouvons améliorer notre système éducatif pour assurer une éducation de qualité aux générations présentes et à venir. Perspectives. On ne peut rien faire sans l'amélioration du système de l'éducation. Merci.